

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



2024 - Version « public »

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| ÉDITORIAL | 1 |
| CADRE JURIDIQUE | 2 |
| ARRÊTÉ MUNICIPAL Portant révision du Plan Communal de Sauvegarde | 3 |
| SIGLES et ABRÉVIATIONS | 5 |
| <u>PARTIE 1 : DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE</u> | 6 |
| <u>LA COMMUNE</u> | 7 |
| DESCRIPTION | 7 |
| DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES | 7 |
| LES GRANDS RASSEMBLEMENTS | 7 |
| SCHÉMA DE RÉCEPTION ET DIFFUSION DE L'ALERTE | 8 |
| <u>LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL</u> | 11 |
| RÔLE DU PCC | 11 |
| LOCALISATION ET ÉQUIPEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL | 11 |
| ORGANIGRAMME DE LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE | 13 |
| <u>LES MISSIONS DE CHACUN DES ACTEURS DU PCC</u> | 14 |
| DIRECTEUR DES OPÉRATIONS (DO) | 14 |
| RESPONSABLE DE L'ACTION COMMUNALE (RAC) | 15 |
| RESPONSABLE DE CELLULES | 16 |
| CELLULE RENSEIGNEMENT – COORDINATION | 17 |
| CELLULE SÉCURITÉ – SAUVEGARDE | 18 |
| CELLULE TECHNIQUES | 20 |
| CELLULE COMMUNICATION | 21 |
| CELLULE LOGISTIQUE | 23 |
| <u>PARTIE 2 : FICHES ÉVÈNEMENTS</u> | 25 |
| <u>RISQUES NATURELS</u> | 26 |
| RISQUE INONDATION | 28 |
| RISQUE SISMIQUE | 44 |
| RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN | 46 |
| RISQUE FEUX DE FORÊTS | 48 |
| <u>RISQUES CLIMATIQUES</u> | 57 |
| PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUE (NEIGE, VENT VIOLENT...) | 57 |
| CANICULE | 60 |
| <u>RISQUES TECHNOLOGIQUES</u> | 64 |
| TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES | 64 |
| PROXIMITÉ GARE DE TRIAGE MIRAMAS | 66 |
| <u>RISQUES SANITAIRES</u> | 67 |
| ACCIDENT SANITAIRE | 67 |
| ÉPIDÉMIE / PANDÉMIE | 68 |
| <u>AUTRES RISQUES</u> | 70 |
| POLLUTION EAU POTABLE | 70 |
| SUSPICION DE TOXI-INFECTION ALIMENTAIRE COLLECTIVE | 71 |
| ATTENTAT – INTRUSION | 72 |

PARTIE 3 : FICHES REFLEXES

73

| | |
|--|----|
| DÉCLENCHEMENT DU PCS | 74 |
| ALERTE DES POPULATIONS | 75 |
| GESTION DES MÉDIAS | 76 |
| ORGANISATION D'UNE ÉVACUATION | 77 |
| TRANSPORT DE SINISTRÉS | 79 |
| ORGANISER UN CAI | 80 |
| RÉCUPÉRER LES ÉQUIPEMENTS DE SECOURS | 82 |
| PRENDRE EN CHARGE LES ANIMAUX | 83 |
| MISE A L'ABRI DE LA POPULATION (CONFINEMENT) | 84 |
| MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ | 85 |
| SAUVEGARDE DES CAMPINGS | 86 |
| NOMBREUSES VICTIMES | 88 |
| CHAPELLE ARDENTE | 89 |
| GESTION DES DÉCHETS | 90 |
| SUIVI DES BÉNÉVOLES | 91 |
| FAIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE | 92 |
| RÉALISER UN ARRÊTÉ DE MISE EN PÉRIL | 93 |
| RETOUR A LA NORMALE | 94 |
| DISTRIBUTION DE PRODUITS DE SANTÉ | 95 |
| GRT-GAZ | 96 |

PARTIE 4 : FICHES SUPPORTS

98

| | |
|---|-----|
| ACTIVATION PCS | 99 |
| MAIN COURANTE | 100 |
| REGISTRE DES APPELS ENTRANTS | 101 |
| REGISTRE DES APPELS SORTANTS | 102 |
| ACCUEIL DES SINISTRÉS | 103 |
| RECENSEMENT POPULATION ACCUEILLIES AU CAI | 104 |
| CLASSEMENT DES RÉQUISITIONS PRISES | 105 |
| ARRÊTÉ DE RÉQUISITION | 106 |
| ESTIMATION DES DÉGÂTS SUR LES BÂTIMENTS | 107 |
| ENQUÊTE ALIMENTAIRE EN CAS DE SUSPICION DE TIAC | 108 |
| FEUILLET RÉSERVÉ A LA CUISINE CENTRALE | 109 |
| CLASSEMENT DES ACTES PRIS | 110 |
| SUIVI DES ACTIONS | 111 |
| RECENSEMENT DES IMPLIQUÉS | 112 |
| SUIVI DES BÉNÉVOLES | 113 |
| REMONTÉE DES INFORMATIONS | 114 |
| POINT DE SITUATION | 115 |
| DEMANDE DE MOYENS MÉTROPOLITAINS | 116 |
| SUIVI DES MOYENS ENGAGÉS | 117 |
| SUIVI DES MOYENS RÉQUISITIONNÉS | 118 |

PARTIE 5 : ANNUAIRE

119

ANNUAIRE

| | |
|---|-----|
| PRÉSIDENCES DE COMITÉ D'INTÉRÊT DE QUARTIER | 120 |
| COMMUNE VOISINES | 121 |
| ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CRÈCHES | 122 |
| ANNUAIRE DES RESSOURCES PRIVÉES | 126 |
| ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ | 129 |
| CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉES (CAI) | 130 |

MOYENS MOBILISABLES / RESSOURCES 131

| | |
|---|-----|
| STRUCTURES COMMUNALES DES CAI | 132 |
| HÔTEL | 133 |
| CAMPING | 134 |
| FOYER LOGEMENT | 134 |
| AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE | 134 |
| MAISON DE RETRAITE / FOYER SENIOR | 134 |
| FOYER POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP | 134 |

PARTIE 6 : ANNEXE 135

| | |
|---------------------------------|-----|
| HISTORIQUE DES DÉCLENCEMENTS | 136 |
| LES ENJEUX - RISQUES INONDATION | 137 |

EDITORIAL

Feux de forêts, inondations, sismicité, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, risques climatiques, risques sanitaires, risques attentats, pollutions, nous sommes tous concernés par la survenue de ces risques qu'ils soient d'origine naturelle ou industrielle. Nous le savons, le risque zéro n'existe pas, des catastrophes rares mais majeures sont là pour nous le rappeler et nous devons être prêts à affronter des situations exceptionnelles par leur ampleur, leur imprévisibilité et, fort heureusement, leur faible fréquence.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associés. Cet outil opérationnel interne a pour vocation à faire face à ces situations d'urgence qui exigent des réponses rapides, efficaces et coordonnées.

Ce document sera notre guide rigoureux dans l'action et sera régulièrement éprouvé par des exercices et simulations. Il est consultable en Mairie tout comme le DICRIM (Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs), également à votre disposition dans de nombreux lieux publics. Tous ces dispositifs doivent permettre de développer une conscience et une culture communes du risque car, mieux informés et mieux préparés, nous sommes mieux protégés.

Assurer la sécurité de tous, au quotidien ou en situation de crise, est notre priorité et, soyez assurés que, dans ces moments particuliers, élus et agents communaux seront toujours à vos côtés, leur engagement est total.

Nicolas ISNARD

Maire de Salon- de-Provence
Vice-président du Conseiller Régional

Vanessa GUILLORET

Adjointe au Maire déléguée à la Sécurité Civile,
ERP et Commissions de Sécurité, Réserve Communale
de Sécurité Civile, Prévention des Risques, Pompiers

CADRE JURIDIQUE

► [Loi n°2021 1520 du 25 novembre 2021](#) : notamment Titres I et II dont article 11 : « ...Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

« La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours.

« Le plan communal de sauvegarde s'articule avec le plan Orsec mentionné à l'article L. 741-2.

« Il est obligatoire pour chaque commune :

« 1° Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;

« 2° Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;

« 3° Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;

« 4° Reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;

« 5° Située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;

« 6° Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;

« 7° Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée.

« La mise en œuvre des mesures de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

« II.-Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire et, à Paris, par le préfet de police.

« III.-Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population. »

► [Code de la sécurité intérieure](#) notamment l' article L731-3 et les articles R731-1 à R731-8 issus du décret 2022-907 du 20 juin 2022 relatifs au Plan Communal de Sauvegarde

► [Code Général des Collectivités Territoriales](#) : articles L.1424-3, L.1424-4 désignant le maire comme autorité pour l'organisation de prévention et L2212-1, L.2212-2, L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire et l'exécution de mesures de sureté.

► [Circulaire Ministérielle INTE 0500080 du 12 août 2005 relative aux Réserves Communales de Sécurité Civile](#)

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

PUBLIÉ LE :
31 OCT. 2024



Direction Préventions des risques
NI/VG/FF/LP

N°

001790

2024-555

ARRÊTÉ

OBJET : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret 2022-907 du 20 juin 2022 relatif aux plans communaux de sauvegarde, pris en application de l'article 11 de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 et modifiant le Code de la Sécurité Intérieure codifié aux articles R731-1 à R731-8,

Vu la délibération portant révision du Plan Communal de Sauvegarde adoptée en Conseil Municipal en date du 17 octobre 2019,

VU l'arrêté n°2019-500 bis du 21 octobre 2019 portant modification du Plan Communal de Sauvegarde,

CONSIDÉRANT que la commune de Salon-de-Provence est potentiellement exposée aux risques majeurs suivants : inondation, feux de forêt, glissement de terrain, sismicité, transport de matières dangereuses,

CONSIDÉRANT la nécessité d'une adaptation du Plan Communal de Sauvegarde à l'évolution des dispositifs, moyens et répertoires de gestion de crise,

ARRETE

ARTICLE 1 – En application de la réglementation en vigueur et conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté municipal n°2019-500bis du 21 octobre 2019, et conformément à la trame métropolitaine, le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour .

ARTICLE 2 – Le Plan Communal de Sauvegarde est applicable à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

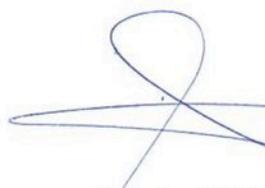
ARTICLE 3 – Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application et devra être actualisé à minima tous les 5 ans.

ARTICLE 4 – Le Plan Communal de Sauvegarde dans sa version publique, ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

ARTICLE 5 – Copies du présent arrêté et du Plan annexé seront transmises, sous forme dématérialisée, aux destinataires suivants :

- Monsieur le préfet de la région PACA, préfet des Bouches du Rhône
- Monsieur le sous-préfet d'arrondissement
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Salon-de-Provence
- Monsieur le Commissaire
- Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie
- Monsieur le directeur de la stratégie environnementale de la Métropole Aix Marseille Provence

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le 29 OCT. 2024



Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional

SIGLES et ABBREVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| AASC | Associations Agréées de Sécurité Civile |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| CAI | Centre d'Accueil -des Impliqués |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CEDRE | Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux |
| CCFF | Comité Communal des Feux de Forêt |
| COD | Centre Opérationnel Départemental |
| CODIS | Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours |
| COS | Commandant des Opérations de Secours |
| COSSIM | Centre Opérationnel des Services de Secours et d'Incendie de Marseille |
| CSP | Centre de Secours Principal |
| CSU | Centre de Supervision Urbain |
| DDCS | Direction Départementale de la Cohésion Sociale |
| DDPP | Direction Départementale de la Protection des Populations |
| DDRM | Dossier Départemental des Risques Majeurs |
| DDSP | Direction Départementale de la Sécurité Publique |
| DDTM | Direction Départementale des Territoires et de la Mer |
| DICRIM | Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs |
| DO | Directeur des Opérations |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DSPP | Direction de la Sécurité Publique et des Préventions – Salon de Provence |
| EMA | Ensemble Mobile d'Alerte |
| EPI | Equipe Polyvalente d'Intervention |
| ERP | Etablissement Recevant du Public |
| ORSEC | Organisation de la Réponse de Sécurité Civile |
| PCA | Plan de Continuité d'Activité |
| PCC | Poste de Commandement Communal |
| PCO | Poste de Commandement Opérationnel |
| PCS | Plan Communal de Sauvegarde |
| POLMAR | Pollution Maritime |
| PPI | Plan Particulier d'Intervention |
| PPMS | Plan Particulier de Mise en Sûreté (Etablissements Education Nationale) |
| PPR | Plan de Prévention des Risques |
| PPRI | Plan de Prévention du Risque Inondation |
| PPRIF | Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt |
| PPRN | Plan de Prévention des Risques Naturels |
| PPRMT | Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain |
| PPRT | Plan de Prévention des Risques Technologiques |
| PUI | Plan d'Urgence Interne |
| RAC | Responsable des Actions Communales |
| RCC | Centre de Coordination et de Sauvegarde (aviation civile) |
| RCSC | Réserve Communale de Sécurité Civile |
| SIRACEDPC | Service Interministériel défense/protection civile (Préfecture) |
| SPC | Service de Prévention des Crues |
| SSIAP | (agent du) Service Sécurité Incendie et Assistance à la Personne |
| TMD | Transport Matières Dangereuses |
| TMR | Transport Matières Radioactives |
| ZAPEF | Zone d'Accueil du Public en Forêt |

PARTIE 1

DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE

LA COMMUNE

Salon-de-Provence se trouve au Nord-Ouest du département des Bouches du Rhône et sa superficie est de 70,3km². Elle est entourée à l'Est par le massif boisé du Tallagard, au Nord par la chaîne des Alpilles et à l'Ouest, par la plaine de la Crau. La rivière La Touloubre la traverse dans sa partie Sud.

Données démographiques de la commune (2023)

| | |
|---|--------|
| Nombre d'habitants (hors période estivale) | 45290 |
| Nombres d'habitants (période estivale) / an | 100290 |
| Nombres de personnes de plus de 75 ans | 4690 |
| Nombres de personnes de moins de 15 ans | 8053 |
| Nombres de nuitées / an | 262000 |

Les grands rassemblements

| ÉVÈNEMENTS | LOCALISATION | ACTIVITÉS |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Carnaval | Place Morgan + centre ville | Défilé |
| Course de caisse à savon | Centre ville | Course |
| Salon des agricultures | Domaine du merle | Exposants + parcs animaux |
| Du Son A Morgan | Place Morgan | Concert gratuit |
| Fête de la musique | Centre ville | Animation musicale |
| Marché nocturne | Centre ville | exposants |
| Fête nationale | Centre ville | Défilé + Bal + feu d'artifice |
| Libération de Salon | Centre ville | Défilé + Bal |
| Du Son Au Balcon | Place hôtel de ville | Concert gratuit |
| Run Your Town | Centre ville | Course |
| Lancement des illuminations | Place de l'hôtel de ville | Mapping |

Réception et diffusion de l'alerte

L'alerte des populations vise à informer par la diffusion d'un signal les personnes concernées par un danger qu'il soit imminent ou sur le point de se produire, danger susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement de sauvegarde.

La diffusion de l'alerte auprès de la cellule de crise se fait par téléphone par l'intermédiaire de la plateforme SMS « Alerte Citoyen ».

Alerte et Mobilisation de l'équipe municipale

Toutes les informations recueillies par les canaux d'alerte sont transmises à la cellule de veille.

Au vu des éléments reçus et suite aux analyses et concertations menées, Le Maire et l'élue à la Sécurité Civile prennent la décision d'activer ou pas la cellule de crise et d'en convoquer les membres. Dans ce cas, ces derniers se rendent au Poste de Commandement Communal situé 65 avenue Michelet, le Plan Communal de Sauvegarde est alors déclenché et les modules activés, conformément au dispositif prévu par la fiche actions risques correspondante.

Alerte et Information des populations

Les sirènes d'alerte à la population peuvent être déclenchées par le Préfet et/ou le Maire (en concertation avec le Commandant des Opérations de Secours). Ce signal consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes. A l'audition de ce signal, la population doit se mettre à l'écoute de la radio. La fin de l'alerte est annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

Il est procédé à des essais de fonctionnement tous les premiers mercredis du mois à 12h15.

6 sirènes réparties sur le territoire

- responsable : Centre de Supervision Urbain (Police Municipale)
- implantation/portée acoustique :
 - . Château de l'Empéri (2 kms)
 - . Bâtiments Communaux des Alliés (1,5 kms)
 - . École Jean Moulin (1,5 kms)
 - . Centre de Secours Principal (2 kms)
 - . Services Techniques de Michelet (1,5 kms)
 - . Garage Payan (2 kms)

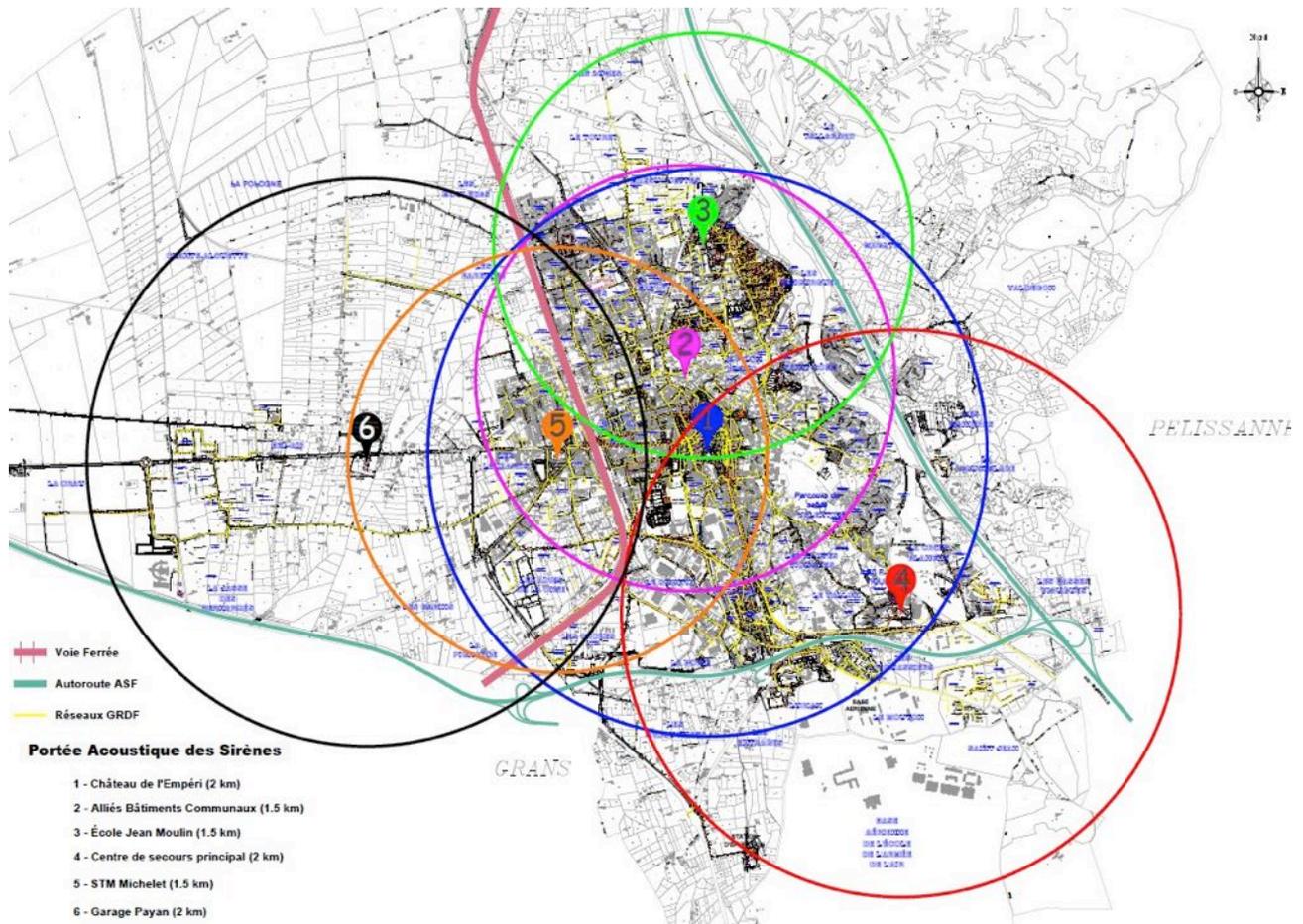


Plate-forme SMS Alertes Citoyens

Grâce à ce dispositif la Ville peut diffuser des messages de prévention mais aussi alerter les salonnais inscrits, par SMS, mail ou message vocal, de la survenue de tout événement lié à un risque majeur.

Panneaux lumineux

4 panneaux lumineux sont implantés :

- .Boulevard Schuman
- .Angle de la rue Kennedy et du Boulevard David
- .Boulevard Jean Jaurès
- .Avenue Chaban Delmas (Bel-Air)

Ensemble mobile de diffusion d'alerte

11 véhicules équipés de hauts parleurs-mégaphones peuvent sillonner la Ville.

A noter que les véhicules de la Réserve Communale de Sécurité Civile sont également équipés d'amplificateurs et peuvent, le cas échéant, renforcer ce dispositif d'alerte.

Des messages sonores peuvent être diffusés dans le périmètre suivant :

- .centre ancien / centre ville / Place Morgan

Commerçants et voisins vigilants

Le dispositif « voisins vigilants et solidaires » permet d'entrer en relation avec ses voisins, les commerçants de la ville afin d'être informés et d'informer la communauté de toute démarche ou situation suspecte ou inhabituelle.

Réseau CIQ

La ville est « découpée » en 7 Comités d'Intérêt de Quartiers dont les présidents, membres et habitants sont des relais de proximité efficaces sur le terrain.

Réseaux Sociaux

Facebook: 31 317

X : 2017

Instagram: 7159

Porte à porte

Des agents de la commune et les d'équipiers de la Réserve Communale de Sécurité Civile peuvent être mobilisés.

Médias

.site internet Ville

.presse locale, régionale...

.radios...

Formalisation d'une chaîne d'alerte pour les risques météorologiques intenses

La carte de vigilance de Météo France est actualisée et consultée quotidiennement à 6h00 et 16h00. Par ailleurs, le **partenariat avec « e-meteoservice »** permet aux acteurs de disposer de prévisions météorologiques affinées localement et d'un suivi en temps réel.

Sur la base de ces informations, des **fiches réflexes ont été établies pour chacun des acteurs de la chaîne de transmission d'alerte qui est opérationnelle 24h/24** : cadre police municipale d'astreinte, cadre d'astreinte ville, e-meteoservice, prévention des risques, centre de supervision urbain, Direction des services techniques. Cette mobilisation permet de prendre les mesures préventives adaptées et d'apporter une réponse efficace et coordonnée à toute situation d'urgence météorologique.

LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

CELLULE DE CRISE

Rôle du PCC

La cellule de crise organise et coordonne les mesures de sauvegarde demandées par le DO ; Maire ou Préfet ; en accord avec le COS.

Composées de cellules tenues par des responsables, elle est en liaison avec les différents modules agissant sur le terrain et elle rend compte en permanence de l'évolution de la situation au Responsable des Actions Communales (Directeur Général des Services), qui transmet au Directeur des Opérations (Le Maire).

Actions

- Analyser la situation et les conséquences, mobiliser les agents communaux
- Décider du déclenchement de l'alerte et de la mise en place des mesures d'aide aux sinistrés selon l'évolution et le sinistre
- Assurer la complémentarité entre les opérations de secours et de sauvegarde
- Suivre en temps réel les actions sur le terrain
- Anticiper les besoins des phases suivantes
- Assurer la communication post-crise urgente, informer les administrés, les médias et les autorités
- Alerter l'ensemble des intervenants nécessaires (montée en puissance du dispositif)
- Constituer les différentes équipes sur le terrain et leur donner les directives
- Coordonner les actions des équipes d'intervention polyvalente
- Rechercher et fournir les moyens demandés
- Identifier les besoins pour le retour à la normale (post-crise)

Localisation

Le PCC est dans une salle pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes. 7 bureaux adjacents peuvent être mis à disposition.

Le bâtiment est secouru par un groupe électrogène mais en cas d'impossibilité d'utiliser les lieux, une salle de repli peut être envisagée.

Équipement

Équipement salle

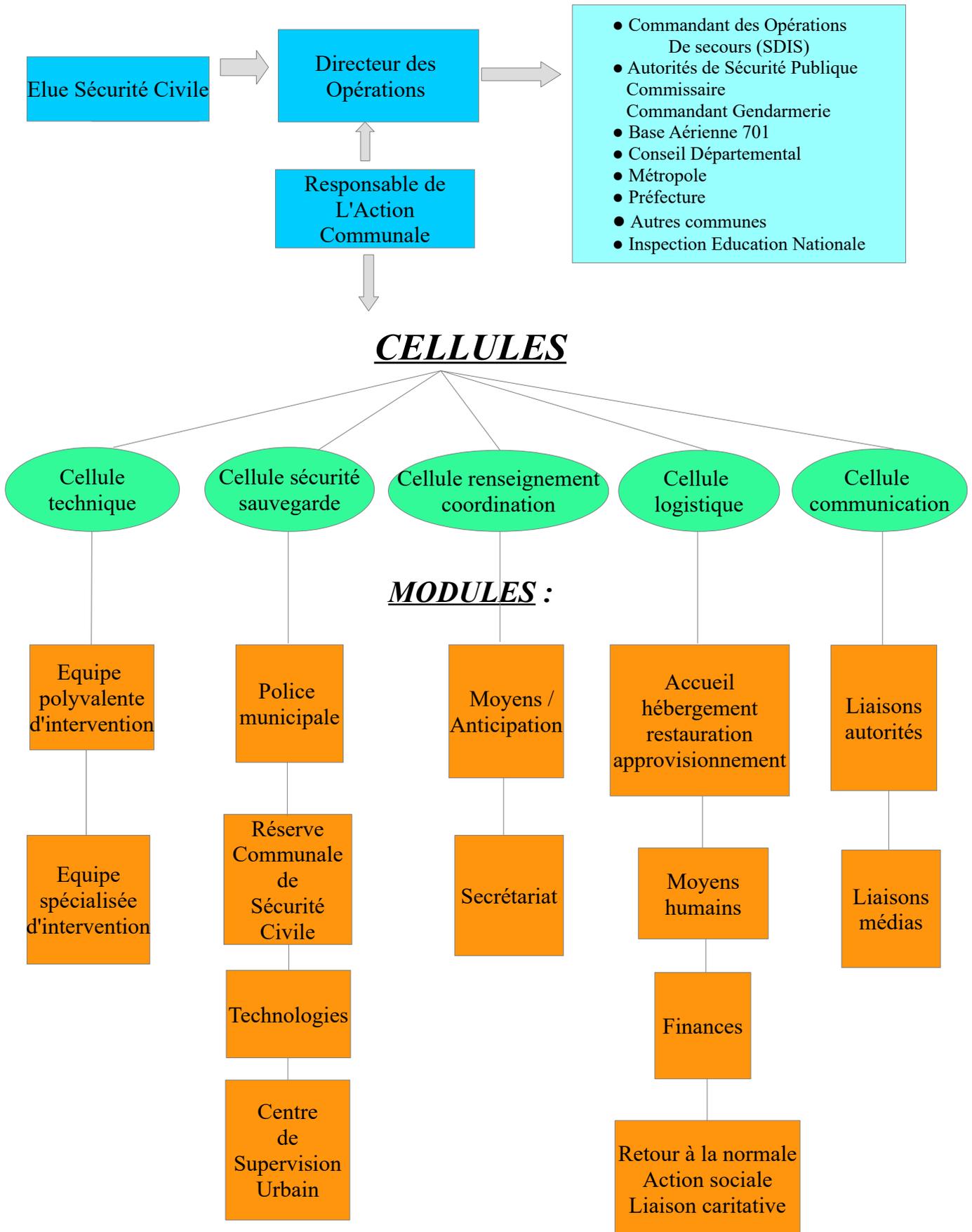
- 2 ordinateurs portables, dédiés à la gestion de crise avec connexions réseaux (Préventions, DSPP, Police, plate-forme Alertes Citoyens, messagerie, cartographies, outils crise...) et imprimante
- connexions réseaux radios Police Municipale, Réserve Communale de Sécurité Civile, Police Nationale, cellule technique
- 6 postes téléphoniques dédiés, entrants/sortants :
 - Sous-Préfecture/Préfecture : 04 90 17 01 97
 - SDIS : 04 90 17 01 98
 - Direction Services Techniques : 04 90 17 01 96
- une télévision, radios à piles

- écran avec déport d'images des caméras avec présence d'un vidéo-opérateur
- Tableaux velleda, paperboard
- vidéo projecteur
- lampes de poches
- horloge

Documentation de crise et bureautique

- matériel bureautique de base
- armoire et malle de crise contenant documentation papier
 - exemplaires PCS, Plans Particuliers de Mise en Sûreté des établissements scolaires et plans graphiques, cartographies de la commune, des zones inondables, annuaires et répertoires de crise, Dicrim
- exemplaires de fiches supports

Organigramme de la Cellule de Crise



LES MISSIONS DES ACTEURS DU PCC

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS (DO)

Le Maire est le Directeur des Opérations sur sa commune et exerce ses fonctions en liaison avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), responsable des services de secours.

Si l'événement dépasse les capacités ou les limites communales, le Préfet devient DO. Dans ce cadre, le Maire assume toujours ses responsabilités communales en qualité de chef du PCC.

Phase de vigilance – Suivi d'événement

- concerter la cellule de veille qui évalue la situation et surveille son évolution
- informer si nécessaire la population

En début de crise

- activer la cellule de veille restreinte. Elle est composée de l'élu à la sécurité civile, du RAC, du DSPP, du chargé de missions risques majeurs et du DST ou de son représentant
- définir les actions préventives nécessaires
- si la menace est avérée, une alerte à la population est mise en œuvre

Phase d'activation

- activer le PCC et déclencher le PCS
- informer les élus et responsables communaux ainsi que le Préfet (pour la préfecture utiliser la fiche support n°1)
- Gérer la communication et la relation avec les médias

En gestion de crise

- déterminer la stratégie d'intervention et décider des premières mesures de sauvegarde de la population : évacuation, confinement, regroupement, sécurisation zones...
- valider les communiqués de presse en relation avec la cellule communication
- déterminer, en cas de victimes et en relation avec le Préfet, l'emplacement d'une chapelle ardente, la faire équiper par une société de pompes funèbres et prévoir les moyens de conservation
- prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition ou prendre des arrêtés afin d'assurer le respect et le retour du bon ordre, de la sûreté et salubrité publiques
- rendre compte au Préfet de l'évolution de la situation

En post crise

- préparer une déclaration de catastrophe naturelle dans le cas d'un événement naturel, après collecte des informations sur les dégâts occasionnés auprès des populations sinistrées et du Directeur Général des Services
- coordonner les opérations de retour à la normale : nettoyage, stockage déchets, aide aux sinistrés, appui aux demandes d'indemnisation...
- ordonner la désactivation du PCC et en informer le Préfet
- organiser une réunion de retour d'expérience
- mettre en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, assistance médico-sociale...

RESPONSABLE DE L'ACTION COMMUNALE (RAC)

Le Directeur Général des Services est le RAC ; il est responsable, sous la direction du Maire, du commandement, de l'organisation et de l'engagement de l'ensemble des moyens humains et matériels de la Commune.

En début de crise

- assurer la liaison avec les autorités opérationnelles (DO et COS) et s'assurer de l'exécution des actions communales décidées par le DO
- conseiller le Maire dans la gestion de crise et lui assurer la « remontée » d'information
- organiser un point précis de la situation avec les différents responsables (nature et gravité de l'événement, évolution prévisible, actions et moyens à engager...)
- communiquer le message du DO au personnel sur la conduite à tenir selon l'événement
- prendre attache avec le COS pour coordonner les opérations de secours avec les actions d'alerte et de sauvegarde communale

En gestion de crise

- effectuer, pour le DO, la synthèse des informations du terrain centralisées par les responsables de cellule
- consulter régulièrement la main courante
- décider des actions d'urgence et déclencher l'activation des moyens, les opérations de sécurisation, d'évacuation, de rassemblement, d'accueil, d'hébergement et de soutien psychologique des sinistrés
- participer à l'élaboration du planning des évacuations
- faire régulièrement le point avec les responsables de lieux d'hébergement
- demander la mise en œuvre de moyens de transports

En post crise

- assurer le suivi des actions pour le retour à la normale
- récupérer l'ensemble des fiches supports auprès des responsables de cellules afin d'établir le bilan des actions mises en œuvre pour le PCS en lien avec la cellule de coordination
- organiser et animer la réunion de retour d'expérience présidée par le DO

RESPONSABLE DE CELLULE

La cellule de crise se compose de cinq cellules (renseignement-coordination/sécurité-sauvegarde/technique/logistique/communication) toutes placées sous l'autorité d'un responsable ou d'un suppléant.

En début de crise

- est informé de l'alerte
- se rend au Poste de Commandement Communal
- met en alerte le personnel pouvant être impacté
- recense les moyens disponibles, déploie les moyens communaux
- contacte les entreprises ressources installées sur le secteur

En gestion de crise

- Organise les actions à mener par sa cellule en fonction des instructions du RAC.
- Coordonne les actions menées par sa cellule
- Fournit les moyens communaux pour l'évacuation ou autres opérations de sauvegarde

En post crise

- Informe de la fin de crise, les équipes de la commune mobilisées
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire
- Fait remonter les informations utiles à l'établissement des rapports techniques (assureur, subvention d'urgence)

Cellule Renseignement – Coordination - Anticipation

Mission(s)

La cellule Renseignement / Coordination centralise toutes les informations opérationnelles entrantes et sortantes. Elle active **automatiquement** les deux modules suivant : secrétariat, Moyens / anticipation.

Actions

- Rappeler les dispositions organisationnelles de suivi d'une crise
- Centraliser et hiérarchiser l'ensemble des informations au travers de tableaux de bord ou de cartographie
- Transmettre ces informations pour priorisation au RAC
- Assurer la transversalité de l'information auprès des différents cellules
- Suivre en lien direct avec les cellules impliquées le suivi et le retour des actions
- Consigner l'ensemble de ces informations sur la main courante
- Organiser des points de situation fréquents avec le DO, le RAC et les cellules
- Établir des scénarios d'évaluation possible de la situation pour permettre une vision à plus long terme pour le RAC

Modules rattachés

1) Module Secrétariat

Le module Secrétariat tient à jour la main courante du Poste de Commandement Communal, à travers les actions suivantes :

- ▶ Organiser la liaison du standard de la cellule crise
- ▶ Tenir à jour la main courante du PCC
- ▶ Assurer la logistique et le secrétariat du PCC

2) Module moyens / Anticipation

Le module moyens / Anticipation de Crise permet de synthétiser les éléments émis par l'ensemble des cellules et de les confronter aux évolutions à venir sur la gestion de l'aléa. Il assure une veille les outils de la ville interne et des partenaires institutionnels permettant la compréhension de la situation et sa possible évolution. Il permet de faire un point d'ensemble nécessaire à l'aide à la décision du RAC et du DO.

Ces actions sont les suivantes :

- ▶ Veiller les outils des partenaires institutionnels
- ▶ Intégrer les informations afin d'anticiper l'évolution de l'aléa
- ▶ Restituer sur cartographie l'ensemble de ces informations compte tenu de leurs évolutions
- ▶ Établir des scénarios d'évolution pour permettre l'anticipation des besoins

Cellule Sécurité – Sauvegarde

Mission(s)

La cellule Sécurité - Sauvegarde effectue la reconnaissance du territoire, met en œuvre les missions d'alerte et de sauvegarde de la population et enclenche ses modules en fonction de l'événement.

Actions

- Reconnaissance du terrain / établissement périmètre sécurité
- Alerte et mise en sûreté des personnes
- Conseil du R.A.C en matière de conduite des opérations.
- Gestion des différents acteurs engagés sur le terrain placés sous son autorité.
- Engagement des moyens humains et du matériel technologique.
- Gestion des outils technologiques (caméras individuels, DRONE, appareils photos nomades)

Modules rattachés

1) Module Police Municipale

Le module Police Municipale a pour mission la reconnaissance, la protection et l'alerte en menant les actions suivantes :

- ▶ Procéder à la reconnaissance du territoire
- ▶ Identifier et sécuriser les zones impactées, en mettant en œuvre des mesures conservatoires
- ▶ Alerter la population
- ▶ Protection des biens et des personnes
- ▶ Coordination avec les différents corps de sécurité

2) Module Réserve Communale de Sécurité Civile

Le module RCSC assure les missions de sauvegarde et d'alerte, en appui des agents de la Police Municipale, en menant les actions suivantes

- ▶ Procéder à la reconnaissance du territoire
- ▶ Alerter et mettre en sûreté les personnes
- ▶ Guider les secours, les sinistrés et éventuellement les Équipes Polyvalentes d'Intervention
- ▶ Appuyer les moyens logistiques et opérationnels mis en œuvre sur le terrain
- ▶ Prise en charge de petites interventions techniques

3) Module Centre de Supervision Urbain (CSU)

Ce module a pour mission d'assurer 24h/24h et 7jours /7 la prise en compte et la gestion des informations extérieures émanant des sources suivantes : appels téléphoniques, faxes, constatations des vidéo opérateurs à travers le déploiement des caméras sur le territoire communal.

Le CSU assure également la liaison radio avec les équipes opérationnelles de la Police Municipale 24h/24h et 7jours /7, la Police Nationale, les agents coordonnés par la DEPN, les Agents de Surveillance de la Voie Publique et le Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.

Ses actions sont les suivantes :

- ▶ Assurer la gestion des appels téléphoniques et faxes entrants concernant les informations liés à la gestion de crise
- ▶ Assurer la gestion des appels radios entrants et la sonorisation de la Ville
- ▶ Transmettre par fiche au responsable de la cellule coordination, l'ensemble des éléments liés à la gestion de crise
- ▶ Communiquer les informations ou répondre à la demande d'information complémentaire liée à la vidéo protection, la gestion des codes alarmes et des clés des bâtiments communaux.
- ▶ Tenir la main courante des équipes opérationnelles liées à l'activité courante
- ▶ Assurer, sur ordre, le déclenchement des sirènes d'alerte à la population

Cellule Technique

Mission(s)

La cellule Technique met en œuvre les actions de mise en sécurité et de réalisation des travaux liés aux aléas avec les moyens humains et techniques de la collectivité et des entreprises.

Actions

- Conseiller le R.A.C en matière de conduite des opérations techniques
- Gérer les différents acteurs engagés sur le terrain placés sous son autorité
- Mettre en protection les biens impactés par l'aléa
- Engager les moyens humains et le matériel technique nécessaires.
- Alerter et informer les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone...) selon l'événement
- Assurer la mobilisation des entreprises spécialisés et des partenaires institutionnels réseau
- Gestion par la Réserve Communale de Sécurité Civile de petites interventions techniques
- Gérer les déchets post-catastrophe et les opérations de nettoyage/réparation = cellule technique dans les missions

Modules rattachés

1) Module Équipe Polyvalente d'Intervention (EPI)

Le module Équipe Polyvalente d'Intervention a pour mission d'assurer la mise en œuvre des actions de sauvegarde à l'aide des véhicules et des équipements de la collectivité en menant les actions suivantes :

► Actions :

- Maintien de la viabilité et remise en état des routes
- Balisage
- Dégagement d'arbres
- Mise en place des déviations nécessaires
- Éclairage
- ...

► Gestion des véhicules techniques et du matériel Mairie

2) Module Équipe Spécialisée d'Intervention (ESI)

Le module Équipe Spécialisée d'Intervention a pour mission d'assurer la mise en œuvre des actions spécifiques types de consolidations des bâtiments et problématiques d'écoulement d'irrigations.

Cellule communication

Mission(s)

La cellule Communication assure l'information de la population, des institutions, et des médias, en collaboration avec le Poste de Commandement Communal. Elle active ses modules en fonction de l'événement.

Actions

- Préparer les communiqués de presse officiels du Maire, Directeur des Opérations
- Informer les autorités supérieures, les médias et la population de l'évolution de la crise d'après les informations données par le D.O. et le R.A.C
- Réceptionner, synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées par les médias et réseaux sociaux, et en informer le Maire
- Organiser et gérer la salle de presse
- Mettre en place une cellule d'accueil de la population (si besoin) en mairie et déterminer les informations qui doivent être transmises à la population

Chaque communiqué ou information émanant de la cellule de crise doit être approuvé par Monsieur le Maire ou son représentant.

Modules rattachés

1) Module communication autorités

Conforme au fonctionnement usuel du Cabinet du Maire

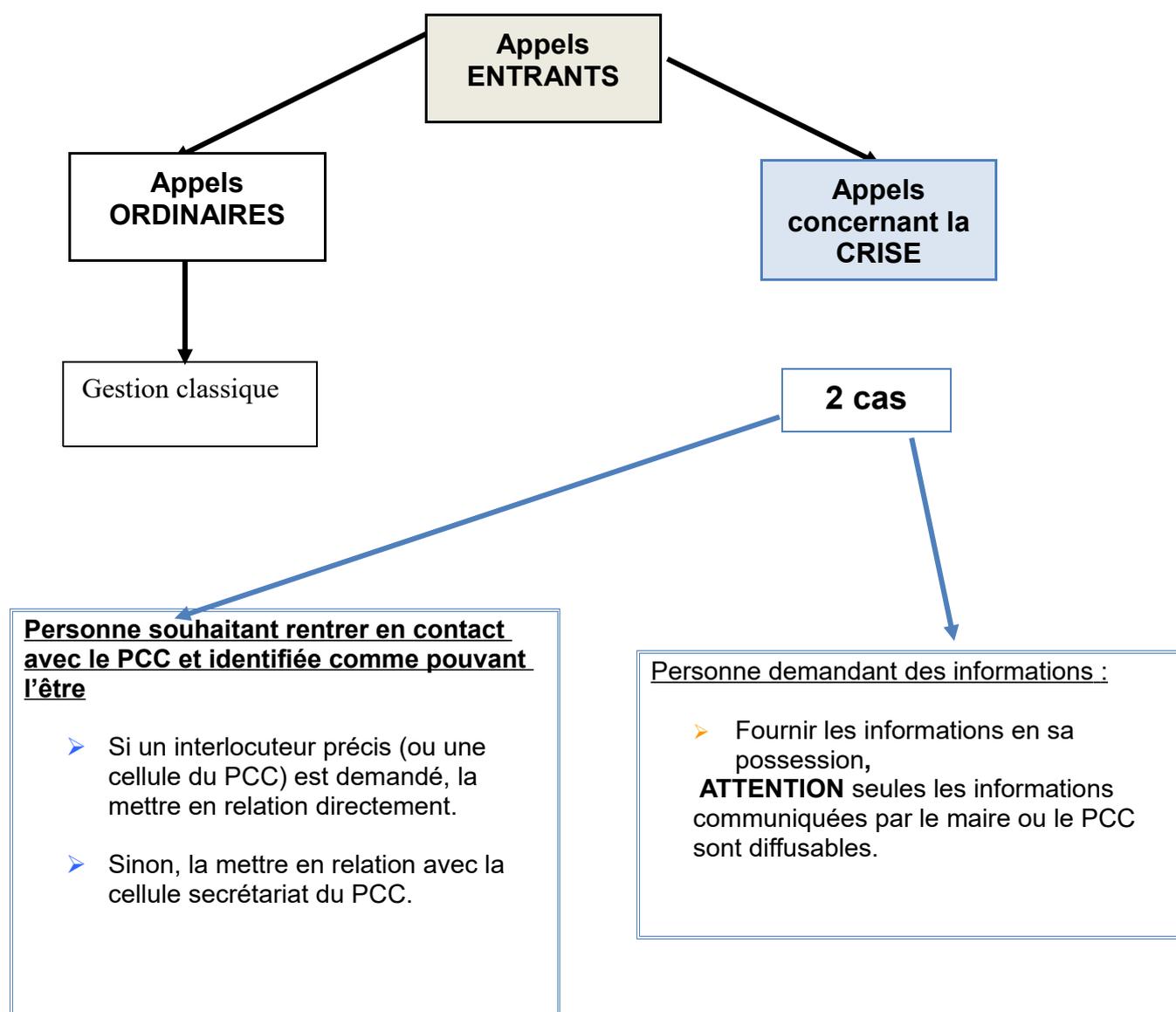
2) Module communication médias

Conforme au fonctionnement usuel du Cabinet du Maire

Accueil du public

Pendant la crise :

- Renseigne la population sur la crise et son évolution en ne diffusant que des informations reçues par la cellule communication
- Fait remonter à la cellule communication les questions et attentes de la population
- Oriente les personnes vers les centres d'hébergement si besoin
- Tient un registre standard
- Assure le standard téléphonique de la mairie



Cellule Logistique

Mission(s)

La cellule logistique analyse et/ou autorise la mise en œuvre des moyens mobilisables sur le plan humain, technique et financier, qu'il s'agisse de ressources internes ou externes et enclenche ses modules en fonction de l'événement.

Actions

- Conseiller le R.A.C en matière de moyens mobilisables selon les circonstances
- Répondre aux besoins exprimés par le PCC.
- Mise en œuvre des différents acteurs engagés sur le terrain sur le plan de la continuité de crise et sur le plan de la continuité d'activité
- Mission de sauvegarde de la population à travers des centres d'accueil et de regroupement
- Anticiper et organiser la logistique d'acheminement et d'approvisionnement

Modules rattachés

1) Module Accueil, hébergement, restauration

Le module Accueil / Hébergement / Restauration a pour mission d'organiser l'accueil, l'hébergement et l'assistance aux sinistrés ainsi que la prise en charge nécessaire des agents mobilisés en menant les actions suivantes.

- ▶ Activer, ouvrir et organiser le Centre d'Accueil des Impliqués, s'assurer du bon acheminement du matériel nécessaire (jeux, lits, autres ...)
- ▶ Organiser la liste des sinistrés entrants et sortants recensés.
- ▶ Répartir et recenser l'ensemble des sinistrés entre les différents centres d'accueil
- ▶ Recenser les besoins et les soins nécessaires (notamment les animaux)
- ▶ Effectuer un suivi pour évaluer et ajuster la logistique nécessaires
- ▶ Organiser la restauration des sinistrés, des cellules et modules de gestion de crise
- ▶ Assurer une liaison permanente avec le Poste de Commandement Communal
- ▶ Assurer une liaison avec les hypermarchés de la Commune

2) Module Gestion des dons et actions caritatives

Ce module a pour mission de gérer les bénévoles et les dons.

- ▶ Accueillir et organiser les missions des bénévoles
- ▶ Réceptionner, quantifier, distribuer l'arrivée des produits : médicaments, eau, nourriture, carburant...

3) Module Moyens humains

Le module Moyens Humains a pour mission de gérer le personnel habilité à intervenir en cas de crise en menant les actions suivantes :

- ▶ Mettre en place un lieu unique d'accueil du personnel opérationnel (lieu à déterminer)
- ▶ Gérer le planning des agents affectés dans les différentes structures (horaires de présence, temps de repos...)
- ▶ Préparer le planning prévisionnel des effectifs
- ▶ Tenir à jour le registre des personnels en fonction des habilitations
- ▶ Mise en œuvre du plan de la continuité d'activité
- ▶ Alerter le personnel mobilisé

4) Module Finance

Le module Finance a pour mission de gérer les dépenses liées à la crise en menant les actions suivantes :

- ▶ Conseiller le R.A.C sur l'aspect financier et économique des actions
- ▶ Effectuer les bons de commandes
- ▶ Donner les ordres de paiement.

5) Module accompagnement des impliqués, retour à la normale, action sociale

Le module coordonne l'action sociale, caritative, des intervenants de sécurité civile et du soutien psychologique. Il maintient sa mission jusqu'au retour à la normale. Le module en lien avec les différentes cellules dresse le bilan des dégâts en menant les actions suivantes :

- ▶ Organiser l'action Sociale.
- ▶ Assurer la Liaison Caritative
- ▶ Organiser le soutien psychologique
- ▶ Organiser les actions des associations de sécurité civile au sein des centres d'hébergement
- ▶ Réquisitionner si besoin des infirmiers, médecins, psychologues...

PARTIE 2

FICHES ÉVÈNEMENTS

RISQUES MAJEURS à Salon de Provence

Le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) élaboré par la Préfecture dispose que la Ville de Salon de Provence est exposée à des risques naturels et technologiques.

Risques Naturels

Inondations

Sismique

Mouvement de Terrain

Feux de forêt

Le risque feux de forêt



La commune est classée en zone très sensible aux feux de forêt. Tout le territoire communal situé à l'Est de l'autoroute A7 est concerné et notamment le site de Roquerousse, la Pastorale, le Val de Cuech, les chemins des Magatis et Talagard.

Le risque inondation



Ce risque, impactant le Sud Est de l'agglomération, correspond essentiellement aux crues torrentielles de la Touloubre, suite à la concentration rapide de violentes précipitations sur un bassin versant réduit.

Le risque de ruissellement pluvial urbain est également identifié sur : les fonds de vallon du Vabre du Tallagard qui ont pour point final le centre ville, ceux du Val de Cuech et des Manières.

Le fossé Villette en bas du CSA passe sous l'autoroute, la maternelle de Lurian et ressort à la SEGPA.

Le Saint-Roch se jette dans la Touloubre derrière le cosec Lurian.

Enfin, le secteur Ouest de Bel Air / La Crau est soumis au risque inondation par stagnation des eaux de pluies.

Le risque sismique



Par nature imprévisible, le séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La commune est classée en zone 4, soit une sismicité moyenne, néanmoins la plus élevée sur le Département.

Pour référence, le séisme « provençal » du 11 juin 1909, d'une magnitude de 6,2 sur l'échelle de Richter (numérotée de 0 à 9), correspond à l'intensité la plus forte sur le territoire national au siècle dernier ; l'épicentre était localisé sur la région de Lambesc, Rognes et Saint-Cannat et avait provoqué d'importants dégâts sur les communes de Pélissanne et Salon-de-Provence.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la Ville de Salon de Provence a été approuvé par arrêté Préfectoral le 13 mars 2018.

Le risque mouvement de terrain



La commune est concernée par des mouvements de terrain de surface soit des chutes de pierres ou éboulements de massifs abrupts ou roches en surplomb.

La zone Nord Est de la commune est impactée

Risques Technologiques

Transports de Matières Dangereuses



Le risque Transport de Matières Dangereuses

Dans les zones urbanisées, aucun endroit n'échappe à ce risque (explosion, incendie, pollutions diverses) d'autant que la commune est traversée et « ceinturée » par de nombreux axes routiers : l'A7, l'A54, les RN 113 et 138.

Quant au transport de matière dangereuse par voie de canalisation, la vieille route de Cornillon jusqu'au Chemin des Milanis dans la ZI de la Gandonne et le pipeline au départ de Fontange jusqu'à l'extrême ouest de la commune en direction de Saint Martin de Crau, peuvent également être impactés.

Enfin, la proximité de la gare de triage de Miramas est une menace potentielle notamment par renversement ou accident d'un wagon et dégagement d'un nuage toxique de chlore.

La récente révision du Plan Particulier d'Intervention a retenu deux périmètres de danger : l'un de 2500 m de rayon (effets d'ordre radiologique et toxique hors émanation de chlore) et l'autre de 12 600 m de rayon (effets d'ordre toxique par émanation de chlore), la commune est retenue dans ce périmètre, en particulier les zones agricoles situées à l'Ouest.

Comme tout autre, le territoire communal peut également être affecté par :

- ▶ les risques climatiques : tempête, vent violent, canicule, neige, grand froid...
- ▶ les risques sanitaires : pollution du réseau d'eau potable, toxi-infection alimentaire collective, épizooties et pandémies, accident nucléaire...

Ces risques, leur impact mais également les enjeux, actions, moyens de prévention et ressources mobilisables font l'objet de **fiches actions par risque détaillées**.

Par ailleurs, afin d'informer la population des risques encourus, la Ville de Salon de Provence a élaboré son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui recense par nature les risques présents sur le territoire ainsi que les bons réflexes à adopter en cas d'événements majeurs.

RISQUES NATURELS

INONDATION

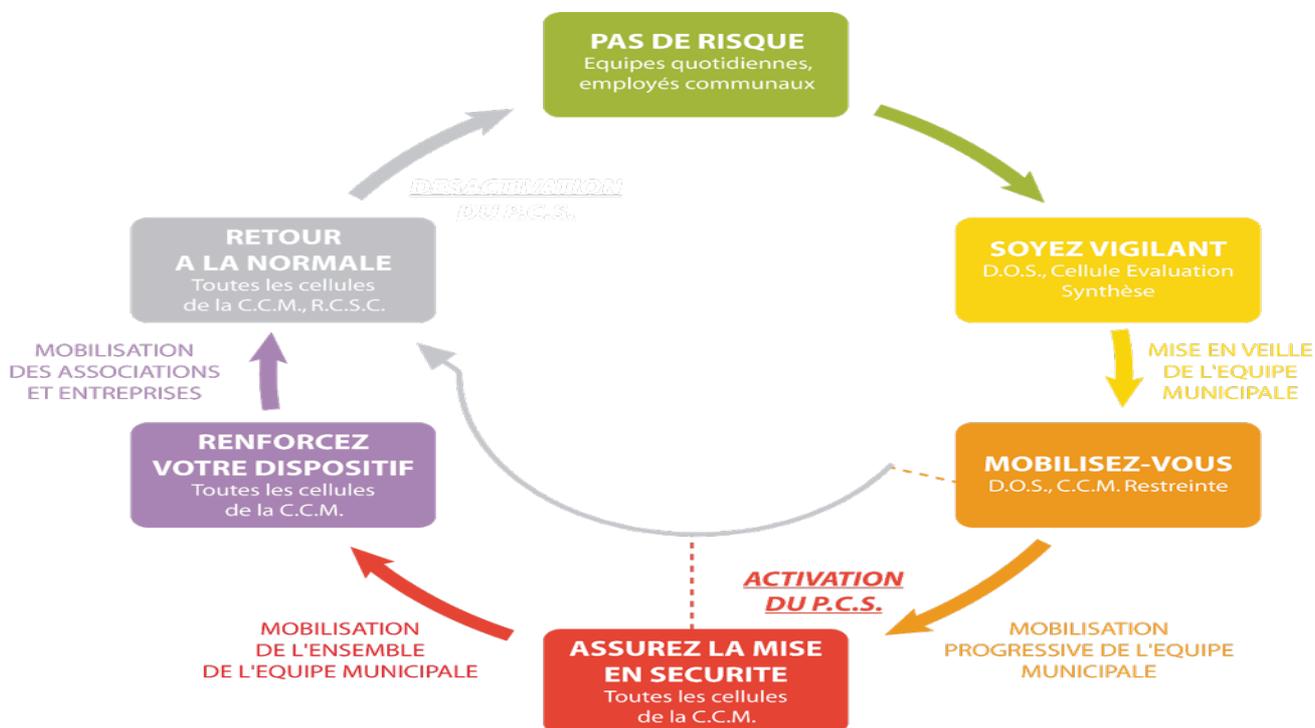
Ruissellement pluvial, crue et débordement, remontée nappe phréatique

LES RISQUES

DÉSIGNATION DES REPÈRES POUR DÉTERMINER LES VIGILANCES ET RÉFÉRENCES HISTORIQUES

| Cours d'Eau | Description du risque |
|---------------------|---|
| La Touloubre | <p>Crues torrentielles</p> <p>Débits de référence :</p> <p>Débit de la Touloubre à La Barben</p> <p>Débit moyen = 0,650 m³/s</p> <p>Crue décennale = 50 m³/s (35m³/s 2008)</p> <p>Crue cinquantennale = 300m³/s</p> <p>Crue centennale = 400 m³/S</p> |

LA VIGILANCE



19 POINTS DE SURVEILLANCE

permettant d'identifier le niveau de passage aux différentes phases de vigilance

| LISTE DES POINTS DE SURVEILLANCE | SURVEILLANCE ETABLIE PAR |
|--|---|
| 1 - Pont de la RN 113- échelle Touloubre | Police Municipale |
| 2 a - Pont de la maison du Colonel 2 b – Campagne Bel-ombre (ch Saint-jean) | Police Municipale Appui Réserve Communale de Sécurité Civile |
| 3 - Échelle du Canal Saint Roch - chemin de Lurian | Police Municipale |
| 4 - point bas rond-point de l'avion | Police Municipale Appui Réserve Communale de Sécurité Civile |
| 5 - Point bas carrefour de l'avenue de l'Europe | Vidéo Protection en continu Appui Réserve Communale de Sécurité Civile |
| 6 - Point bas rue frères Kennedy | Vidéo Protection en continu Appui Réserve Communale de Sécurité Civile |
| 7 - point bas boulevard Roger Carcassonne | Vidéo Protection en continu Appui Police Municipale |
| 8 - point bas chemin des Batignolles | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 9 - Répartiteur | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 10 - point bas les Mouldas | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 11 - Boulevard de Montmajour | Police Municipale Appui Réserve Communale de Sécurité Civile |
| 12 -vieux chemin du Val de Cuech (Canal de Craponne) | Police Municipale Appui Réserve Communale de Sécurité Civile |
| 13 - pont de la Gandonne (Canal Saint Roch) | Police Municipale |
| 14 - Canal du chemin de grande carraire | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 15 - Point bas siphon encart | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 16 - trou des Batignolles | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 17 - Fossé Bel Air à l'exutoire de la Touloubre (fontaine Mary rose) | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 18 - Chemin de la petite Carraire | Requiert l'analyse technique du Service irrigation |
| 19 - École François Blanc | Vidéo Protection en continu Appui Police Municipale |

| AIRE D'ACCUEIL des GENS du VOYAGE | | |
|------------------------------------|--|----------------------------|
| VIGILANCES | REPERES | REFERENCES |
| ETRE VIGILANT | La Touloubre est à 1,4 mètres à la station de la Barben et /ou 2,3 mètres à la station d'Armieux La Touloubre est plein bord à Salon de Provence (Pont RD 68 / Pont du Colonel) | Événement Décembre 2008 |
| SE MOBILISER | La Touloubre atteint 2.5 mètres à la station de la Barben La Touloubre inonde la Base Aérienne de Salon | Événement de 1993 |
| ASSURER LA MISE EN SECURITE | La Touloubre atteint 3 Mètres à la station de la Barben Les eaux de la Touloubre envahissent le secteur de la Générale (Sud Aire des Gens du Voyage) | |

| QUARTIERS EST | | |
|------------------------------------|--|--|
| VIGILANCES | REPERES | REFERENCES |
| ETRE VIGILANT | Ruissellements : Remontée des eaux au niveau de la buse (canal de Craponne) – chemin Val de Cuech. | |
| SE MOBILISER- | Ruissellements : 1ers ruissellements parking Pavillon Blanc, Rue Kennedy et la Gandonne 20 mm en 30 mn. Ruissellements : Surverse St Roch au point bas rue des Ventadourio Touloubre : Mise en charge du pont de la RD 68. | Crue du 14/12/2008 (débit 28m3/s) 1,80 m à Lambesc Les Armieux 1,15 m à la Barben/ 1,80 m à la RN 113 |
| ASSURER LA MISE EN SECURITE | Touloubre : Mise en charge du pont de la RN 113 Ruissellements : Mise en charge du Saint Roch en face de car audio +bassin de rétention plein François Blanc Accumulation d'eau Place Général de Gaulle Forts ruissellements Roger Donadieu > 50 mm en 1 h. | Crue du 21/10/1994 (débit 48m3/s) 1,75 m à la Barben Crue du 27/08/1986 Crue du 23/09/1993 (débit 91m3/s) |
| RENFORCER SON DISPOSITIF | Surverse de la Touloubre au niveau du canal EDF. | Crue du 07/06/1907 Débits sup 200 m3 à la Barben |

| QUARTIERS OUEST | | |
|------------------------------------|---|--|
| VIGILANCES | REPERES | REFERENCES |
| SE MOBILISER | Mise en charge du fossé des Batignolles / 40 mm en 1 h Chemin Grand 'Carraire et bas de Pologne submergés. Points bas Mouldas, Barettes et le Marais de Richebois inondés . L'eau inonde la rampe d'accès au trou des Batignolles. | ORAGE 06/2015 ORAGE DU 26/11/2014 |
| ASSURER LA MISE EN SECURITE | 79 mm en 1h30. | ORAGE du 03/10/2015 |
| RENFORCER SON DISPOSITIF | Risque de surverse des eaux du trou des Batignolles sur les écuries et/ou surverse des eaux au bas du chemin de la Petite Carraire. | |

LES ENJEUX

Cf annexe page 137 à 145

MESURES / PLANS D'ACTIONS

| <u>VIGILANCE JAUNE «ÊTRE VIGILANT»</u> | | |
|---|---|--|
| 1 | CELLULE de VEILLE | <p>SUIVRE les messages de risques (Services État, pré-alerte station, consulter APIC, vigicrues...)</p> <p>MODULER la vigilance: jour, nuit, semaine, week-end, manifestations particulières</p> |
| 2 | <u>CELLULES</u> SÉCURITÉ / SAUVEGARDE TECHNIQUE | RECONNAITRE la situation de l'événement hydrométéorologique (terrain, internet) |
| 3 | CELLULE de VEILLE | SUIVRE L'EVOLUTION de l'événement hydro météorologique |
| 4 | CELLULE RENSEIGNEMENT/ COORDINATION | S'ASSURER de la disponibilité des membres de la Cellule de Crise |
| 5 | <u>CELLULES</u> VEILLE SECURITE / SAUVEGARDE TECHNIQUE | SE PREPARER en vue d'une mobilisation future humaine et logistique (matériel à préparer : barrières....) |
| | | DIFFUSER , une première information au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage (par appel téléphonique et/ou passage sur le terrain) sur un risque potentiel |
| | | Aire d'accueil des gens du voyage : surveiller l'évolution des niveaux d'eau de la Touloubre sur le terrain |
| 6 | CELLULE TECHNIQUE | NETTOYER les grilles et avaloirs afin d'assurer le meilleur écoulement possible des eaux |
| | | PREPOSITIONNER les barrières au niveau des points clés identifiés sur la carte |
| 7 | CELLULE de VEILLE | ENVISAGER le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune |
| | | DÉCIDER de déclencher la phase « SE MOBILISER » |

VIGILANCE ORANGE « SE MOBILISER »

| | | |
|----------|--|--|
| 1 | CELLULE de VEILLE | ALERTER et MOBILISER la Cellule de Crise Municipale Restreinte pour effectuer les actions préparatoires et les mesures de sécurisation habituelles (chemins, manœuvre sur les ouvrages, préparation du matériel utilisé par la suite) |
| 2 | CELLULE RENSEIGNEMENT / COORDINATION | METTRE EN PLACE UNE MAIN COURANTE où seront notés tous les événements et décisions prises (y compris les actions de terrain, et les appels entrants/sortants au standard) |
| | | PREPARER les supports utiles aux différentes équipes mobilisées (photocopie des fiches support, actions...) |
| 3 | CELLULE RENSEIGNEMENT / COORDINATION | RECEVOIR les alertes pour la Touloubre |
| 4 | CELLULES SECURITE / SAUVEGARDE RENSEIGNEMENT/COORD. TECHNIQUE | EVALUER l'importance de l'événement en cours et son impact sur le territoire communal sur les différents points de vigilance |
| 5 | CELLULE TECHNIQUE | ETRE EN CONTACT avec les ASA pour la gestion des réseaux d'irrigation |
| 6 | CELLULE SECURITE / SAUVEGARDE | PREPARER l'évacuation des véhicules stationnés dans les zones exposées vers des zones refuges |
| 7 | CELLULE COMMUNICATION | ENVISAGER le maintien/annulation de toutes les manifestations prévues sur la commune |
| 8 | CELLULES RENSEIGNEMENT/COORD. SECURITE / SAUVEGARDE TECHNIQUE | SURVEILLER l'évolution de la situation (terrain : aux points sensibles, internet) |

| | | |
|----|---|--|
| 9 | CELLULE RENSEIGNEMENT / COORDINATION | RECUEILLIR les informations auprès des acteurs associés (CD13, Préfecture, communes en amont...) |
| 10 | CELLULE LOGISTIQUE | VERIFIER la disponibilité du centre d'accueil en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde |
| 11 | CELLULE DE CRISE | SE TENIR à disposition en cas de déclenchement du PCS |
| 12 | <u>CELLULES</u> RENSEIGNEMENT/COORD.- SECURITE/SAUVEGARDE | INFORMER par haut-parleurs et/ou téléphone et/ou sonorisation ville les enjeux les plus sensibles (habitations, ERP au niveau du quartier de Bel Air, les points bas, les campings....) |
| 13 | CELLULE TECHNIQUE | FERMER le répartiteur situé sur la commune de LAMANON |
| 14 | CELLULE SECURITE / SAUVEGARDE | INFORMER par porte à porte les enjeux les plus vulnérables qui n'ont pas répondu aux appels ciblés (cf.carte d'actions) |
| | | RECOMMANDER la mise en place des batardeaux dans les zones les plus sensibles aux ruissellements |
| 15 | CELLULE TECHNIQUE | FERMER les accès aux voiries exposées (cf.carte d'action) 1 - Fermeture route bas du chemin de la Pologne / Ouest 2 - Fermeture route chemin de la Grande Carraire, chemin de la Chapelle, Carrefour RD 113/Chemin de la grande carraire) / Ouest |
| 16 | <u>CELLULES</u> RENSEIGNEMENT/COORD.- SECURITE / SAUVEGARDE | ALERTER et METTRE EN SECURITE par haut-parleurs fixes-mobiles et/ou par appels téléphoniques ciblés tous les enjeux identifiés (ERP – habitations...), sur les ordres du Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) (cf.carte d'actions) Enjeu 165, 49, 50 chemin de la Gandonne Habitations / Alerter / Mettre en sécurité |

| | | |
|----|---|--|
| 17 | <p align="center">CELLULE SECURITE / SAUVEGARDE</p> | <p align="center">Mettre en sécurité les parkings inondables</p> |
| 18 | <p align="center">CELLULES SECURITE / SAUVEGARDE RENSEIGNEMENT/COORD.</p> | <p align="center">Alerter les enjeux les plus exposés dont :</p> <p align="center">48, 49, 50</p> <p align="center">Informers les ERP de la situation en cours (école, crèche...)</p> |
| 19 | <p align="center">CELLULES VEILLE SECURITE / SAUVEGARDE RENSEIGNEMENT/COORD.</p> | <p>Aire d'accueil des gens du voyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le suivi de l'évolution des niveaux d'eau de la Touloubre sur le terrain et par Vigicrues - Alerter le gestionnaire (par appel téléphonique ou/et par passage sur le terrain) - Demander au gestionnaire de préparer l'évacuation du site en indiquant les procédures à respecter (cf : procédure interne aire d'accueil) - Proposer l'évacuation du site si d'autres aires sont en capacité d'accueillir les personnes évacuantes |
| 20 | <p align="center">CELLULE de CRISE</p> | <p align="center">DÉCIDER de l'activation de la phase supérieure « ASSURER LA MISE EN SECURITE »</p> |

VIGILANCE ROUGE « ASSURER LA MISE EN SECURITE

| | | |
|---|---|--|
| 1 | CELLULE RENSEIGNEMENT / COORDINATION | OUVRIR ET AGENCER LE P.C.C. |
| | | MOBILISER la Cellule de Crise Municipale Complète |
| | | ASSURER le lien entre la cellule de commandement et les cellules opérationnelles. Être <i>en contact avec les différentes cellules pour coordonner les actions et les prises de décisions</i> |
| | | SUIVRE l'évolution de la crue (vigicrue, APIC , Métropole...) |
| | | TENIR À JOUR UNE MAIN COURANTE des appels reçus et émis, des décisions prises au PCC |
| | | TRANSFERER le standard téléphonique de la Mairie sur un poste dédié sur l'étage du PCC |
| 2 | CELLULES TECHNIQUE SECURITE/SAUVEGARDE RENSEIGNEMENT/COORDO. | POURSUIVRE le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain aux points clés identifiés (cf carte), et sur internet |
| 3 | CELLULE RENSEIGNEMENT / COORDINATION | GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'événement et les ARCHIVER dans un dossier |

| | | |
|---|--|---|
| 4 | <p align="center">CELLULES CRISE COMMUNICATION</p> | <p align="center">ETRE EN CONTACT avec les acteurs associés de la gestion de crise (Préfecture, Sapeurs Pompier...).<i>Informer de la situation et des besoins éventuels</i></p> |
| 5 | <p align="center">CELLULE LOGISTIQUE</p> | <p>OUVRIR ET AGENCER le (s) centre (s) d'accueil (Halle Pierre de Coubertin...): <i>Accueillir et recenser les personnes sinistrées</i> <i>Gérer le (s) centre (s) d'accueil</i></p> <p>PRENDRE les dispositions nécessaires à l'accueil et à la garde des élèves non récupérés par leurs parents à la suite d'un retour anticipé des élèves scolarisés à l'extérieur de la commune : <i>Mobiliser du personnel qui sera en charge de cette mission</i></p> |
| 6 | <p align="center">CELLULES RENSEIGNEMENT/COORD. COMMUNICATION</p> | <p align="center">S'ASSURER DE LA MISE EN SÉCURITÉ de tous les enjeux identifiés</p> <p align="center">DIFFUSER une alerte généralisée sur la situation en cours via les panneaux lumineux, le site internet de la ville et les réseaux sociaux</p> |
| 7 | <p align="center">CELLULE TECHNIQUE</p> | <p>TENIR informées les ASA de la situation en cours</p> |

CELLULES
RENSEIGNEMENT/CORD.
SECURITE / SAUVEGARDE

ALERTER et METTRE EN SECURITE ou EVACUER par haut-parleurs fixes-mobiles et/ou par appels téléphoniques ciblés tous les enjeux identifiés (ERP – habitations...), sur les ordres du Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) (cf. carte d'actions)

- Enjeu 51 Mas Saint Louis/ Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 82 Écoles **Bel Air** / Alerter/Évacuer /Ouest
- Enjeu 84 **Camping les Biens Neufs** / Alerter / Évacuer / Ouest
- Enjeu 85 **Camping Nostradamus** / Alerter / Évacuer / Ouest
- Enjeu 91 Quartier le marais de Richebois / Alerter /Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeux 95, 96 Quartier les Mouledas /Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 104 Quartier les Barettes /Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeux 81 Services municipaux Payan, 97 Habitations Encart, 98 Entreprise Réalésage Salonais, 99 habitation /Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 110 Quartier les jardins du Bonheur / Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 112 Groupe d'habitations chemin des Batignolles / Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 108 Quartier les terrasses d'Hélios /Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 109 Quartier Saint Louis /Alerter/Mettre en sécurité/Ouest
- Enjeu 106 Habitation /Alerter/Mettre en sécurité/Est
- Enjeu 59 **Crèche École François Blanc** / Évacuer vers La Ruche (Hébergement)/Est
- Enjeu 151 **Crèche le Petit Prince** / Évacuer / Est
- Enjeu 15 École **primaire Lurian** / Alerter et mettre en sécurité sur place l'école primaire Lurian / Est
- Enjeu 15 École **maternelle Lurian** / Alerter / Évacuer / École maternelle Lurian vers École Primaire
- Enjeu 10 **Aire d'accueil des gens du Voyage** / Évacuer / Est
- Enjeu 21 Habitation Rue Renée Corte / Alerter / Mettre en Sécurité
- Enjeu 45, 46 Habitation Avenue Georges Guynemer / Alerter / Mettre en Sécurité

| | | |
|----|--|--|
| 9 | CELLULE RENSEIGNEMENT/COORD . | TRANSMETTRE à la cellule Sécurité / Sauvegarde pour reconnaissance la liste des personnes n'ayant pas répondu aux appels téléphoniques ciblés |
| 10 | CELLULE SECURITE / SAUVEGARDE | ALERTER par porte à porte tous les enjeux identifiés en zone inondable qui n'ont pas répondu aux appels téléphoniques ciblés conformément à la stratégie d'alerte communale (cf.carte d'actions) |
| 11 | CELLULE TECHNIQUE | COMPLETER la fermeture des accès aux voiries exposées (cf.carte d'action) |
| 12 | CELLULE SECURITE / SAUVEGARDE | COMPLETER l'évacuation des véhicules stationnés sur les parkings inondable vers les points hauts |
| 13 | <u>CELLULES</u> TECHNIQUE RENSEIGNEMENT/COORD | S'ASSURER des solutions de continuité électrique ainsi que de tous moyens de communication |
| 14 | CELLULE TECHNIQUE | <p>FERMER les accès aux voiries exposées (cf.carte d'action)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Fermeture de route : chemin du centre équestre / Ouest 2- Fermeture de route : Avenue de Lattre de Tassigny (RD 17 Routes d'Eyguières) / Ouest 3- Fermeture de route : Avenue Jean Moulin Route d'Avignon RD.538 / Ouest 4- Fermeture de Route : Rue de Ventadouiro / Est 5- Fermeture de route : Avenue Raoul Francou / Est 6- Fermeture de route : Chemin Rue sergent-chef René Baudet / Est 7- Fermeture de Route : Rue de Ventadouiro / Est 8- Fermeture de route : RD 572 / Est 9- Fermeture de route : Rue René Corte / Est 10- Fermeture de Route : Puy du Mouton 11- Fermeture de route : Montée Lamartine 12- Fermeture de route : Le cercle des Arts |

| | | |
|----|--|---|
| 15 | CELLULE RENSEIGNEMENT / COORD. | TRANSMETTRE régulièrement au D.O.S.un bilan du nombre de personnes accueillies |
| | | INFORMER de tout signalement de personnes disparues |
| 16 | CELLULE LOGISTIQUE | PRÉVOIR un dispositif de distribution d'eau potable si celle-ci venait à manquer ou à être souillée |
| | | PRENDRE contact si besoin avec des associations telles la Croix Rouge pour la gestion de l'équipement et du ravitaillement au centre d'accueil |
| | | ORGANISER le relogement solidaire des riverains évacués |
| 17 | CELLULE de CRISE | RÉUNIR les responsables d'équipes pour faire le bilan de la situation |
| 18 | CELLULES RENSEIGNEMENT/COORD- SECURITE/SAUVEGARDE TECHNIQUE | <p style="text-align: center;">Aire d'accueil des gens du voyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de balisage afin d'indiquer les itinéraires d'évacuation vers Grans puis Miramas (RD 70 et RD 19) - Mobiliser du personnel afin d'aider à l'évacuation du site - Décider l'évacuation, des personnes vers les zones refuges - Être en contact avec le gestionnaire (par appel téléphonique ou/et par passage sur le terrain) - Proposer l'évacuation du site si d'autres aires sont en capacité d'accueillir les personnes évacuantes |
| | | DECIDER de l'activation du plan « RENFORCER SON DISPOSITIF » |
| 19 | CELLULE de CRISE | DECIDER de l'activation du plan « RENFORCER SON DISPOSITIF » |

VIGILANCE VIOLET « RENFORCER SON DISPOSITIF »

| | | |
|----------|---|---|
| 1 | CELLULE de CRISE | <p>RENFORCER le dispositif communal de gestion de crise</p> <p>ADAPTER l'organisation à l'ampleur du phénomène à gérer</p> |
| 2 | CELLULE SECURITE/SAUVEGARDE | <p>RENFORCER les patrouilles de reconnaissance aux points clés identifiés sur les cartes</p> |
| 3 | CELLULE TECHNIQUE | <p>COMPLETER la fermeture des voiries (cf carte d'action)</p> |
| 4 | CELLULES RENSEIGNEMENT/COORD COMMUNICATION | <p>DIFFUSER une nouvelle alerte à l'ensemble de la population via les moyens d'alerte communaux (sonorisation, panneaux lumineux, réseaux sociaux, site Internet...)</p> |
| 5 | CELLULES SECURITE/SAUVEGARDE TECHNIQUE | <p>COMPLETER LA MISE EN SECURITE de tous les enjeux exposés aux crues de la Touloubre, ruissellements, réseaux d'irrigation ...</p> |
| 6 | CELLULE LOGISTIQUE | <p>COMPLETER l'ouverture des points d'hébergement sur la commune si la situation le nécessite</p> |
| 7 | CELLULE de CRISE CELLULE COMMUNICATION | <p>RESTER EN CONTACT avec les acteurs de la gestion de crise (SDIS, Préfecture, Département, Métropole...)</p> |

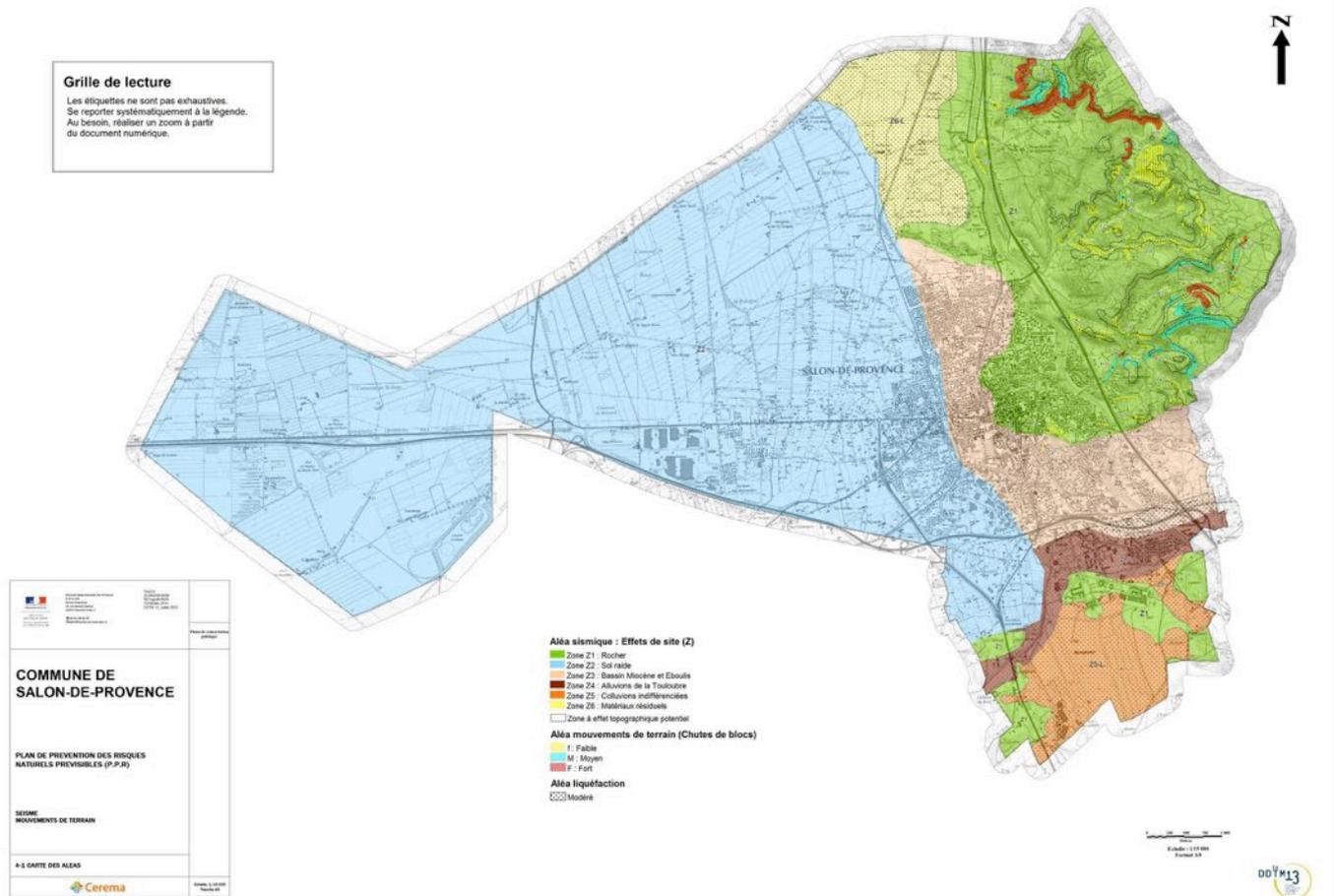
| | | |
|----|---|---|
| 8 | <p>CELLULE de CRISE</p> <p>CELLULE RENSEIGNEMENT/COORDINATION</p> | <p>DECLENCHER les sirènes situées sur le territoire communal si la situation le nécessite</p> |
| 9 | <p>CELLULE LOGISTIQUE</p> | <p>ORGANISER le relogement solidaire des riverains évacués</p> |
| 10 | <p>CELLULE de CRISE</p> | <p>RÉUNIR les responsables d'équipes pour faire le bilan de la situation</p> |
| 11 | <p>CELLULES RENSEIGNEMENT/COORDINATION-LOGISTIQUE</p> | <p>GARDER tous les arrêtés et factures émis pendant l'événement et les ARCHIVER dans un dossier</p> |
| 12 | <p>CELLULE de CRISE</p> | <p>DECIDER de l'activation du plan «RETOUR A LA NORMALE»</p> |

POST CRISE

| |
|---|
| INFORMER la population de la fin d'événement et du dispositif d'aide et de soutien communal mis en place |
| MAINTENIR ouvert le CAI quelque temps après l'événement |
| PROPOSER des solutions de relogement temporaire aux personnes ne pouvant plus habiter leur maison |
| VERIFIER la qualité de l'eau.Organiser si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable à la population |
| PROCEDER aux opérations de nettoyage.Déployer le matériel des services techniques pour les besoins du nettoyage.Noter les matériels et les personnes concernées. Le récupérer à l'issue de ces opérations. |
| DRESSER le bilan des dégâts |
| ACCOMPAGNER / GUIDER les gestionnaires de réseaux sur les lieux d'intervention |
| PRENDRE un maximum de photos avant la réalisation de toute intervention afin de conserver une trace pour les dossiers d'assurance |
| PREVOIR des réunions de débriefing de l'équipe municipale |
| POURSUIVRE la rédaction de la main courante |
| ACCUEILLIR et RECENSER les bénévoles.Coordonner leurs interventions |
| METTRE en place un système de gestion des dons matériels (lieux de stockage éventuellement) |
| ETABLIR les actes administratifs adéquats |
| GERER les relations avec les médias (presse/TV/radio/internet) |
| CLASSER et ARCHIVER les documents relatifs à l'événement survenu ; les mettre à disposition du chargé de mission pour mise à jour du PCS |
| PREVOIR un local en mairie pour l'accueil des personnes effectuant les démarches relatives à l'événement survenu |
| GERER les dispositifs de relogement temporaire |
| FERMER le CAI |
| DÉSACTIVER la cellule de crise municipale et en informer la Préfecture |
| REALISER un retour d'expérience sur l'événement afin de déterminer les évolutions à apporter au Plan Communal de Sauvegarde |

LES RISQUES

La commune de Salon de Provence est classée en zone de sismicité 4 (sur une échelle de 1 à 5)



Typologie des phénomènes recensés

L'aléa sismique local a pour principal objectif la définition des zones qui présentent une réponse sismique particulière et homogène par rapport aux sites rocheux. (cf légende du plan)

- Z1 Rocher
- Z2 Sol raide
- Z3 Bassin Miocène et éboulis
- Z4 Alluvions de la Touloubre
- Z5 Colluvions indifférenciées
- Z6 Matériaux résiduels

Localisation / secteurs concernés

Le risque sismique concerne tout le territoire salonais.

LES ENJEUX

- Bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpital, caserne de pompiers...)
- Établissements recevant du public
- Établissements scolaires
- Foyers seniors / maisons de retraite / foyers pour personnes en situation de handicap
- Centre d'accueil des impliqués

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule renseignement / coordination
- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule logistique
- Cellule de crise

ACTIONS

Mettre en place rapidement des reconnaissances sur des secteurs précis.

Ne pas rentrer dans les bâtiments touchés dans l'événement sans qu'ils soient visités par un expert.

Lister rapidement les bâtiments nécessaires à la gestion de crise.

- Prendre les mesures de sauvegardes qui s'imposent :
 - alerter la population et l'informer de son évolution
 - couper les routes accédant au sinistre ou à la zone menacée
 - évacuer les zones menacées ou déjà sinistrées
 - participer à la sécurisation des zones dangereuses, en interdire l'accès
 - Mettre en place un centre d'hébergement ou prévoir un relogement des sinistrés suivant la durée de l'événement
 - faire inspecter la zone par un spécialiste
- guider les secours, établir périmètres sécurité, boucler les zones sinistrées
- se tenir informé des dégâts, des éventuelles victimes
- recenser les sinistrés
- évaluer l'impact sur les réseaux, le bâti, la population...

POST CRISE

- mettre en place une cellule administrative d'aide aux sinistrés (conseils et informations).
- poursuivre l'assistance aux populations, soutien et accompagnement
- recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remises en état

MOUVEMENT de TERRAIN

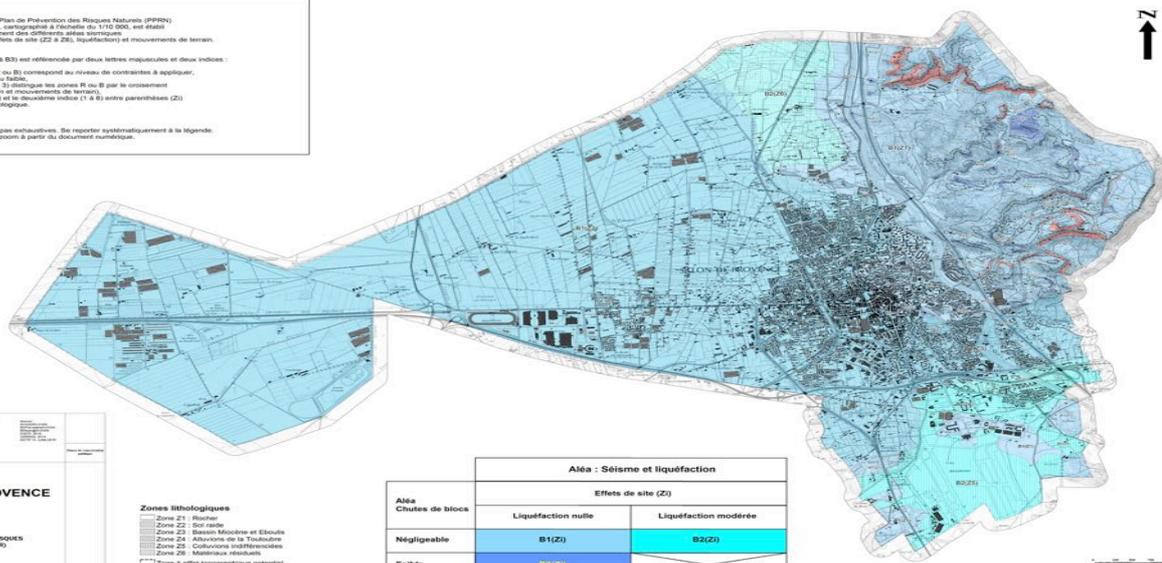
LES RISQUES

Grille de lecture
Le plan de zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de Salon-de-Provence, cartographié à l'échelle de 1/10 000, est établi à partir du seul croisement des différents aléas sismiques (zones Z1 et zones à effets de site (Z2 à Z6), topographiques) et mouvements de terrain.
Chaque zone (R1, B1 à B3) est référencée par deux lettres majuscules et deux indices :
- la lettre majuscule (R ou B) correspond au niveau de contraintes à appliquer, respectivement fort ou faible;
- le premier indice (1 à 3) distingue les zones R ou B par le croisement des aléas sismiques et mouvements de terrain;
- la deuxième lettre (Z) et le deuxième indice (1 à 6) entre parenthèses (Z) indiquent la zone lithologique.
Les étiquettes ne sont pas exhaustives. Se reporter systématiquement à la légende. Au besoin, réaliser un zoom à partir du document numérique.



Zones lithologiques
- Zone Z1 Riolier
- Zone Z2 Sol sable
- Zone Z3 Bassin Moudras et Escouls
- Zone Z4 Alluvions de la Trouboune
- Zone Z5 Colluvions indifférenciées
- Zone Z6 Matériaux érodables
- Zone à effet topographique potentiel

| Aléa Chutes de blocs | Aléa : Séisme et liquéfaction | |
|-------------------------|-------------------------------|----------------------|
| | Effets de site (Z) | |
| | Liquéfaction nulle | Liquéfaction modérée |
| Négligeable | B1(Z) | B3(Z) |
| Faible | B2(Z) | |
| Moyen | | |
| Fort | R1(Z) | |



Typologie des phénomènes recensés

Le mouvement de terrain est l'une des manifestations de phénomènes intenses : pluviométrie élevée, séisme...

Les mouvements de terrain de surface c'est à dire par les chutes de pierres, de blocs et des éboulements, liés à des massifs abrupts et des roches.

Localisation / secteurs concernés

A Salon de Provence, la **chute de blocs** est un risque essentiellement présent sur la partie Nord Est de la commune au niveau de la chaîne des Costes; en cas de séisme, le Val de Cuech (chèvre d'or, singe vert, abbaye Sainte Croix) peut également être impacté.

LES ENJEUX

- Les habitations
- Les établissements relevant du public

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule renseignement / coordination
- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule logistique
- Cellule de crise

ACTIONS

- Prendre les mesures de sauvegardes qui s'imposent :
 - alerter la population et l'informer de son évolution
 - couper les routes accédant au sinistre ou à la zone menacée
 - évacuer les zones menacées ou déjà sinistrés
 - participer à la sécurisation des zones dangereuses, en interdire l'accès
 - Mettre en place un centre d'hébergement ou prévoir un relogement des sinistrés suivant la durée de l'événement
 - faire inspecter la zone par un spécialiste
- guider les secours, établir périmètres sécurité, boucler les zones sinistrées
- se tenir informer des dégâts, des éventuelles victimes
- recenser les sinistrés
- évaluer l'impact sur les réseaux, le bâti, la population...

POST CRISE

- mettre en place une cellule administrative d'aide aux sinistrés (conseils et informations).
- poursuivre l'assistance aux populations, soutien et accompagnement
- recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remises en état

FEUX DE FORÊT

LA VIGILANCE

La période de ce risque s'étale du **1er juin au 30 septembre** ; elle peut exceptionnellement être prolongée par arrêté préfectoral.

RAPPEL RÉGLEMENTATION accès massifs

L'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS

L'arrêté préfectoral du 28 mai 2018 réglemente l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage des matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêts.

| Niveau de danger | Dispositions applicables au public | Dispositions applicables aux travaux |
|------------------|-------------------------------------|--|
| VERT | Présence autorisée toute la journée | Travaux autorisés toute la journée avec les moyens d'extinction appropriés |
| JAUNE | Présence autorisée toute la journée | Travaux autorisés de 5h à 13h avec moyens d'extinction appropriés |
| ORANGE | Présence autorisée toute la journée | Travaux interdits |
| ROUGE | Présence interdite | Travaux interdits |

Nota : Dans le département, le niveau Orange n'est utilisé que pour des sites spécifiques (ZAPEF)

Le niveau de risque applicable à chaque massif forestier est consultable par tous à partir de 17h00, pour le lendemain sur :

- ✓ le site cartographique d'accès aux massifs de la Préfecture <http://bpatp.paca-ate.fr>
- ✓ le serveur vocal dédié de Provence Tourisme au n° **0811 20 13 13**
- ✓ le site www.myprovencebalade.fr

ACTIONS DE PRÉVENTION DURANT LA SAISON À RISQUE

• une veille quotidienne d'accès aux massifs est assurée par le CSU dès 17:00 sur <http://bpatp.paca-ate.fr>.

Si les massifs de la commune sont en **rouge** ils sont interdits d'accès sauf la ZAPEF (pinède Saint Léon, parcours de santé/site accrobranche) reste ouverte.

Si la ZAPEF est affichée en **rouge** , elle doit fermer et tous les massifs sont interdits d'accès au public.

Ces informations sont transmises au cadre d'astreinte ville (pour diffusion d'un message sur les panneaux lumineux) ainsi qu'à la cellule de communication (diffusion sur les réseaux sociaux) afin d'informer le public.

• activation du volet opérationnel (signalétique, panneaux, abaissement de barrières...) sur les sites et chemins concernés : en semaine, l'intervention est assurée par le Service des Espaces Verts et le week-end / jours fériés par la Police Municipale et l'agent de maîtrise d'astreinte.

• protection et surveillance des massifs par les équipiers de la Réserve Communale de Sécurité Civile (vigie, patrouilles...).

LES RISQUES

Massifs boisés

La commune est classée en zone très sensible aux feux de forêt en particulier le secteur Est et les zones boisées collinaires du massif des Côtes : Roquerousse, le Talagard, le Val de Cuech, les Manières/Valdegond.

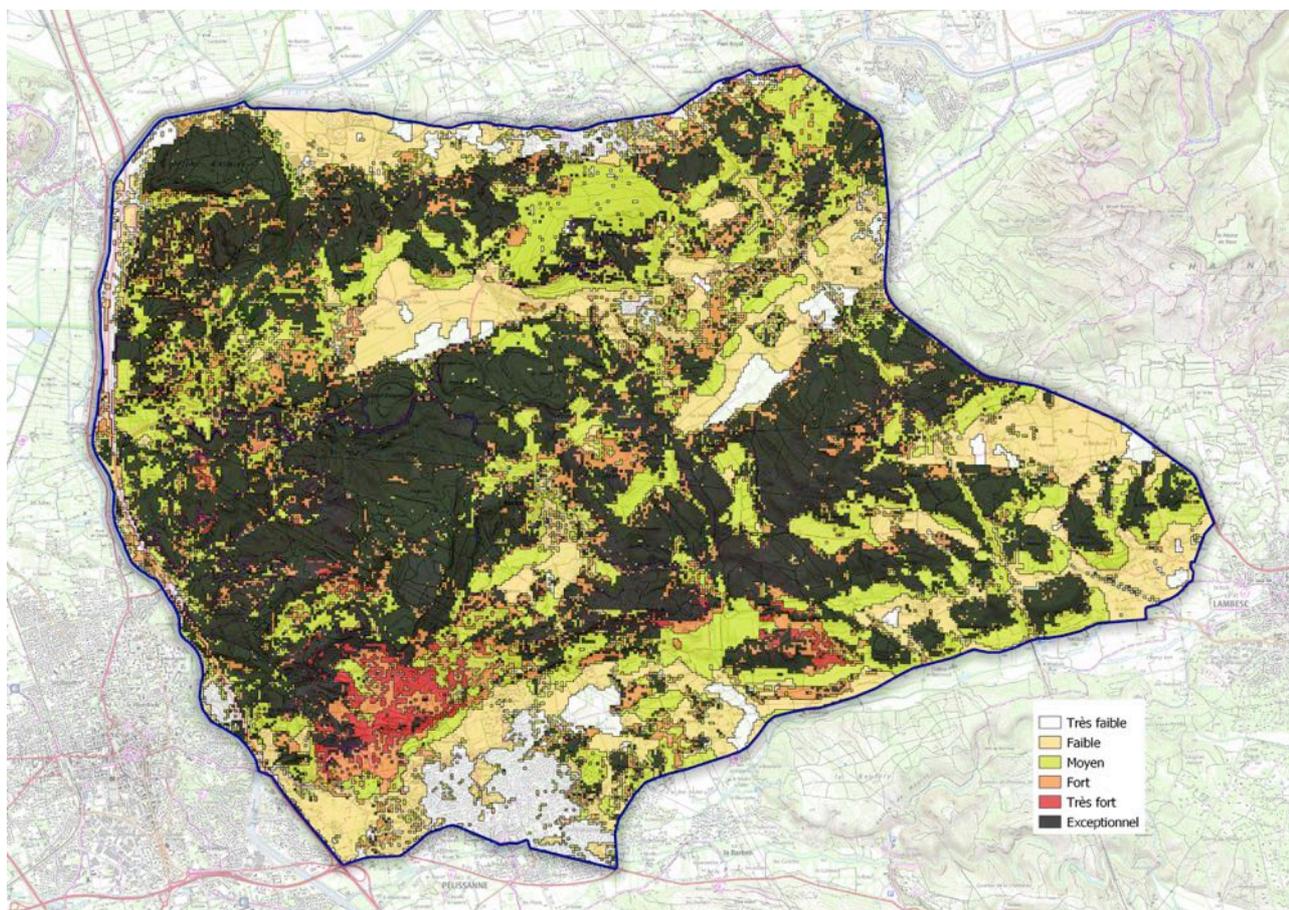
La surface boisée de la commune est de 327 hectares.

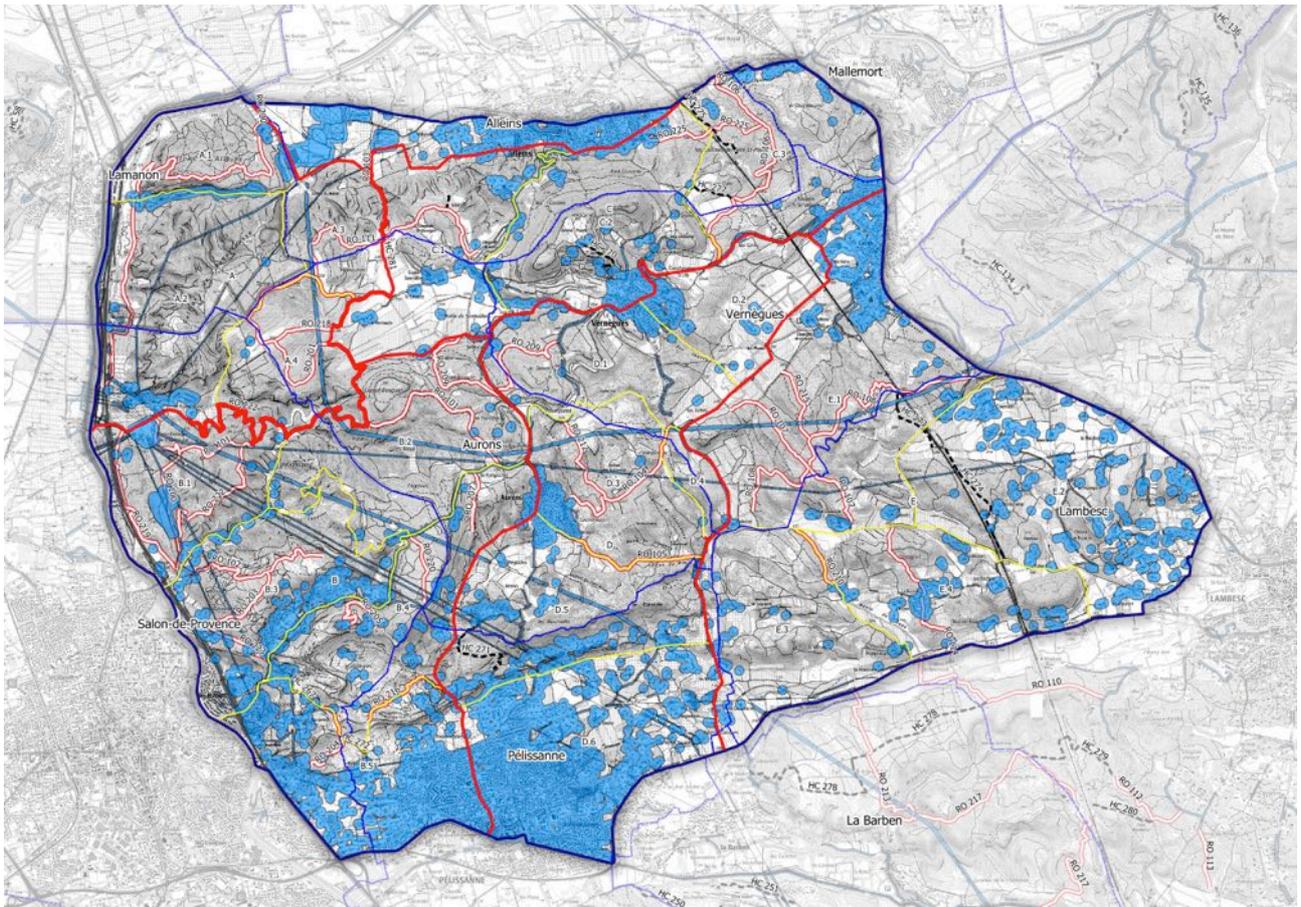
Facteurs aggravants des risques

- urbanisation diffuse et à proximité des massifs
- conditions climatiques défavorables (températures élevées, vent fort)
- autoroute au bord du massif

Cartographie des massifs

Périmètre OLD concernant les constructions dans le massif





LES ENJEUX

- Préservation des voies
- Centre aéré bastide haute
- SPA
- Centre hospitalier en bordure de la ZAPEF

CAS PARTICULIERS
Pinède de la Bastide Haute
Pinède Saint Léon / ZAPEF

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (centre aéré)
de la Bastide Haute

Le site de la Pinède de la Bastide Haute est soumis à la réglementation préfectorale (cf. fiche action du centre aéré en annexe).

PINÈDE SAINT-LÉON / SITE ACCROBRANCHE

Ce massif peut rester ouvert même si la chaîne des côtes est classé en niveau de danger rouge, si la ZAPEF est en rouge le massif devra être fermé.



MESURES / PLANS D' ACTIONS



- Cellule renseignement / coordination
- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule communication
- Cellule logistique
- RAC

ACTIONS

En cas de départ d'incendie, en liaison avec les sapeurs-pompiers et les partenaires concernés, une organisation communale est mise en place.

L'information est transmise à la cellule de veille qui va suivre l'évolution de l'incendie.

Demander la présence d'un officier de liaison sapeur-pompier au PCC

- diffuser l'alerte à la population et aux partenaires
- demander l'engagement de la Réserve Communale de Sécurité Civile
- participer à la sécurisation des zones dangereuses, à l'établissement des périmètres, à l'interdiction d'accès
- Transmettre les informations aux partenaires.
- Diffuser un message d'alerte et d'information auprès des Salonais inscrits sur la plate-forme (vocal, mail, SMS) avec géolocalisation possible.
- Organiser des points de situation avec la cellule de veille en lien avec les sapeurs pompiers.
- Diffusion de l'information sur les réseaux sociaux, site internet et panneaux lumineux.

Réserve Communale de Sécurité Civile

Au delà d'un feu naissant, les missions de la RCSC peuvent être :

- guider les secours (matérialiser les entrées de pistes afin de faciliter l'accès des secours)
- surveillance sur les autres secteurs
- logistiques

Police Municipale

- Demander l'appui de la cellule technique afin de mettre en place des moyens techniques de déviation
- Surveillance des zones évacuées

Services techniques

- Mise à disposition des moyens techniques
- Mise en place des déviations nécessaires



Ar3 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public
MR/CG

N° /2023 RA

INTERDICTION DE PASSAGE
ET DE CIRCULATION

0 0 1 9 7 9

**Chemins de Roquerousse, du Talagard,
des Manières, de St Pierre des Canons, des Magatis,
et du Soleil Couchant en période
Niveau de danger Rouge, accès ZAPEF interdit**

PUBLIÉ LE 13 NOV. 2023

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Forestier,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté Préfectoral du 28 mai 2018 réglementant l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt,

CONSIDERANT les fortes chaleurs, la sécheresse des sols,

CONSIDERANT la vulnérabilité des espaces boisés,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la lutte contre les incendies et d'en limiter les conséquences,

CONSIDERANT que la fréquentation particulièrement importante de ces espaces boisés en saison estivale nécessite d'être réglementée de manière plus restrictive que l'arrêté préfectoral du 28 mai 2018 en interdisant la circulation des véhicules et des piétons en période de niveau de danger rouge, accès ZAPEF interdit, sur les chemins de Roquerousse, du Talagard, des Manières, de St Pierre des Canons, des Magatis et du Soleil Couchant,

CONSIDERANT qu'il appartient à Monsieur le Maire d'assurer la sécurité publique et de prévenir les accidents tels que les incendies,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'accès, la circulation des véhicules et des piétons, la présence et les travaux dans les chemins de Roquerousse, du Talagard, des Manières, de St Pierre des Canons, des Magatis et du Soleil Couchant sont interdits en niveau de danger feux de forêt « rouge accès ZAPEF interdit par Arrêté Préfectoral », sauf pour les riverains, les ayants droits et pour les véhicules de secours :

Tous les ans du 1er juin au 30 septembre

ARTICLE 2 - La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les services Techniques Municipaux.

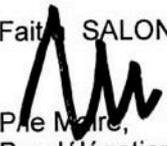
ARTICLE 3 – Toute infraction au présent arrêté sera punie selon les lois et règlement en vigueur.

.../...

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le 13 NOV. 2023


Par déléation, Michel ROUX
Premier Adjoint au maire
Vice-Président de la Métropole



Ar3 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public
MR/CG

N° /2023 RA

INTERDICTION PROVISOIRE DE
STATIONNEMENT

001978

**Parking Parcours de Santé
Pinède Saint Léon
en période niveau de danger Rouge, accès ZAPEF interdit**

PUBLIÉ LE 13 NOV. 2023

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Forestier,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté Préfectoral du 28 Mai 2018 réglementant l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt,

CONSIDERANT les fortes chaleurs, la sécheresse des sols,

CONSIDERANT la vulnérabilité des espaces boisés,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la lutte contre les incendies et d'en limiter les conséquences,

CONSIDERANT que la fréquentation particulièrement importante de ces espaces boisés en saison estivale nécessite d'être réglementée de manière plus restrictive que l'arrêté préfectoral du 28 mai 2018 en interdisant la circulation des véhicules et des piétons en période de niveau de danger rouge, accès ZAPEF interdit, sur le Parking du Parcours de Santé, Pinède Saint Léon,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes,

CONSIDERANT qu'il appartient à Monsieur le Maire d'assurer la sécurité publique et de prévenir les accidents tels que les incendies,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le stationnement de tous les véhicules est provisoirement interdit sur le parking du Parcours de Santé situé Pinède Saint Léon en niveau de danger feux de forêt « rouge accès ZAPEF interdit par Arrêté Préfectoral :

Tous les ans du 1er juin au 30 septembre

ARTICLE 2 - La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 – Les véhicules en infraction visés à l'article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 - Toute infraction au présent arrêté sera punie selon les lois et règlement en vigueur.

.../...

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le
P/le Maire,
Par délégation, Michel ROUX
Premier Adjoint au maire
Vice-président de la Métropole

13 NOV. 2023



RISQUES CLIMATIQUES

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

LES RISQUES

Typologie des phénomènes recensés

Les risques et aléas climatiques : vent violent, orage, neige, verglas, grand froid, tempête, inondation lente ou rapide, précipitations.

Localisation / secteurs concernés

Les phénomènes météorologiques concernent tout le territoire Salonais.

LA VIGILANCE

Pour tous les événements climatiques d'ampleur, des procédures d'alerte et de mobilisation particulières ont été mises en place afin d'anticiper les situations; elles concernent notamment la vigilance météo quotidienne et la prévision des crues de cours d'eau.

Les dispositifs Canicule et Grand Froid sont vérifiés et tenus opérationnels par le CCAS/Ville). Le Plan Neige est établi chaque année par les Services Techniques Municipaux.

Les risques climatiques sont caractérisés par le dispositif de vigilance météorologique de Météo-France (www.meteofrance.com). **La carte de vigilance est actualisée au moins 2 fois par jour par Météo-France, et diffusée à 6 heures et 16 heures.** En cas de situation orange ou rouge, l'actualisation est faite à chaque fois que cela est nécessaire. Les niveaux de vigilances sont traduits sur une échelle de couleurs et correspondent à une classification en 4 niveaux d'événement ou de situation météorologique.

NIVEAU VERT : Pas de risques ni d'action particulière de la commune.

NIVEAU JAUNE : Phénomènes occasionnellement ou localement dangereux et/ou isolés mais habituels pour la saison ou la région, rester vigilant.

NIVEAU ORANGE : Des phénomènes dangereux peuvent se produire. Mobilisation des services opérationnels pour prise de mesures préventives et conservatoires
Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.
S'informer de la situation et de son évolution.

=> **Activation de la cellule de veille du PCC et Alerte des modules communaux**

NIVEAU ROUGE : Renforcement des mesures déjà réalisées dans le cadre de la cellule de veille et tenue de la cellule de crise au PCO.
Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.

=> **Mise en œuvre du PCS et/ou des décisions des autorités dans le cadre des dispositions générales ORSEC.**

Les Dispositifs Météo - France : APIC / Vigies Crues – Flash

La collectivité s'est abonnée au service d'alerte pluie intense de météo France : **APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes).

Les avertissements APIC permettent de connaître en temps réel la localisation des pluies intenses (40 mm d'eau) voire exceptionnelles observées à l'échelle de notre commune. Celles-ci étant souvent associées à des risques de dégâts par ruissellement urbain ou d'inondation par crue rapide de petits cours d'eau. Cette information permet de prendre sans délai les dispositions prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde. La diffusion s'effectue par le biais d'un message vocal, d'un SMS ou d'un courriel.

Cette vigilance s'accompagne d'une reconnaissance sur le terrain après réception de l'alerte sur les secteurs inondables de la commune.

La collectivité est également inscrite au service de réception d'alertes de Météo-France : « **Vigiescrues-Flash** » ; en cas de pluies intenses (susceptibles de provoquer des inondations par ruissellement ou crue rapide de cours d'eau, singulièrement la Touloubre), ce système identifie, suit l'évolution du risque de crue et adresse un avertissement à la commune.

Prestataire Métropole Aix-Marseille-Provence

La MAMP met à disposition des communes une veille météo.

Lorsque les seuils sont dépassés, une alerte est envoyée par mail au service risques majeurs.

E-Météo Service - Paul MARQUIS

Notre prestataire nous informe en temps réel de l'évolution de l'aléa.

LES ENJEUX

Canicule : personnes vulnérables et isolées, accueil collectif des mineurs

Vent violent : campings, aire d'accueil des gens du voyage, structures gonflables, tentes et chapiteaux

Neige : les transports voir plan neige

Grand froid : personnes vulnérables et isolées

Orage/inondation : campings, aire d'accueil des gens du voyage, établissements scolaires et crèches concernés.

MESURES / PLANS D'ACTIONS



- Cellule renseignement / coordination
- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule logistique
- Cellule de crise

ACTIONS

- › Suivre l'évolution de la situation météo
- › Prendre les mesures de sauvegarde
 - alerter la population
 - dégager les axes prioritaires
 - mettre en place un centre d'accueil si nécessaire
 - participer à la sécurisation des zones dangereuses, en interdire l'accès
 - recenser les établissements prioritaires
 - prévoir l'acheminement des personnes en difficultés ou à évacuer
 - informer le population de l'évolution de la situation
 - mettre en place des reconnaissances pour suivre les dégâts sur le territoire

POST CRISE

- › mettre en place une cellule administrative d'aide aux sinistrés (conseils et informations).
- › Remise en état des voies de circulation
- › poursuivre l'assistance aux populations, soutien et accompagnement
- › recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remises en état

CANICULE

Chaque année, les autorités sanitaires activent le **PLAN NATIONAL CANICULE DU 1er JUIN AU 15 SEPTEMBRE**

LA VIGILANCE

Un numéro vert local est également activé : **0 805 36 08 55** pour les inscriptions sur le registre Canicule, **appel gratuit depuis un poste fixe de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

Pour obtenir les informations de préventions relatives aux vagues de chaleur, consulter <https://sante.gouv.fr>

MESURES / PLANS D'ACTIONS

NIVEAU 1 VEILLE SAISONNIÈRE

Porteur(s) :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Actions :

- Activer et mettre à jour le registre des personnes âgées et handicapées isolées
- Disposer du tableau d'occupation "vacances été " pour les structures accueillant de jeunes enfants : crèches, centre aérés, associations...
- Mener les actions de communication et d'information nécessaires auprès du public (actions de sensibilisation auprès du public et des professionnels, brochures, affiches...), activer le numéro de téléphone vert local
- Désigner les astreintes CCAS sur la période et transmettre le calendrier au Pôle Prévention des Risques ainsi que les coordonnées du référent canicule au Préfet
- Recenser/mobiliser les associations de bénévoles et de secouristes susceptibles d'intervenir auprès des personnes isolées et mettre à jour le listing des associations et structures sanitaires et sociales.
- Recenser les lieux communaux "frais" et les points d'eau potable en collaboration avec le Pôle Prévention des Risques.
- Assurer la veille météorologique quotidienne (6h00 / 16h00)
- S'assurer de la disponibilité des stocks d'eau pour les agents travaillant en extérieur

NIVEAU 2

AVERTISSEMENT CHALEUR

Porteur(s) :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C'est une phase de veille renforcée qui concerne essentiellement les mesures de communication et l'accentuation des actions déclinées en niveau 1.

NIVEAU 3

ALERTE CANICULE

LA DÉCISION DE DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 3 EST PRISE PAR LE PRÉFET qui en informe les communes et demande aux maires, **si la situation le justifie, le déclenchement de la cellule de veille communale et/ou de crise**

Porteur(s) :
C.C.A.S et PÔLE PRÉVENTION DES RISQUES

La cellule communale de veille est mise en place avec la référente canicule : la mission principale du CCAS est de prendre contact (téléphonique suivi de visite à domicile sur demande de l'intéressé) avec les personnes isolées et fragiles et de s'inscrire en coordination des actions menées par la cellule de veille et/ou de crise selon la demande du Préfet.

Actions :
C.C.A.S

- appel quotidien aux inscrits sur le registre canicule (environ 140) et déplacement au domicile (agents du CCAS) selon les réponses données au questionnaire.

NB : en cas de prolongation de l'alerte orange, un agent de la Police Municipale pourra être sollicité pour ces visites. (**Cadre d'astreinte PM 06 29 54 93 15**)

- Tenue en état d'alerte et de mobilisation des associations de secourisme et bénévoles, maintien à domicile...

PÔLE PREVENTION DES RISQUES / CELLULE DE VEILLE et/ou de CRISE

- Information et convocation de la référente canicule et des membres des cellules leur demandant de rejoindre la salle de crise à Michelet
- Appel quotidien au cadre infirmier des urgences de l'hôpital
- Veille et vigilance (distribution eau, aménagement d'horaires, hébergement...) auprès des structures et établissements à risque de la commune accueillant notamment des seniors, de jeunes enfants ou autres publics à risques.
- Diffusion de messages d'information auprès de la population: conseils de comportement, information sur la mise à disposition de lieux rafraîchis et de points d'eau...
- Informer la DRHP et DGS pour sensibilisation du personnel municipal par une note accompagnée de la fiche : " travail et chaleur d'été"

NIVEAU 4

MOBILISATION MAXIMALE

EN CAS D'AGGRAVATION/PROLONGATION DE LA SITUATION SANITAIRE, LE PREFET DECLENCHÉ CETTE PHASE, SUR DEMANDE DU PREMIER MINISTRE, ET MOBILISE LES MAIRES .

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EST ACTIVÉ, la cellule de crise et ses modules sont totalement mobilisés ainsi que toutes les ressources communales : ravitaillement, hébergement, porte à porte, transport, communication de crise, gestion des pannes, approvisionnement en eau...en totale coordination avec les services de l'Etat.

LA LEVEE DU DISPOSITIF EST DECIDEE PAR LE 1er MINISTRE ET COMMUNIQUÉE AUX DEPARTEMENTS ET COMMUNES .

RISQUES TECHNOLOGIQUES

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

LES RISQUES

Type de TMD

- Le transport par canalisation
- Le transport par route
- Le transport par voie ferrée
- Le transport par voie aérienne

Le périmètre de sécurité est défini par les Sapeurs-Pompiers ; un « périmètre réflexe » de 100 mètres est opéré autour de l'accident ou de l'incident (son étendue peut éventuellement être modifiée selon les conditions climatiques). Ce sont les Sapeurs-Pompiers qui informent les responsables communaux de la marche à suivre : confinement (si risque chimique ou bactériologique) ou évacuation, direction/méthode/moment de l'évacuation.

Scénario retenu

Par canalisation :

| | | |
|-----------------|--|---|
| Incident | Fuite demandant une intervention minimale. | Pas de déclenchement du plan d'intervention. |
| Accident | Domages infligés aux ouvrages de transports causant un épandage de produits, un incendie ou une explosion. | Déclenchement du plan de surveillance et d'intervention (PSI) du gestionnaire + déclenchement PCS. |

Par route / autoroute :

| | | |
|-------------------------|--|--|
| Incident courant | Sans conséquences Peu de potentialité de risque. | Pas de déclenchement. |
| Incident notable | Désordres significatifs Conséquences sur l'environnement Longs délais de retour à la normale Potentialité de risque | Cellule de suivi ou Déclenchement PCS selon la situation |
| Accident grave | Impact significatif, actuel ou potentiel Populations atteintes ou menacées Désordre sévère de la circulation Pollution importante | Déclenchement « ORSEC TMD » + déclenchement PCS |

Par fer :

| | | |
|-----------------|--|---|
| Incident | Fuite demandant une intervention minimale ou déraillement simple. | Pas de déclenchement. |
| Accident | Déraillement avec renversement de citerne sans déversement de produit. | Déclenchement du Plan d'intervention sécurité (PIS) du gestionnaire ferroviaire + Déclenchement PCS. |

LES ENJEUX

Toutes les zones d'habitations et ERP selon le lieu de l'événement. La ville est ceinturée au Sud, à l'Est et au Nord par un réseau autoroutier, une départementale fortement fréquentée à l'Ouest, traversée par une voie ferrée de transport de marchandise et par des canalisations de gaz sur une grande partie de son territoire.

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule logistique
- Cellule renseignement / coordination
- Cellule de crise

ACTIONS

- établir périmètre de sécurité et mise en place de la signalisation
- tenir les points de barrage et aide à la régulation des accès prioritaires
- prendre des mesures de confinement si nécessaire
- évacuer la zone si nécessaire
- alerter et informer la population et préciser les consignes de sécurité qui auront été définies avec les service de secours
- activer un CAI, si nécessaire
- s'interroger sur la potabilité de l'eau

POST CRISE

- mettre en place une cellule administrative d'aide aux sinistrés (conseils et informations).
- poursuivre l'assistance aux populations, soutien et accompagnement si besoin
- recenser et estimer les dégâts, coordonner les actions de remises en état

PROXIMITÉ GARE de TRIAGE MIRAMAS

(zone d'impact PPI)

LES RISQUES

La gare de triage de Miramas reçoit, dirige et trie des trains de fret et est classée comme « infrastructure de transports de matières dangereuses » ; les principaux risques sont liés au transport de liquides inflammables et au transport de gaz.

Le nouveau Plan Particulier d'Intervention (mars 2019) englobe la commune de Salon de Provence dans le périmètre risques des 12 600 mètres notamment pour le risque d'émanation de chlore.

L'objectif est d'interdire, hors priorisation d'axes routiers pour les secours, l'accès à tous les usagers dans le périmètre de danger

LES ENJEUX

Mise en place des dispositifs de barrages.

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule logistique
- Cellule renseignement / coordination

Si l'exploitant (directeur gare de triage) ou le Préfet active le PPI et déclenche le signal d'alerte des communes, les Maires doivent relayer cette alerte auprès de leurs populations

ACTIONS

- informer et alerter la population, donner les consignes de protection indiquées (se mettre à l'abri, écouter la radio, se conformer aux instructions des autorités...)
- bouclage des zones indiquées, pose de signalisation et pré-signalisation (chemin de la Renardière)
- aide à la tenue de points de barrage :
 - la mise en place des dispositifs de points de barrage s'effectuera sur les voies suivantes :
 - coupure RD538 vers Salon de Provence (au niveau de l'intersection RD538 / RD72F)
 - tenir fermé le chemin des Aubes
 - fermeture RD16 après chemin des 6 piliers (Val de Cuech)
- ouvrir un CAI pour d'éventuelles personnes déplacées ou évacuées ou bloquées aux barrages routiers et ne pouvant regagner leur domicile

A noter : à chaque barrage un dispositif interdisant le passage sera mis en place par le service gestionnaire de la voirie concernée et tenu par les forces de l'ordre territorialement compétentes.

RISQUES SANITAIRES

ACCIDENT SANITAIRE

LES RISQUES

- => animale (grippe aviaire)
- => bactériologique (pollution de l'air, de l'eau, légionellose)
- => climatique

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule renseignement / coordination
- Cellule technique
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Cellule communication
- Direction Santé Publique

ACTIONS

- > informer la population
- > selon les cas, réalisation de prélèvements et échantillons pour analyse
- > faire appliquer les recommandations techniques et mesures d'hygiène préconisées
- > évacuer les animaux décédés sur la voie publique dont volatiles par les prestataires des marchés

ÉPIDÉMIE / PANDÉMIE

L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) avec sa Cellule Inter-régionale d'épidémiologie (CIRE) des Bouches-du-Rhône analyse les données en lien avec la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé des Bouches-du-Rhône (DT ARS). En cas d'anomalie significative, la DT ARS alerte le Préfet qui décide de la montée en puissance du dispositif.

LES ENJEUX

- Limiter la progression de la pandémie et l'apparition d'autres maladies
- Assurer la désinfection des lieux concernés tout en veillant à ne pas toucher l'intégrité physique des personnels mobilisés.

LE DISPOSITIF « épidémie »

MOBILISATION

- Cellule de crise
- Direction Santé Publique
- ARS urgence sanitaire

ACTIONS

Phase d'alerte

- Mettre en place si les circonstances l'exigent, une cellule de veille composée a minima, du correspondant « épidémie/pandémie ». Les éléments techniques nécessaires à la communication de l'alerte seront transmis au Maire par les services de l'état.

Le Maire participe à l'alerte des populations et assure la coordination locale des opérations :

- Limitation des risques de contagion (protection individuelle, vaccination, masques...)
- Maintien des capacités de la commune à faire face aux besoins quotidiens de la population
- Protection individuelle des acteurs communaux de la crise (masque FFP2 ou FFP1, vaccination)
- décliner les recommandations sanitaires et techniques, faire appliquer les mesures d'hygiène spécifiques et/ou les mesures préventives en lien avec la Direction des Ressources Humaines, les services, la médecine préventive. Le RAC (DGS) active le Plan de Continuité d'Activités de la collectivité
- mettre en œuvre les recommandations techniques sur site avec la Direction du Patrimoine Bâti
- informer la population

Phase épidémique

- Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.
- Maintien des activités / Maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise et protection des acteurs communaux.
- Maintien du lien social et sanitaire / Organisation de la solidarité au niveau local (avec la RCSC, les associations et les professionnels de santé), évaluation des populations précarisées et renforcement des aides aux personnes dépendantes.

- Missions de police administrative / Mesures de restrictions d'activités professionnelles non essentielles et d'activités collectives dont la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation, organisation de la gestion des déchets.
- Participation à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination et/ou de distribution d'équipement (masques ...) ou de produits pharmaceutiques.
- En mobilisant la Direction Santé Publique (Pôle Centre de Vaccination et partie Désinfection)
- Lien avec CPTS

Levée du dispositif

Organisation par la commune d'un retour d'expérience, afin de vérifier l'efficacité du dispositif communal et d'y apporter, si nécessaire, des modifications.

Le dispositif « campagne de vaccination »

Déclenchement du PCS à la demande du Préfet dont le Maire applique les consignes.

Le Maire met en **pré-alerte** les personnes de son équipe susceptible d'intervenir, notamment sur les aspects logistiques et ressources humaines administratives.

Il active si besoin son plan de continuité des activités.

Il participe à l'organisation de la campagne de vaccination sur son territoire, selon le scénario retenu par le Préfet :

- En contribuant à l'identification de locaux et à leur mise à disposition,
- En apportant un appui en termes de ressources humaines (sécurisation, gestion administrative des centres de vaccination ...),
- En participant à l'information de la population et particulièrement en informant les personnes vulnérables isolées.

AUTRES RISQUES

POLLUTION EAU POTABLE

LES RISQUES

De nombreux facteurs peuvent perturber quantitativement et / ou qualitativement le fonctionnement du réseau d'eau potable et les causes peuvent être de nature et d'origine diverses :

- => environnementale / athropique
- => physique / radiologique / biologique / chimique
- => accidentelle / malveillante
- => ponctuelle / chronique / localisée / diffuse

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule renseignement / coordination
- Cellule technique
- Métropole Aix-Marseille (service de l'eau)
- Cellule communication
- Cellule sécurité / sauvegarde
- Direction Santé Publique

ACTIONS

- suite aux restrictions d'usage, les besoins immédiats des populations doivent être assurés (besoins de survie estimés à 4l./jour/habitant). Il est donc nécessaire d'identifier les lieux de distribution, alimenter ces sites et privilégier un accès facile et connu des usagers
- Déployer le personnel chargé de la distribution, organiser les distributions spécifiques le plus souvent à domicile pour les personnes à mobilité réduite, les crèches...et communiquer sur les mesures de désinfection à domicile par les usagers
- Faire le lien avec l'ARS (Service Santé Environnement) pour analyse du réseau AEP par le laboratoire titulaire du marché (CARSO)
- faire appliquer les mesures spécifiques et préventives, notamment par la rédaction des arrêtés relatifs aux interdictions et réductions d'usage de l'eau
- communiquer avec la Direction Pôle Eau, Assainissement, Déchets CT 13 qui assure la liaison avec le producteur/distributeur d'eau et identifier les abonnés prioritaires des secteurs suivants : sanitaire, scolaire, agroalimentaire, animalier, sûreté, industriel
- identification des stocks de chlore actif mobilisable pour désinfection et nettoyage
- mise en œuvre des recommandations techniques sur site et protection des sites
- communication : dans le cadre d'un dispositif ORSEC activé, le Préfet pilote la communication sur l'événement et l'information du public qu'il faut informer sur : les mesures de secours mises en œuvre
 - les horaires d'ouverture des lieux de distribution d'eau embouteillée
 - les quotas appliqués
 - les mesures de désinfection de l'eau à domicile par les usagers

SUSPICION de TOXI-INFECTIION ALIMENTAIRE COLLECTIVE

LES RISQUES

Une Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC) peut être suspectée à partir de 2 convives présentant au même moment des troubles de santé similaires (digestifs et/ou neurologiques) et ayant consommé le même repas.

MESURES / PLANS D' ACTIONS

MOBILISATION

- Cellule de crise
- Direction éducation / jeunesse
- Direction restauration collective
- Direction Santé Publique
- Médecin de santé publique

ACTIONS

- > dès réception de l'information (service en jour ouvrable/cadre astreinte nuit et week-end), remplir la fiche enquête suspicion TIAC et la transmettre à la direction de la santé publique, pour information du DO (Directeur des Opérations/Maire) et du RAC (Responsable de l'Action Communale/DGS) et mise en place de la cellule de crise
- > analyse de la traçabilité et mise à disposition des éléments pour la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), étape obligatoire et l'ARS pour la partie enquête TIAC
- > prévenir le cadre qualité de la cuisine centrale et si la distribution du repas est en cours, lancement de la procédure téléphonique de retrait sur tous les satellites. Blocage des plats témoins sur la cuisine et les satellites (ainsi que les matières premières restantes) et mise à disposition de l'état
- > coordination des actions avec le chef de service de l'Hôpital et les médecins traitants, établissement du diagnostic sur les risques sanitaires pour les convives
- > communication interne et externe auprès des convives sur les actions menées

ATTENTAT - INTRUSION

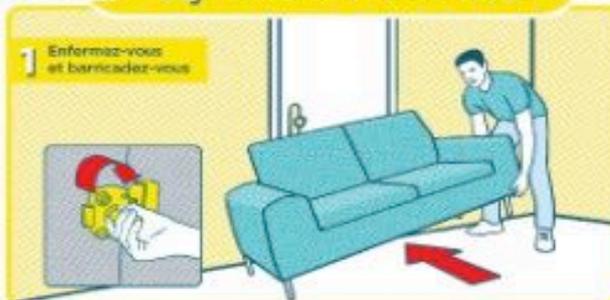
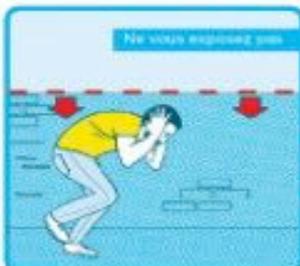
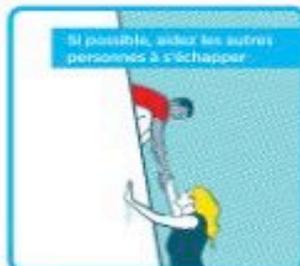
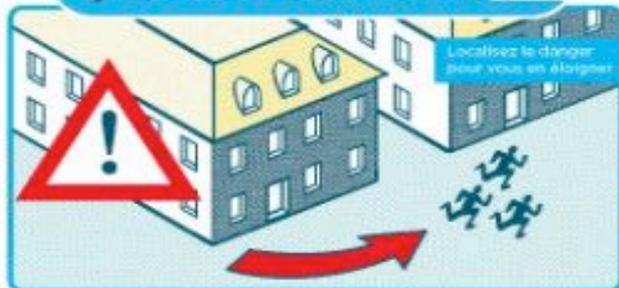
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

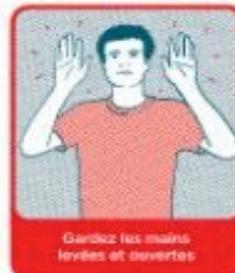
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



PARTIE 3

FICHES RÉFLEXES

DECLENCHER le PCS, ARMER le PCC

DIRECTEUR DES OPERATIONS (DO) RESPONSABLE ACTION COMMUNALE (RAC) CELLULE DE CRISE

En cas de survenance ou de menace de survenance événement majeur, le Maire est responsable de la transmission de l'alerte à la population ; il doit déclencher les mesures prévues dans son Plan Communal de Sauvegarde et informer le Préfet de son action.

Armement du Poste de Commandement Communal

Les membres de la cellule de crise sont convoqués et doivent se rendre au Poste de Commandement Communal. Les cellules et modules sont activés en fonction de l'évolution de la situation.

Le Directeur Général des Services devient Responsable de l'Action Communale et dirige la Cellule de Crise Communale en s'assurant de l'exécution des décisions du PCC.

Que faire

- Activer et aménager le PCC = Cellule renseignement / coordination
- Informer l'autorité préfectorale = Directeur des opérations
- Prévenir l'astreinte Métropole = Cellule renseignement / coordination
- Compléter et envoyer la fiche activation de la cellule de crise = Cellule renseignement / coordination
- Entrer en contact avec le COS pour déterminer au mieux la situation = Directeur des opérations ou Responsable des actions communales

Aménagement du PCC

En arrivant au PCC

- disposer le mobilier et accessoires de bureau nécessaires
- organiser la salle selon le plan ci-dessous
- composer l'organigramme de crise avec les personnes présentes
- sortir les fiches supports

ALERTE des POPULATIONS

Objectifs

- ✓ informer la population de la survenance d'une crise
- ✓ informer la population de la nature de la crise
- ✓ informer la population du comportement qu'elle doit tenir

Une alerte des populations utilise différents vecteurs d'information. Lors d'un événement majeur, il faudra éventuellement en mixer plusieurs.

Quand alerter

- Diffuser des messages de prévention si l'événement le permet
- Déclencher l'alerte lorsque l'événement est avéré ou imminent (décision prise par le DO en fonction des éléments dont il dispose)

Qui alerter

- La population

Comment alerter

- Déterminer les systèmes d'alerte à utiliser
- Déterminer avec le DO le cycle suivant lequel seront produits les messages
- Déterminer la composition du message d'alerte

Exemples de consignes d'alerte générales

Conformez-vous dans tous les cas aux consignes des autorités et gardez votre calme

Mettez-vous à l'abri

Écoutez la radio (France Bleue Provence : 103.6, RMC : 104.3, France Inter : 91.3) pour connaître les consignes de sécurité à suivre

Ne téléphonez pas (afin de ne pas encombrer les lignes nécessaires pour les secours)

Ne fumez pas (pour éviter les risques d'explosion)

N'utilisez pas d'ascenseur (risque de coupure de courant)

Coupez le gaz et l'électricité dans les habitations et pensez à vous munir d'une lampe de poche et d'une radio à piles

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent

Ne vous approchez pas d'une zone sinistrée et préparez-vous à évacuer ou à être évacué

Exemple de consignes pour l'évacuation

Munissez-vous de l'indispensable : lampe de poche, radio à piles, vêtements chauds, médicaments, ainsi que de vos papiers d'identité

Les points de rassemblement se situent :

Les itinéraires à suivre sont les suivants :

N'utilisez pas vos véhicules. Rendez vous à pied vers ces points de rassemblement.

Exemple de consignes pour le confinement

Rentrez immédiatement chez vous ou dans le bâtiment le plus proche

Fermez portes, fenêtres et volets

Arrêtez la ventilation et bouchez soigneusement toutes les ouvertures et les aérations

Réduisez le chauffage au minimum

Attendez les ordres des autorités pour sortir

Action menée par la cellule communication

Objectif

- Informer la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des médias
- Répondre aux attentes des médias
- Alléger la « pression médiatique » sur la cellule de décision

Comment

- Une seule personne rencontre les journalistes. Cette personne sera désigné par le DO s'il n'assume pas cette fonction lui-même.
- Les conférences de presses doivent être fixées en des lieux et à des heures précises
- Les communiqués doivent être organisés

ORGANISER L'EVACUATION DE SECTEURS

DIRECTEUR DES OPERATIONS - CELLULE TECHNIQUE CELLULE SECURITE SAUVEGARDE CELLULE COMMUNICATION

Acteurs associés : Transport Métropole, Police Nationale, Réserve Communale

Décision d'évacuation après consultation des services de secours.
Ne pas oublier la gestion des animaux de compagnie.

MESURES / PLANS D' ACTIONS

1/ Sectoriser les zones à évacuer

- déterminer les secteurs à évacuer et découper, si nécessaire la commune en petits segments
- identifier la population : nombre, vulnérabilité...

Cette sectorisation est d'autant plus importante que l'évacuation concerne une grande partie ou la totalité de la commune en hiérarchisant les secteurs les plus menacés en priorité et les derniers touchés à la fin

- informer la préfecture et l'astreinte risques majeurs métropole
- prévoir avec l'astreinte des risques métropole les moyens de transport adaptés

2/ Mettre en place les points de rassemblement

- choisir un lieu adapter
- mettre en place une équipe d'accueil et d'information
- effectuer un suivi des personnes en transit et recenser

L'existence de ce dispositif nécessite une très bonne information préventive de la population : l'objectif à atteindre est de regrouper les personnes dans un lieu facilement identifiable où des moyens de transports collectifs peuvent être acheminés.(nécessité de matérialiser ces points sur un tableau, une carte et s'assurer qu'ils puissent être desservis)

3/ Réaliser des cartes avec itinéraires d'évacuation en indiquant

- les carrefours à boucler
- les sens de circulation
- les points de rassemblement
- les lieux d'accueil

4/ Préparer les moyens de transport collectif

Avant de donner l'ordre d'évacuation, il est impératif d'avoir prévu de mobiliser les moyens de transport nécessaires.

Ces moyens doivent se positionner à proximité des points de rassemblement pour que les personnes évacuées puissent les repérer facilement.

5/ Baliser l'itinéraire d'évacuation

- déterminer et faire dégager les axes prioritaires
- déterminer et faire baliser les axes d'évacuation

Les personnes auront tendance à évacuer par leurs propres moyens c'est pourquoi, avant de lancer l'ordre

d'évacuation, le trajet à emprunter doit être balisé correctement ; l'objectif est d'imposer aux automobilistes l'itinéraire à suivre, de fluidifier le trafic et d'éviter la saturation des réseaux

6/ Diffuser les messages d'information

Le DO donne l'ordre de diffuser l'alerte d'évacuation :

- **une première information de préparation à l'évacuation** : on informe les personnes de la situation en leur demandant de préparer les affaires strictement nécessaires (papiers, argent, médicaments...)
- **une seconde information d'ordre d'évacuation** : ce message doit préciser succinctement les modalités pratiques soit : où et comment (lieu, transport, ...)

7/ Protéger les zones évacuées

- interdire l'accès de la zone à toutes personnes étrangères aux secours

Les maisons ou appartement évacués sont les cibles régulières des pilleurs. Dès que l'évacuation a été amorcée, il faut mettre en place un dispositif de protection, rondes, blocage des accès

Il est nécessaire d'interdire physiquement l'accès aux zones sécurisées, effectuer des patrouilles pédestres et véhiculées, renseigner et informer la population.

8/ Recenser les personnes évacuées

Uniquement si la nature de l'événement le permet, il est souhaitable de dresser une liste nominative des personnes évacuées.

9/ S'assurer de l'achèvement total de l'opération

- vérifier que l'ensemble du secteur concerné a bien été évacué
- si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de dangers graves
- orienter les personnes qui ne peuvent pas se reloger par elles-mêmes vers les centres d'hébergement

TRANSPORT DE SINISTRÉS

- Déterminer le nombre de personnes à transporter = cellule sécurité / sauvegarde
- Recenser et préparer les lieux d'hébergement = cellule logistique
- Mettre en place un plan de circulation en liaison avec les forces de l'ordre
- Prévoir les moyens de transport : MAMP ou commune
- Recenser chaque personne transportée

Ne pas oublier la gestion des animaux

ORGANISER UN CAI

*CELLULE LOGISTIQUE
RESERVE COMMUNALE
ASSOCIATIONS CARITATIVES*

Le dispositif mis en place par la Commune doit assurer la prise en charge matérielle, morale, voire psychologique des populations sinistrées.

Constitution des équipes du CAI

| RESERVE COMMUNALE | PERSONNEL COMMUNAL | CROIX ROUGE |
|---|---|--|
| Balise et identifie les zones d'accueil, dortoir, restauration... | Relève l'identité des accueillis au moyen des fiches supports | Prend en charge les personnes après inscription administrative |
| Prend en charge les personnes après inscription administrative | Recense les personnes prises en charge par leurs familles | Organise les modalités de restauration, hébergement, soins aux malades |
| Assure l'encadrement des évacués de leur point de regroupement jusqu'au CAI | Assure le suivi administratif des sinistrés | Assiste les personnes âgées, isolées ou invalides |
| Fournit collation et boissons et gère les produits arrivants | Établit un compte-rendu et maintient le contact avec le PCC | |
| Dispense une assistance morale jusqu'à la prise en charge par le groupe administratif | Libère le CAI en fin de crise | |

Afin d'assurer l'accueil des sinistrés dans les meilleures conditions, il est préconisé, à minima outre le personnel municipal, une équipe de la Réserve Communale de Sécurité Civile de 3 personnes ainsi qu'une équipe de la Croix Rouge.

Matériel à tenir à disposition de l'équipe d'accueil

- le registre d'accueil + matériel/fournitures bureautiques
- un poste radio à piles + piles (pré-réglé sur France Info ou France Bleu Provence)
- une ligne téléphonique
- une pharmacie d'urgence
- des jeux pour enfants
- toute l'intendance et la logistique adaptées à la situation :
lits, chaises, couvertures, tapis, trousse de secours, eau et boissons chaudes, biscuits, sucre, aliments pour enfants en bas âge (biberons, lait, petits pots...)

4 volets, des missions prioritaires

L'HEBERGEMENT D'URGENCE

LA SIGNALÉTIQUE

Dès que le CAI est retenu, informer la population de son emplacement et procéder au signalement et balisage de la structure

L'ORGANISATION DU LIEU

- en ouvrant le CAI, mettre le chauffage, la lumière, mettre à disposition les douches, WC, (penser au nettoyage régulier)
- fournir au responsable du lieu les fiches de recensement des sinistrés
- s'occuper plus particulièrement des personnes sensibles (enceintes, avec enfants, âgées, à mobilité réduite...)
- prévoir un lieu de change pour les enfants
- réquisitionner du personnel médical (infirmières CCAS) et éventuellement des psychologues

L'HABILLEMENT

- solliciter les associations caritatives pour fournir les vêtements de rechange
- prioriser les vêtements d'enfants en bas âge et les couches

LE RAVITAILLEMENT

- fournir en permanence les indispensables : eau, sucre, nourriture pour très jeunes enfants
- veiller aux allergies alimentaires
- distribuer des paniers froids ne nécessitant pas de préparation

RÉCUPÉRER LES ÉQUIPEMENTS DE SECOURS (matériel technique, lits, duvets...)

*CELLULE TECHNIQUE
CELLULE LOGISTIQUE
ASTREINTE TRAVAUX*

➤ Un local est dédié au stockage des équipements et matériels de crise.

➤ Le magasin voirie est toujours activé et accessible en temps de crise. Lorsque la cellule de crise est enclenchée et en cas d'ouverture d'un Centre d'Accueil des Impliqués, la cellule logistique, avec l'aide de la cellule technique, des services et astreintes de la DEPN et des équipiers de la Réserve Communale de Sécurité Civile, mobilise les moyens et coordonne les opérations nécessaires à l'activation du centre d'hébergement et à l'acheminement du matériel requis. L'astreinte travaux Mairie charge le matériel pour l'acheminer sur le ou les CAI activés. L'agent est en possession de l'ensemble des clefs.

PRENDRE EN CHARGE LES ANIMAUX

**CELLULE SECURITE – SAUVEGARDE
DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

- définir le nombre d'animaux à récupérer
- déterminer les lieux de récupération
- contacter les sociétés de capture d'animaux
- suivre la procédure de prise en charge
- remettre au propriétaire de l'animal une copie de la fiche de prise en charge

MISE À L'ABRI DE LA POPULATION (confinement)

Le confinement consiste à se mettre à l'abri dans des locaux les plus étanches possible pour un temps déterminé en attendant, soit la fin de l'alerte, soit une évacuation par les services de secours.

Mesures conservatoires immédiates

- Établir avec les COS le périmètre des zones à confiner
- Déterminer le nombre potentiel de personnes touchées
- Déterminer les modalités de diffusion de l'alerte en fonction de l'événement : porte à porte, site internet, panneaux d'affichage, automates d'appel.....
- Identifier les ERP
- Assurer une communication avec la population
- En fin de crise, prévenir la population qu'elle est autorisée à sortir

MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

(protection vol, vandalisme ou faciliter l'accès des secours)

Cette mission est menée par la cellule sécurité / sauvegarde.

Objectif

La sécurisation est menée par les forces de l'ordre avec l'aide des agents communaux (pour le support logistique) et la réserve Communale de sécurité Civile (pour accueil et guidage des secours).

- Établir un périmètre de sécurité évalué par le COS
- Contrôler la zone
- Faciliter l'accès au secours

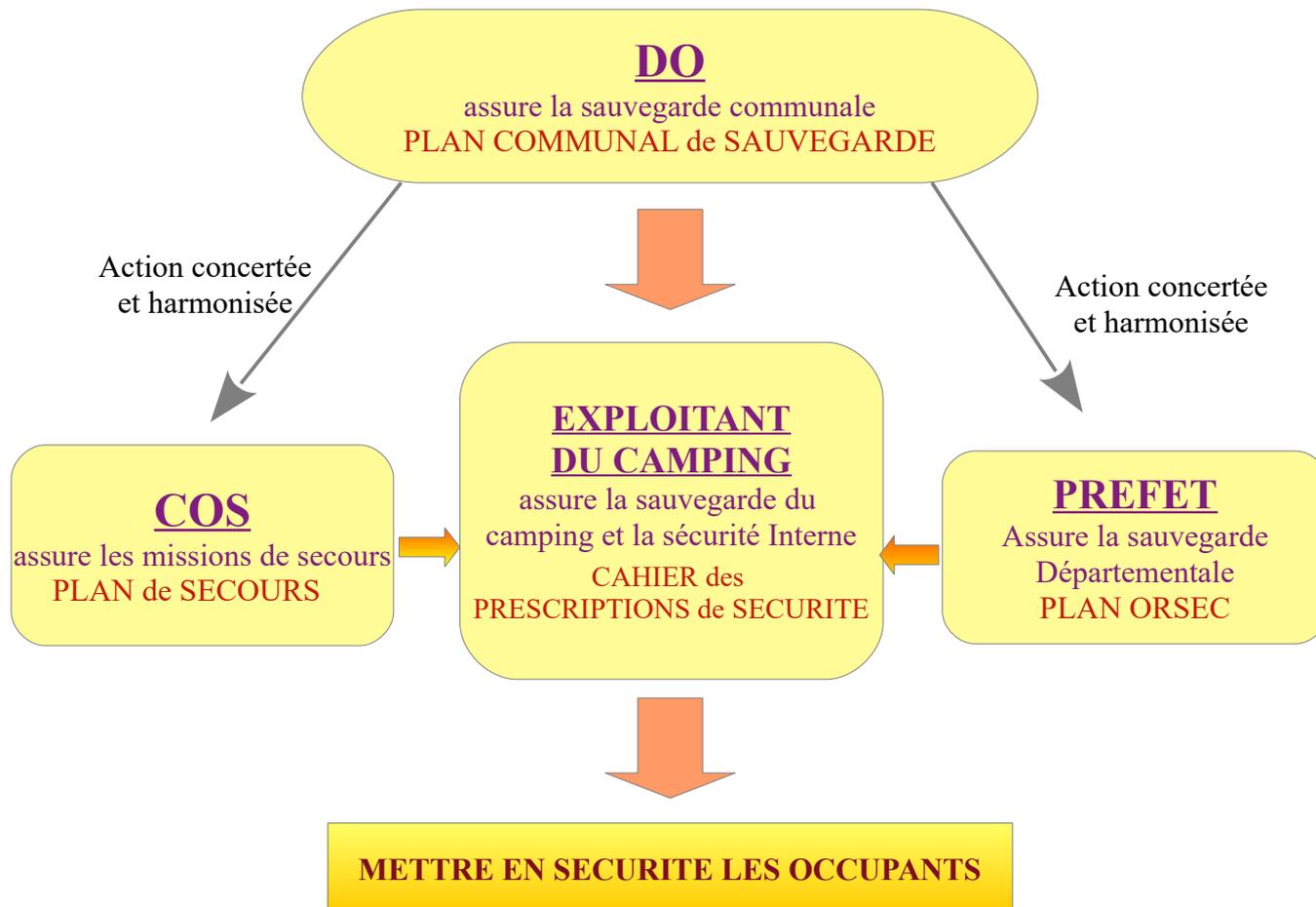
Comment

En lien avec les représentants des services de secours et des forces de l'ordre :

- Déterminer les itinéraires de déviation
- Déterminer des points de barrages filtrants avec des zones de retournements
- Organiser des patrouilles de surveillance des zones évacuées
- Assister la cellule technique dans la mise en place d'itinéraires de délestage de la circulation

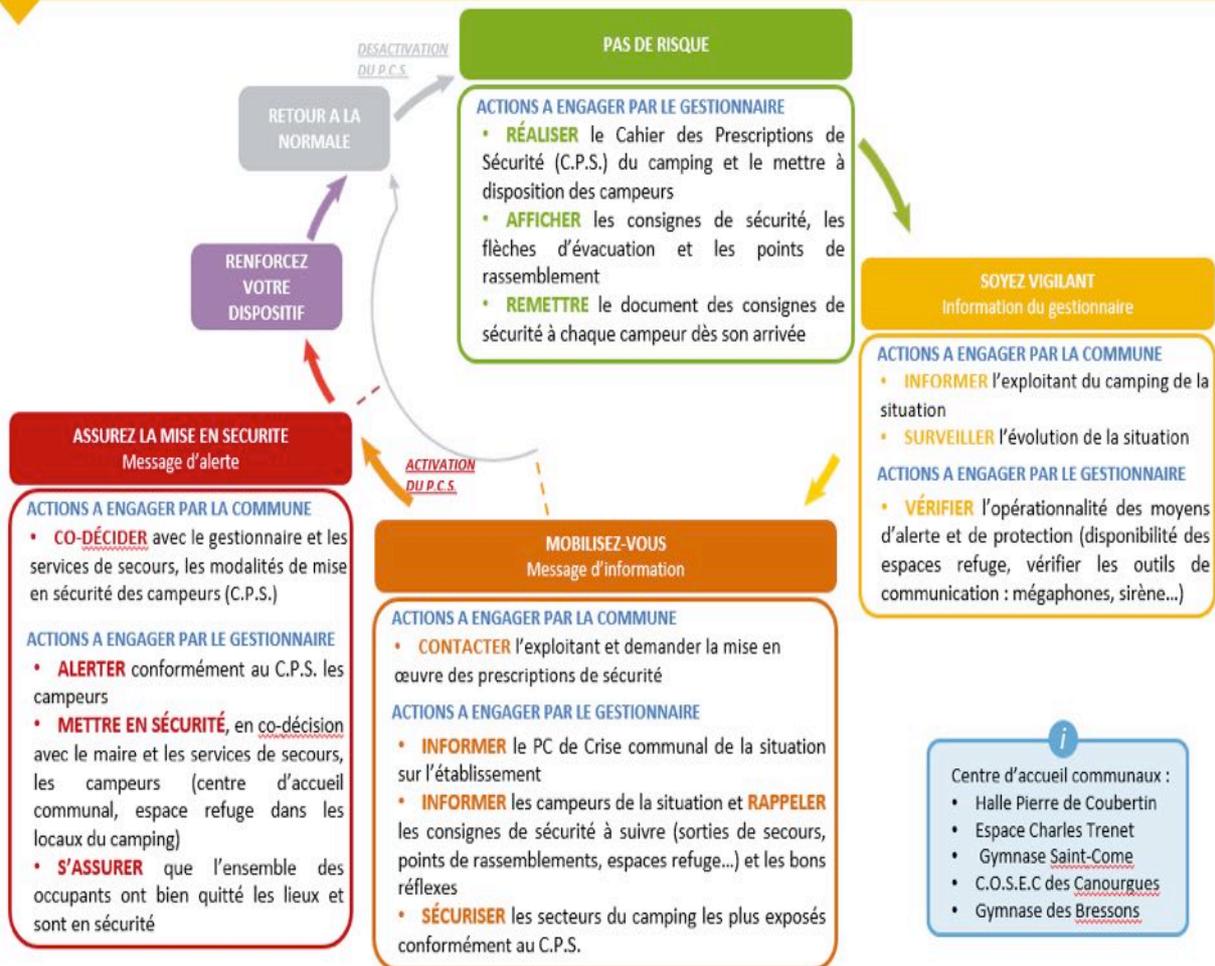
SAUVEGARDE DES CAMPINGS

**DIRECTEUR DES OPERATIONS
CELLULE SECURITE CELLULE LOGISTIQUE
CELLULE COMMUNICATION
GESTIONNAIRES CAMPINGS**



**En cas d'évacuation, les campeurs sont hébergés par la Mairie
dans un Centre d'Accueil (CAI)**

STRATEGIE COMMUNALE DE SAUVEGARDE DES CAMPINGS



NOMBREUSES VICTIMES

Pour mémoire

A partir de 10 blessés le plan ORSEC nombreuses victimes (NOVI) est mis en œuvre par le Préfet. Il prévoit une organisation des secours et une logistique adaptée à la situation.

Un poste médical avancé (PMA), des points de transit (PT) ou une drop zone (DZ) seront mis en place par les sapeurs pompiers.

Que faire

- Se tenir informer très régulièrement du nombre de victime et du lieu éventuel de leur prise en charge
- Noter les emplacements du PMA et DZ
- Le cas échéant, mettre en place une chapelle ardente

CHAPELLE ARDENTE

La mise en place d'une chapelle ardente se fait sous l'autorité des forces de police.

Que faire

- Déterminer un lieu (en fonction de l'incident et de sa localisation)
- Contacter les services de pompes funèbres pour fournir des cercueils
- Établir une surveillance autour de la chapelle
- Prévoir un lieu proche de la chapelle ardente pour accueillir les familles des victimes
- Prévoir un soutien psychologique

GESTION DES DÉCHETS

Déterminer un lieu de stockage pour les déchets types :

- branchages
 - mobiliers
 - gravats
 - stocks d'entreprises, d'exploitations agricoles ou de supermarchés
 - boues
 - substances toxiques
 - cadavres d'animaux
-
- Déchetterie du Merle
 - Déchetterie RN 113
 - RTE
 - Payan
 - Site michelet

SUIVI DES BÉNÉVOLES

Cette mission doit être assurée par la **cellule logistique** en liaison avec le **RAC**.

Objectifs

- Gérer les bénévoles de façon à ce qu'ils soient utiles et qu'ils n'interfèrent pas avec les actions de la commune.
- Assurer la sécurité de ces bénévoles.

Comment

Accueil des bénévoles

- Définir un lieu de regroupement des bénévoles
- Faire diffuser un message demandant aux éventuels bénévoles de se rendre dans ce lieu. Voir fiche réflexe 2 : alerte des populations
- Recenser chaque bénévole
- Trouver un système d'identification des bénévoles (foulard, brassard, tenue...etc.)

Détermination des besoins

- Faire le point avec les principaux décideurs du PCC, les pompiers et les forces de l'ordre, pour connaître les besoins en main d'œuvre.
- Répartir ensuite les bénévoles dans les différentes équipes.
- Si tous les bénévoles ne sont pas nécessaires, les renvoyer chez eux en leur demandant de revenir 4 heures plus tard, afin d'organiser la rotation des équipes.
- Informer le responsable de la cellule du nombre de bénévoles engagés sur le terrain devant être inclus dans les effectifs d'intervention pour le ravitaillement alimentaire.

Transmettre les noms des bénévoles engagés à l'assurance de la commune

Rappel

Les bénévoles ne peuvent effectuer que des actions simples (sauf en cas de compétences professionnelles spécifiques), de type :

- Assistance dans le cadre du barriérage
- Nettoyage
- Préparation de repas
- Distribution de repas
- Distribution de couvertures, vêtements
- Etc...

FAIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DIRECTEUR DES OPERATIONS service des affaires juridiques

- 1 Le DOS informe la population, par voie de presse ou d'affichage, de la possibilité de demander en Mairie, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ; il précise également aux sinistrés qu'ils doivent déclarer les dommages à leur assureur.
- 2 La demande doit être transmise en Préfecture dans les 15 jours, accompagnée de :
 - .un rapport précisant les mesures de prévention déjà mises en œuvre ou envisagées
 - .une carte de la zone sinistrée
 - .des photographies des dégâts subis
 - .un rapport hydrologique (si risque inondation)
 - .un rapport géotechnique (si risque mouvement de terrain)
- 3 En cas d'avis favorable, le Préfet avise le DO de la parution au Journal Officiel de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle concernant sa commune
- 4 Le DO informe ses administrés qu'ils disposent de 10 jours à partir de la date de parution au J.O pour contacter leur assureur.

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée

Logo of the French Republic and the Ministry of the Interior.

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Buttons: Réinitialiser, Sauvegarder, Imprimer

Localisation du phénomène

Commune : []
Département : []
Arrondissement : []

Date et heure du phénomène

Du : [] au []

Identification du phénomène

A. Inondations

- A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau
préciser le ou les cours d'eau concernés : []
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des grèves...)
- A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée
- A3 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Crue torrentielle

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)

D. Mouvement de terrain

E. Sécheresse/Réhydratation des sols

F. Séisme

G. Vent cyclonique

H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées
(études ou travaux, prises en compte dans le POS, PPR, arrêtés de mise en péril...)

[]

Nombre de bâtiments endommagés : []

Fait à, [] le : []

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

Ce dossier de déclaration « cat-nat » est téléchargeable sur le site : <http://www.interieur.gouv.fr/>

Les communes des Bouches-du-Rhône bénéficient également depuis octobre 2019, d'un accès à l'application **iCatNat** disponible sur le site internet du Ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Catastrophes-naturelles>

Pour accéder à l'application, aller au paragraphe 2.4 « accès au service en ligne ».

La dématérialisation de l'ensemble de la procédure permet de :

- .transmettre rapidement et de manière sécurisée la demande à l'Etat
- .d'interroger l'application pour connaître l'état d'instruction de la demande
- .de recevoir de manière automatique par courriel, la notification de la publication au JO

RÉALISER UN ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ D'UN BÂTIMENT

CELLULE RENSEIGNEMENT-COORDINATION
service associé : réglementation administrative

Mise en sécurité – urgence immédiate

- Demander la nomination d'un expert dans les 48h00 et envoyer un courrier au Tribunal Administratif de Marseille, service des référés
- Envoyer un courrier au propriétaire du bien concerné en l'informant de la requête adressée au TA
- Prendre un arrêté de mise en sécurité urgente après remise du rapport de l'expert et le notifier au propriétaire afin qu'il fasse cesser le péril
- Effectuer les travaux afin de remédier au péril dans le cas d'un bien vacant et sans maître ou en l'absence de réaction du propriétaire

Mise en sécurité - phase contradictoire

- demander la remise en état de l'édifice menaçant ruine en lui fixant un délai par envoi d'un courrier en RAR au propriétaire
- demander la nomination d'un expert dans le cas où le propriétaire n'aurait pas fait les travaux dans le délai écoulé et envoyer un courrier au Tribunal Administratif de Marseille, service de référés
- prendre un arrêté de mise en sécurité après remise du rapport de l'expert et le notifier au propriétaire afin qu'il fasse cesser le péril
- effectuer les travaux afin de remédier au péril dans le cas d'un bien vacant et sans maître ou en l'absence de réaction du propriétaire

RETOUR A LA NORMALE

CELLULE TECHNIQUE CELLULE SECURITE CELLULE LOGISTIQUE CELLULE COMMUNICATION

Cette phase de post-urgence est une phase particulièrement sensible de l'événement et l'organisation communale doit accompagner la population jusqu'au retour progressif à la normale.

Remettre en état les habitations, services, entreprises...

Mobiliser :

- .les agents municipaux
- .les équipiers de la RCSC
- .les associations caritatives
- .les entreprises spécialisées

Vérifier la qualité de l'eau et organiser si besoin le dispositif de distribution de l'eau potable à la population

1/ Relogement des sinistrés

S'appuyer sur le CCAS, les organismes HLM, les agences immobilières, les associations...

Recenser le nombre de personnes, la durée estimée du relogement...

2/ Déclarations d'assurances et assistance des sinistrés

Assister les habitants dans leurs démarches auprès des assurances, assister les commerçants et entreprises à constituer des dossiers d'assurance et entamer la procédure de déclaration d'accident de catastrophe naturelle si tel est le cas

Mettre en place un soutien psychologique pour la population

3/ Remise en état du service public

Nettoyer les itinéraires et voies prioritaires, remettre en état les bâtiments scolaires et les crèches, procéder au rétablissement des différents réseaux et organiser toutes les interventions des acteurs du PCS

**Bien veiller à poursuivre la rédaction de la main courante, à prendre des photos,
à classer et archiver les documents relatifs à l'événement**

DISTRIBUTION de PRODUITS de SANTÉ

CELLULE COMMUNICATION - CELLULE LOGISTIQUE CELLULE SÉCURITÉ / SAUVEGARDE

Le Préfet décide d'organiser la distribution de produits pharmaceutiques et alerte la Commune pour participer à cette distribution auprès de la population

1/ Alerte - Communication

- diffusion de l'alerte à la population en relayant les consignes préfectorales
- affichage et communication du ou des sites de distribution

2/ Dispositions spécifiques au site de Salon de Provence

| | |
|--|---|
| Sites destinés à la rupture de charge | A déterminer en fonction de l'événement |
| Matériel | <ul style="list-style-type: none">▶ Armoire à température contrôlée▶ Glacière à température contrôlée mobile de grande capacité 100 litres▶ Possibilité d'installer des frigos type table-top pour la mise en œuvre d'une campagne de vaccination de grande ampleur |
| Centre de distribution à la Population | A déterminer en fonction de l'événement |

GRT GAZ



Extrait du Classeur PSI 13 - 2013

Quelle est la nature du gaz qui passe dans la conduite ?

- Le gaz est du **gaz naturel** (méthane CH₄), transporté à **Haute Pression** (jusqu'à 94 bar). Pour mesurer ce gaz, il faut utiliser un explosimètre ou catharomètre.
- Combustible, le méthane s'enflamme en présence d'air et d'une source d'inflammation (chaleur, étincelle) : L.I.E. : 5 % - L.S.E. : 15 %



Comment identifier la présence des canalisations GRTgaz

Par une **borne jaune** ou **plaque murale** avec identification de GRTgaz et n° de la borne

ou bien par une **balise jaune**



Par des installations aériennes comme les postes de détente



Par des bandes de servitude

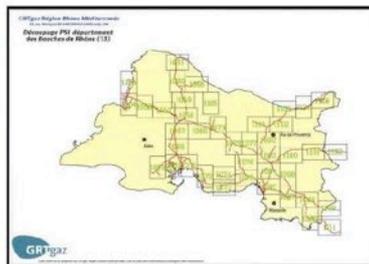


- Sur cette signalisation figure le numéro d'urgence
- Elle indique la proximité de canalisation de gaz naturel haute pression (**et non pas la position exacte de l'ouvrage**)
- Chaque borne est numérotée

Quelles sont les infrastructures de GRTgaz dans le DEPARTEMENT ?

Cf. **Classeur** : les plans du réseau GRTgaz dans le département :

Le numéro des planches renvoie à la **carte de la zone** à l'échelle 1/25 000 du classeur P.S.I.





Conduite à tenir en cas d'incident

N° Vert 0800 24 61 02

le CTA CODIS utilise également ce N° Vert

| Fuite de gaz <u>sans</u> inflammation | Fuite de gaz <u>avec</u> inflammation |
|--|--|
| Interdire toute source potentielle d'inflammation dans la zone d'inflammabilité (couper l'électricité à proximité, couper les moteurs...). | Combattre les propagations d'incendie sans chercher à éteindre la flamme principale. Après fermeture des robinets de sectionnement par GRTgaz, la purge de la canalisation jusqu'à une pression nulle, peut prendre plusieurs heures. |
| <p>Mettre en place du périmètre de sécurité, décrire de la manière la plus précise possible au CSR⁽¹⁾ la localisation exacte de la fuite : N° Vert 0800 24 61 02</p> <p>Fixer un point de rendez-vous avec le conseiller technique GRTgaz.</p> | |

⁽¹⁾CSR : Centre de Surveillance Régional de GRTgaz, réceptionne les appels d'urgence.

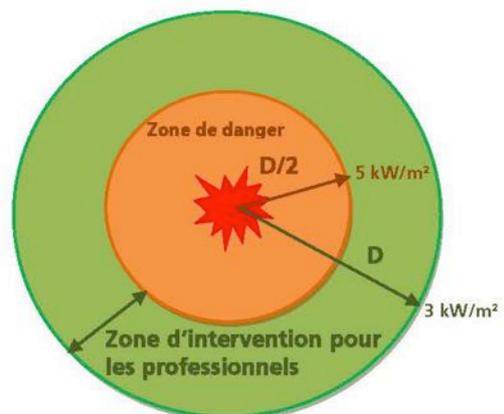
Distances de sécurité (fuite enflammée ou fuite non-enflammée)

Compte tenu de l'**important rayonnement thermique** susceptible d'être produit, les premiers intervenants doivent absolument respecter les distances de sécurité.

La distance d'éloignement est affinée par l'agent GRTgaz lorsqu'il se présente sur intervention.

| |
|---|
| Rayon de la zone d'exclusion (en 1^{ère} approche) |
| D (EN METRE) (DIAMETRE DE LA CANALISATION EN mm) |
| Eloignement du public : 3 kW / m² |

Exemple :
canalisation de diamètre 80 mm → Eloignement de 80 mètres
canalisation de diamètre 800 mm → Eloignement de 800 mètres



Cas particulier d'une ouverture de soupape



Les ouvertures de soupapes constituent un fonctionnement normal d'un dispositif de sécurité du réseau.

La consigne dans ce cas est :



- Prévenir GRTgaz. **N° Vert 0800 24 61 02**
- Ne fermer aucun robinet pour chercher à éliminer le bruit.
- Rassurer la population (bruit important) en l'informant qu'il s'agit d'un dispositif de sécurité et que la situation sera régularisée d'elle même, ou dès qu'un exploitant qualifié de GRTgaz arrivera sur les lieux.
- Le périmètre de sécurité se limite à l'enceinte du poste de détente.
- Ne pas chercher à fermer la soupape ou à la colmater.
- Ne pas arroser la soupape.
- Porter des protections auditives, à défaut, un casque F1.



Tous les postes sont identifiés (porte ou portail d'entrée) par une plaque qui mentionne le **numéro vert d'alerte** et qui précise son numéro ou son nom d'identification d'incident.

PARTIE 4

FICHES SUPPORTS

RECENSEMENT POPULATIONS ACCUEILLIES au CAI

| | |
|---|--|
| Date et heure d'arrivée au CAI | |
| COMPOSITION DE LA FAMILLE : RESPONSABLE (nom, prénom, date naissance, sexe, portable) | |
| CONJOINT (nom, prénom, date naissance, sexe, portable) | |
| ENFANT (nom, prénom, âge, sexe) | |
| ENFANT (nom, prénom, âge, sexe) | |
| ENFANT (nom, prénom, âge, sexe) | |
| AUTRE PARENT (nom, prénom, date de naissance, sexe) | |
| MOTIF DU DÉPLACEMENT | |
| BESOINS SPECIFIQUES | |
| TYPES DE SOINS NÉCESSAIRES | |
| PARENTS OU PROCHES A CONTACTER (contact, adresse, téléphone) | |
| LIEU D'HÉBERGEMENT OU DE RELOGEMENT PROPOSÉ (responsable, adresse, téléphone) | |
| Date et heure de départ du CAI | |

ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2

Vu le code pénal, notamment l'article R642-1

Vu la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 16

Considérant l'urgence de la situation desurvenue
ce jour

Sur la commune de

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens appropriés pour répondre à ses obligations,

Article 1

M.le Maire deEn qualité de Directeur des Opérations
de

Secours, réquisitionne les personnes ou les matériels cités ci-dessous à l'entreprise :

.....
.....
.....

Description précise des personnes ou des matériels réquisitionnés :

.....
.....
.....

Les personnes / ou les matériels / devront se rendre/être disponibles dans le (ou les) lieux suivants :

.....
.....
.....

Article 2

Le Chef de la brigade de gendarmerie *ou* le Commissaire de Police Nationale de
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

La levée de réquisition interviendra sur ordre ultérieur.

L'entreprise prestataire sera indemnisée par la commune dedans la limite des frais directs, et matériels exposés par elle, sans considération de profit.

Date et heure de notification de l'arrêté de réquisition :

Nom et visa du réquisitionnaire :

Nom et visa du réquisitionné :

ESTIMATION des DÉGÂTS sur les BÂTIMENTS

ATTENTION ! NE PAS ENTRER DANS LES BATIMENTS

Date : **Nom du rapporteur :**

Heure :

Type de bâtiment :

Adresse :

Responsable :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Bâtiment stratégique : OUI / NON

Nombre de niveaux : R+1 R+2 R+3 R+4 R+5

Nombre d'appartements :

Autres renseignements:

État extérieur :

Détruit : OUI NON

Endommagé : OUI NON

Peu de dégât : OUI NON

Intact : OUI NON

Réhabilitation demandée: OUI NON

ELEMENTS D'INFORMATION COMPLEMENTAIRES :

Salubrité :

Réseaux : eau, énergie

(chauffage, alimentation, hygiène, humidité, air...)

ce compte rendu sommaire de 1ère estimation est établi à titre indicatif aux fins de recensement

ENQUÊTE ALIMENTAIRE en cas de SUSPICION de TIAC

NOM de la personne réceptionnant l'appel :

1) Informations INDISPENSABLES à recueillir par la personne prenant l'appel :

→ Date : → Heure :

→ Nom / adresse de l'établissement :

→ Nom et fonction de la personne ayant signalé l'incident :

Nom :

Fonction :

→ Nombre de personnes présentant des symptômes similaires chez:

Les consommateurs :

Le personnel :

Autres (à préciser : ex : visiteurs, ...) :

→ Nombre de personne ayant déjeuné à la restauration collective :

→ Nombre de personne ayant déjeuné en dehors de la restauration collective :

→ Nom du (des) médecin(s) ayant examiné les personnes concernées :

Date :Heure :

→ Si informations sur principaux symptômes:

Date et heure d'apparition des symptômes :

- Nausées
- Vomissements
- Douleurs abdominales
- Diarrhées
- Maux de tête
- Fièvre
- Autres :

→ **La Direction Départementale de la Protection des Populations est elle informée?**

FEUILLET RÉSERVÉ À LA CUISINE CENTRALE

2) Traçabilité des repas servis : à transmettre aux responsables de production :

➔ Menu servi le jour J et plats témoins

Entourer la nature du repas concerné : déjeuner – dîner – petit déjeuner – goûter – autre

PLATS TEMOINS => COCHER

| | | |
|---------|--------------------------|-------|
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |
| ➤ | <input type="checkbox"/> | |

Remarque si particularités au menu :

3) Documents de traçabilité de production / livraison :

➔ Vérifier la présence des documents qualité nécessaires à la traçabilité :

| ETAPE | DOCUMENTS DE TRACABILITE |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Menu et planning de production | Menu de référence |
| | Planning de production de référence |
| <input type="checkbox"/> Réception des marchandises | Document E1 Document E1c |
| <input type="checkbox"/> Prétraitement | Document E2 |
| <input type="checkbox"/> Production | Document E3 (P.Froides) Document E4a – E4b (P.Chaudes) |
| <input type="checkbox"/> Allotissement (mixés bébé) | Document E5 |
| <input type="checkbox"/> Livraison des repas | Document E6 |
| <input type="checkbox"/> Satellites => à demander au service gestionnaire | - présence des plats témoins - présence des documents de traçabilité - présence des documents de maîtrise de la chaine du froid |

REMONTÉE DES INFORMATIONS

A renseigner environ toutes les deux heures ou plus rapproché si l'événement le justifie

La fiche est établie par la cellule « renseignement / coordination »

LA FICHE EST EXHAUSTIVE : si la commune sinistrée renseigne régulièrement la préfecture et la MAMP ne pas reprendre les renseignements qu'elle a déjà fournis.

L'envoi doit être fait de préférence par fax. Il peut être lu par téléphone à chacune des autorités désignées en destinataire. Cette action est réalisée par la cellule « secrétariat ».

Il est conseillé de photocopier plusieurs feuillets à mettre dans le PCC

| | |
|---|--|
| EXPEDITEUR | |
| DESTINATAIRE | |
| DATE ET HEURE | |
| EVENEMENT | |
| DESCRIPTION DE LA SITUATION | |
| ACTIONS EN COURS | |
| NOMBRE DE SINISTRES | |
| LIEUX D'HEBERGEMENT | |
| NOMBRES DE PERSONNES ACCUEILLIES AU CENTRE D'HEBERGEMENT | |
| MOYEN MIS EN OEUVRE PAR LA COMMUNE | |
| DEMANDE DE MOYENS SUPPLEMENTAIRES | |
| OBSERVATIONS | |
| SIGNATURE RAC ou DO | |

POINT DE SITUATION

| | | |
|---|------------------------------------|---------------|
|  | Plan communal de sauvegarde | Date : |
| | Point de situation | N° Heure : |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|---------------------------|-----------------|
| POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL | | | | |
| TYPE D'ÉVÉNEMENT | | | | |
| SITUATION GÉOGRAPHIQUE | | | | |
| HEURE DE DÉBUT D'ÉVÉNEMENT | | | | |
| Description de la situation initiale | | | | |
| <i>État des lieux (PCS activé, état des routes, évacuation population, événements périphériques, incidents réseaux (électricité, télécommunications, eau...), conséquences, difficultés rencontrées</i> | | | | |
| PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA SITUATION | | | | |
| <i>(Indiquer RAS si la situation n'évolue pas) : aggravation, retour à la normale, évolution météorologique attendue...</i> | | | | |
| VICTIMES | DÉCÉDÉS | URGENCES ABSOLUES | URGENCES RELATIVES | DISPARUS |
| CENTRES D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉS OUVERTS | <i>Nombre de centres ouverts, nom, adresse, nombre de personnes accueillies</i> | | | |
| POPULATION PRISE EN CHARGE | IMPLIQUÉS | | SINISTRÉS | |
| ACTIONS ENGAGÉES | | | | |
| Services | Nature des actions en cours | | Moyens engagés | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| ACTIONS PRÉVUES | | | | |
| | | | | |
| INFORMATIONS – QUESTIONS | | | | |
| | | | | |
| HEURE DE TRANSMISSION | | | | |
| DESTINATAIRES | Préfecture : pref-pccrise-13@bouches-du-rhone.gouv.fr Métropole Aix-Marseille-Provence, Service Prévention des Risques Majeurs : service.risques@ampmetropole.fr Autres destinataires selon les situations | | | |

DEMANDE DE MOYENS METROPOLITAINS

La demande formulée ne vaut pas accord de la Métropole. Ces moyens peuvent être mobilisés pour d'autres communes en fonction des priorités ou pour ses besoins propres.

| | | |
|---|---|---------------|
|  | Plan communal de sauvegarde | Date : |
| | Point de situation | N° Heure : |
| POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL | | |
| TYPE D'ÉVÉNEMENT | | |
| SITUATION GÉOGRAPHIQUE | | |
| DEMANDE DE MOYENS MÉTROPOLITAINS | | |
| <input type="checkbox"/> Moyens de transport Quantité : | | |
| <input type="checkbox"/> Moyens de collecte des déchets - Nature : - Estimation du volume : | | |
| <input type="checkbox"/> Ensemble Mobile d'Alerte Quantité : | | |
| <input type="checkbox"/> Module d'hébergement (50 lits picots, 50 kits hygiène) Quantité : | | |
| <input type="checkbox"/> Mât et ballon d'éclairage Quantité : | | |
| <input type="checkbox"/> Module Poste de Commandement | | |
| <input type="checkbox"/> Réseau radio | | |
| INFORMATIONS – QUESTIONS | | |
| | | |
| HEURE DE TRANSMISSION | | |
| DESTINATAIRES | Métropole Aix-Marseille-Provence, Service Prévention des Risques Majeurs : service.risques@ampmetopole.fr | |

PARTIE 5 ANNUAIRE

PRÉSIDENTES DE COMITÉ D'INTÉRÊT DE QUARTIER

| NOM & Quartier du CIQ | Nom, prénom, adresse postale & @ | N° de Téléphone |
|--|--|-----------------|
| SALON CENTRE PILON BLANC | GUIDICELLI Jean-Pierre CMAC 89, boulevard Aristide Briand j.p.guidicelli@orange.fr | 06 85 43 71 71 |
| MICHELET AIRES DE LA DIME | BONIJOL Christian 436 avenue du 22 août 1944 ciqmicheletairesdeladime@gmail.com | 06 03 55 07 85 |
| BRESSONS BLAZOTS | TEISSIER Danièle 65 boulevard Winston Churchill jcdesalon@sfr.fr | 09 61 69 91 31 |
| VIOUGUES GUYNEMER LURIAN | BESQUEUT Alain 37 rue des Cavares alain.besqueut@sfr.fr | 06 12 04 10 20 |
| MONAQUE GANDONNE QUINTIN | PIERPAOLI Daniel 395, chemin des Broquetiers paoli13@laposte.net | 06 20 43 06 87 |
| BEL AIR LA CRAU | BARRIELLE Didier 1131 chemin de la Pologne barrielle.didier@orange.fr | 07 70 03 48 35 |
| CANOURGUES TALAGARD VERT BOCAGE | TRAVAGLIA Gérard 197 avenue de la Sainte-Victoire gerard.travaglia@free.fr | 06 30 33 29 05 |

COMMUNES VOISINES

PELISSANNE

Mairie - 04 90 55 11 52

AURONS

Mairie - 04 90 55 63 02

GRANS

Mairie - 04 90 55 99 70

EYGUIERES

Mairie - 04 90 59 88 00

LANÇON

Mairie - 04 90 42 98 10

MIRAMAS

Mairie - 08 00 01 31 40

LA BARBEN

Mairie - 04 90 55 18 89

SAINT MARTIN DE CRAU

Mairie - 04 90 47 17 29

ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

| NOM | DIRECTION |
|--|------------------|
| <u>Alliés</u> rue des Alliés | 04 90 53 38 08 |
| <u>Bastide Haute</u> Bd des Nations Unies | 04 90 53 52 91 |
| <u>Arnaud Beltrame</u> 394, Bvd Danton | 04 90 56 82 72 |
| <u>Bressons</u> rue des Frères Lamanon | 04 90 56 13 38 |
| <u>Canourgues</u> rue A.Daudet | 04 90 53 38 15 |
| <u>Capucins</u> 187, Bd des Capucins | 04 90 53 33 75 |
| <u>F.Blanc</u> 153, ancienne rte de Cornillon | 04 90 17 07 00 |
| <u>J.Moulin</u> 225, av.de Bretagne | 04 90 42 10 90 |
| <u>L.Aubrac</u> 436, chemin de la Chapelle | 04 90 42 54 39 |
| <u>Lurian</u> 438, chemin de Lurian | 04 90 53 18 88 |
| <u>Marceau Ginoux</u> 60, rue Jean Marini | 04 90 56 30 23 |
| <u>Michelet</u> rue du Lauzard | 04 90 53 27 21 |
| <u>Paul Cézanne</u> 175, Bd P.Cézanne | 04 90 56 32 89 |
| <u>Pavillon</u> 154, rue belle d'argent | 04 90 56 40 98 |
| <u>Saint-Norbert</u> rue de Berne | 04 90 42 07 52 |

ÉCOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES

| NOM | DIRECTION |
|--|------------------|
| <u>Arnaud Beltrame</u> 394, Bvd Danton | 04 90 56 82 72 |
| <u>Bastide Haute</u> 594 , Bd des Nations Unies | 04 90 53 52 76 |
| <u>Bonelli-David</u> 125, rue des Alliés | 04 90 56 07 81 |
| <u>Bressons</u> 106, Bd Prince des Baux | 04 90 56 13 37 |
| <u>Canourgues</u> 77, rue Font Séguigne | 04 90 53 52 57 |
| <u>Capucins</u> 165, Bd des Capucins | 04 90 53 33 86 |
| <u>Crau</u> Chemin de la Chapelle | 04 90 45 11 74 |
| <u>Lurian 1</u> Chemin de Lurian | 04 90 53 13 34 |
| <u>Lurian 2</u> Chemin de Lurian | 04 90 53 12 90 |
| <u>Marceau Ginoux</u> rue Anthime Ravoire | 04 90 56 05 30 |
| <u>Michelet</u> 125, rue du Lauzard | 04 90 53 27 32 |
| <u>Saint-Norbert</u> 12, rue de Berne | 04 90 53 48 78 |

| ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES PRIVÉS | | |
|--|--------------------------------|----------------|
| VIALA LACOSTE | 76 Av Gaston Cabrier | 04.90.56.62.34 |
| LA PRESENTATION DE MARIE | Impasse Claudie Roux | 04.90.56.08.16 |
| ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES | | |
| COLLÈGES PRIVÉS | | |
| VIALA LACOSTE | 76 avenue Gaston Cabrier | 04.90.56.89.69 |
| LA PRESENTATION DE MARIE | 162 rue Maréchal Joffre | 04.90.56.08.16 |
| COLLÈGES PUBLICS | | |
| JEAN MOULIN | Avenue de l'Europe BP 133 | 04.90.56.14.20 |
| JOSEPH D'ARBAUD | 95 Impasse de Lurian | 04.90.53.16.43 |
| JEAN BERNARD | Bd de la Reine Jeanne | 04.90.56.82.40 |
| LYCÉES PRIVÉS | | |
| VIALA LACOSTE | 76 avenue Gaston Cabrier | 04.90.56.89.69 |
| LE ROCHER | Montée de la Transhumance | 04.90.56.13.79 |
| SAINT JEAN | 76 Avenue Georges Borel | 04.90.53.86 35 |
| LYCÉES PUBLICS | | |
| L'EMPÉRI | 21 Montée du Puech | 04.90.44.79.00 |
| ADAM DE CRAPONNE | 218 Rue Châteauredon B.P.55 | 04.90.56.24.68 |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES | | |
| I.U.T. | 150 Av.Maréchal Leclerc | 04 90 56 88 56 |
| C.F.A. | 100 Rue Anthime Ravoire | 04.90.56.07.83 |
| Ecole Claude SAGLIO | 64 Rue Sénèque | 04.90.56.26.67 |
| SEGPA | rue fontaine de Lurian | 04 90 53 16 43 |
| IFTE SUD | 32 rue Garbiero | 04.42 05 09 80 |

CRÈCHES

Crèches publiques

| | | |
|---------------|---------------------------|----------------|
| La Durance | Chemin des Magatis | 04 90 17 07 12 |
| Les Ecureuils | 156, impasse Saint Damien | 04 90 56 73 05 |
| Marcel Pagnol | 46 rue cycles pasquet | 04 90 53 27 74 |
| Croq la vie | Bvd des frères Lamanon | 04 90 56 14 03 |

Crèches privées

| | | |
|--------------------|-------------------------------|----------------|
| Le jardin des sens | 150, rue du Commandant Sibour | 04 42 11 04 37 |
| Le petit prince | Chemin Saint-Jean | 04 42 55 73 18 |

Micro-Crèches

| | | |
|--------------------------|-----------------------------------|----------------|
| Le petit cocon | 42, chemin du vieux moulin | 04 90 45 37 43 |
| Les malicieux de Bel-Air | 1394, avenue Chaban-Delmas | 04 88 93 84 71 |
| Citrons et papillons | 129, rue de la Taille | 04 90 45 42 40 |
| Les petits patrouilleurs | 195 av de la patrouille de france | 04 42 11 50 19 |

ANNUAIRE DES RESSOURCES PRIVÉES

| Type de Moyens | Intitulé | Localisation | Coordonnées filaires | Coordonnées GSM |
|---|--|---|----------------------|-----------------|
| AMBULANCES | Deleyrolle | 275 rue des Tailleurs de Pierre | 04 90 56 01 01 | |
| | Thibault | 42 Bd.Ledru Rollin | 04 90 56 33 35 | |
| POMPES FUNEBRES | Funérailles Européennes | 59 rue Trez Castel | 04 90 56 17 63 | |
| | Le Choix Funéraire | 65 Bd de la République | 04 90 58 36 28 | |
| | Maison Roblot (PFG) | 12 Cours Victor Hugo | 04 90 56 23 96 | |
| | Roc Eclerc | 2 allée de la liberté | 04 90 56 50 47 | |
| | Entraide Funéraire | 27, cours V.Hugo | 04 90 56 52 68 | |
| | BPF Pmpes Funèbres | 29 Bd Jean Jaurès | 09 78 81 23 53 | |
| TAXIS | LPI Provence Taxi | 77 Bd Louis Pasquet | 04 90 42 18 91 | |
| | AB Taxi | 43, domaine de la Borie | | 06 33 45 78 46 |
| | Taxi N Car Provence | 78 avenue Pasteur | | 06 87 45 27 39 |
| | Taxi Éric | Hameau du Berger – 422 Allée de la Capeline | | 06 07 02 83 69 |
| | Acacia Taxi Eguilles | Place Général de Gaulle | | 07 58 15 56 73 |
| | Taxi Michaël GUENIOT | 580 allées de Craponne | | 06 43 98 91 38 |
| | Taxi Laurent | 10 Lot de la Marteleière | | 06 07 67 17 73 |
| | Taxis du bassin Salonais | 35, rue D. Kinet | 04 90 53 03 33 | |
| ASSOCIATIONS CARITATIVES et HUMANITAIRES | Collectif Fraternité Salonaise CLAUDE CORTESI | ZI La Gandonne – le Quintin | 04 90 53 46 28 | |
| | Croix Rouge Française Ange CALENDINI | 408 Bd de la République | 04 90 56 15 79 | |
| | Saint Vincent de Paul jean-marie HOUIN | 107 rue de Bucarest | 04 90 45 08 36 | |
| | Secours Populaire Français André SASSOLAS | Le Saint Norbert – Av Maréchal Juin | 04 86 37 76 33 | |
| | Resto du Cœur Jean-jacques CAVELIER | Le Saint Norbert – Av Maréchal Juin | 04 90 53 74 98 | |
| GRANDES et | Centre E.LECLERC | Route de Pelissanne | 04 90 17 21 01 | |

| | | | | |
|---|--|--|----------------|----------------|
| MOYENNES SURFACES ALIMENTAIRES | Intermarché | Avenue du 22 Août | | |
| | Grand frais | 70 allée Szentendre | 04 90 57 07 71 | |
| | Intermarché | Bd Reine Jeanne | 04 90 42 00 19 | |
| | Leader Price | 518 Av de Wertheim | 04 90 42 05 13 | |
| | Picard surgelés | Boulevard Reine Jeanne | 04 90 42 27 85 | |
| | Mangeons frais | Avenue Michelet | 04 90 53 17 71 | |
| | Picard surgelés | Route de Pélissanne | 04 90 42 60 24 | |
| | Utile | 534 rue F Garcia Lorca.Quartier Bel Air | 09 67 22 16 62 | |
| | 8 à Huit | 388 Allées de Craponne | 04 90 17 02 27 | |
| | Monoprix | 205 Cours Gimon | 04 90 56 77 01 | |
| | Aldi | Rue Ventadouiro – ZI | | |
| | Carrefour Market | Bd Victor Joly | 04 90 45 46 60 | |
| | Carrefour Market | 90 Avenue de Bretagne – Canourgues | 04 90 17 05 20 | |
| | Logidis Sud-Est | Avenue Gabriel Voisin | 04 90 17 05 20 | |
| | TRANSPORT COLLECTIF | Autobus AURELIENS | | 0 800 77 05 99 |
| AZUR Line | | Boulevard Venta^douiro | 04 90 42 18 31 | |
| Carpostal – Libebus | | Place Morgan | 04 90 56 50 98 | |
| TRANSDEV | | Boulevard Ventadouiro | 04 90 53 10 30 | |
| TRAVAUX PUBLICS | GAGNERAUD CONSTRUCTION | 148 route de Miramas | 04 90 42 04 63 | |
| | SIGNAL'Z | Bvd Ventadouiro | | |
| | Midi Travaux Publics | Chemin des Entrages | 06 63 07 89 60 | |
| | Métais TP | Impasse du bois joli | 04 90 53 66 92 | |
| | Société Berroise de Travaux Publics | Avenue Georges Borel | | |
| | ENG Travaux publics et agricoles | Chemin des broquetiers | | |
| | AXEO TP | Chemin Singe vert | 04 42 02 18 41 | |
| LOCATION | LOXAM | Rue Canesteu | 04 90 57 04 10 | |

| | | | | |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|----------------|--|
| | Régis LOC | Rue Canesteu | 04 90 17 02 80 | |
| | Locama TP | Chemin des entrages | 04 90 59 94 27 | |
| | KILOUTOU | Boulevard Roi rené | 04 90 45 65 65 | |
| | SEDE ENVIRONNEMENT | Tarascon | 04 90 91 82 32 | |
| DEBROUSSAILLE- MENTS | COMPAGNIE DES FORESTIERS | Lambesc | 04 42 92 83 24 | |
| | PROTEC-ARBRES | 84360 Puget | 04 90 08 80 14 | |

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| CLINIQUE VIGNOLI 114 avenue Paul Bourret | | 04 90 17 25 00 |
| CENTRE HOSPITALIER 207 avenue Julien Fabre | | 04 90 44 91 44 |
| URGENCES HÔPITAL | | 04 90 44 91 28 04 90 44 95 85 |
| SAMU |  | 15 |
| TOUTES URGENCES (numéro européen) |  | 112 |
| SAMU Social |  | 115 |

CENTRES D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉS (CAI)

ESPACE CHARLES TRENET T° : 04 90 17 00 63

GALERIE de l'ATRIUM T° : 04 90 17 00 63

SALLES 3 et 4 ATRIUM/SNACK T° : 04 90 17 00 63

HALLE PIERRE de COUBERTIN T° : 04 90 44 71 20

GYMNASE SAINT COME T° : 04 90 42 33 18

GYMNASE des BRESSONS

POLE de PROXIMITE LA RUCHE T° : 04 42 86 03 14

COSEC des CANOURGUES T° : 04 90 53 52 73

GYMNASE VIALA LACOSTE

RESSOURCES IMMOBILIERES

(accueil, hébergement, ravitaillement)

Rappel des critères utilisés

pour définir la capacité d'accueil en matière d'hébergement

- ▶ Salle de sport : 1 personne pour 4 m²
- ▶ Hôtel : nombre de chambres au total multiplié par 2
- ▶ Etablissement scolaire: 1 personne pour 4m²

NB : ces données de la Préfecture doivent guider la préparation et la gestion de l'événement mais n'ont pas de caractère normatif

A : les structures communales

Centres d'Accueil des Impliqués (CAI)

| Nom Adresse Téléphone | Surface | Capacité d'accueil | Équipement | Restauration |
|---|---------------------|-----------------------|--|-------------------------------|
| Espace Trénet Bd A .Briand 04 90 17 00 63 | 630 m ² | 157 | <u>Douches</u> : 8 collectives <u>WC</u> : 11 <u>Urinoirs</u> : 3 <u>Lavabos</u> : 7 | Self atrium |
| Galerie de l'Atrium Bd A.Briand 04 90 17 00 63 | 100 m ² | 25 | <u>WC</u> :6 <u>Lavabos</u> : 2 | Self Atrium |
| Salles 3 et 4 Atrium/Snack Bd.A.Briand 04 90 17 00 63 | 190 m ² | 44 | <u>WC</u> : 4 <u>Lavabos</u> :2 | Self Atrium |
| Halle P.de Coubertin rue Capitaine Guibert | 1131 m ² | 286 | <u>WC</u> :10 <u>Lavabos</u> :8 <u>Douches</u> :26 | Self Atrium |
| Gymnase Saint Côme Avenue de l'Europe | 1165 m ² | 252 | <u>WC</u> :23 <u>Lavabos</u> :515 <u>Douches</u> :32 | Collège Jean Moulin |
| Cosec de Lurian Chemin de Lurian | 1000 m ² | 250 | <u>WC</u> :4 <u>Lavabos</u> :5 <u>Douches</u> :32 | Collège et école de Lurian |
| Gymnase des Bressons Rue de Boisgelin | 600 m ² | 150 | <u>WC</u> :4 <u>Lavabos</u> :4 <u>Douches</u> :16 | École des Bressons |
| Pôle de proximité La Ruche (Monaque) 57, rue Aurélienne 04 90 57 93 07 | 400 m ² | 190 | <u>WC</u> :4 <u>Douches</u> :1 | Cuisine sur place |
| Cosec des Canourgues Bd Schuman | 800 m ² | 222 | <u>WC</u> :22 <u>Lavabos</u> :10 <u>Douches</u> :60 | École des Canourgues |
| Gymnase Viala Lacoste 16, avenue G.Cabrier | 600 m ² | 200 | <u>WC</u> :2 | Self Viala Lacoste |

HÔTELS, FOYERS, CAMPINGS, AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE,
FOYERS SENIORS, MAISON DE RETRAITE

| HÔTELS | | | | | |
|--------------------------------|------------------|--|-------------------|---------------------------|-----------------|
| Nom | Téléphone | Adresse | Classement | Nombre de chambres | Capacité |
| Abbaye de Sainte Croix | 04 90 56 24 55 | D16 Route du Val de Cuech | 4* | 25 | 61 |
| Campanile | 04 90 42 14 14 | 994 chemin de la Croix Blanche | 3* | 49 | 98 |
| Ibis | 04 90 42 23 57 | 752 av. du 18 juin 1940 Route de Pélissanne | 3* | 66 | 150 |
| B&B Salon | 08 92 70 22 09 | « Les Roquassiers » Route de Pélissanne | 2* | 83 | 190 |
| Hôtel Vendôme | 04 90 56 01 96 | 34 rue du Maréchal Joffre | 2* | 17 | 40 |
| Hôtel Select | 04 90 56 07 17 | 35 rue Suffren | 2* | 10 | 23 |
| Hôtel du Midi | 04 90 53 34 67 | 518 allée de Craponne | 2* | 25 | 54 |
| Grand Hôtel de la Poste | 04 90 56 01 94 | 1 rue des Frères Kennedy | 2* | 22 | 45 |
| Hôtel Régina | 04 90 56 28 92 | 245 rue des Frères Kennedy | 1* | 15 | 42 |
| Hôtel d'Angleterre | 04 90 56 71 75 | 98 Cours Carnot | 2* | 25 | 53 |
| BRIT Azur Hôtel | 04 90 42 00 05 | D113/D70 route de la Garenne | 3* | 38 | 82 |
| Domaine de 04Roquerousse | 04 90 59 50 11 | Nationale 538 route de Jean Moulin | 3* | 26 | 72 |
| ACE Hôtel | 04 90 45 51 30 | Chemin des Entrages | 3* | 55 | 145 |
| Hôtel de Provence | 04 90 56 27 04 | 450 Bd Maréchal Foch | | 12 | 25 |
| Hôtel du Théâtre | 04 90 50 09 16 | 29 Bd Nostradamus | | 10 | 21 |
| Hôtel Formule 1 | 0 892 23 48 14 | 728 avenue du 18 juin 1940 Route de Pélissanne | | 47 | 94 |
| Hôtel Première Classe | 0 892 23 48 14 | Chemin de la Croix Blanche Viougues Sud | | 48 | 126 |
| Hôtel le Mas Angelussi | 04 90 55 80 27 | 38 Chemin de Saint Côme | | 10 | 20 |
| Résidence Acadien Appart'Hôtel | 07 61 65 43 25 | Avenue Gabriel Voisin Bel-Air | | 30 | 14 |

NOMBRE TOTAL de CHAMBRES 613 CAPACITE D'ACCUEIL 1355

| CAMPINGS | | | |
|---|--|--|---|
| Camping Nostradamus | Route d'Eyguières | 04 90 56 08 36 | 83 places |
| Camping les Biens Neufs | Chemin de la Grande Carraire | 04.90.53.09.60 | 12 places + 6 emplacements tentes |
| FOYERS LOGEMETS | | | |
| Résidences sociales ADOMA | Les Arcades - 79 boulevard du Roi René | 04.90.56.39.11 | 218 logements |
| | La Tour - 269 boulevard du Roi René | 04.90.56.39.11 | 14 logements |
| | Le Monstesquieu - 74, boulevard des Bressons | 04.90.59.52.61 | 58 logements |
| ADAMAL Résidence Habitat Jeune | 89 boulevard Aristide Briand | 04 90 56 09 65 (astreinte) | 80 logements |
| AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE | | | |
| Aire accueil | Route de la Garenne | 06 09 86 22 37 (responsable site 9h/17h du lundi au vendredi) | 25 emplacements |
| FOYERS SENIORS / MAISON DE RETRAITE | | | |
| Maison de retraite Enclos Saint-Léon | 222 avenue Roger Donnadiou | 04 90 44 71 00 | / |
| Maison de retraite l'Estérel | Chemin des massuguettes | 04 90 42 00 96 | / |
| Résidence Verte Prairie | 200 rue de la Calendro | 04 90 56 38 00 | / |
| Résidence l'Amandière | 54 Rue Victor Grignard | 04 42 47 16 00 | / |
| Les terrasses Saint-louis | 138 impasse des massuguettes | 04 42 55 83 60 | / |
| Résidence seniors Nohée | 245 allées de Craponne | 04 42 11 47 90 | / |
| FOYERS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP | | | |
| Foyer LA SOUSTO | 48 avenue Georges Borel | 04 90 56 55 11 | / |
| Foyer de vie LOU CALEN | Route de Pélissanne | 04 90 56 34 43 | / |
| Foyer EAM LA SAUVADO | Chemin Sans souci | 04 90 17 06 19 | / |

PARTIE 6

ANNEXE

HISTORIQUE des DÉCLENCHEMENTS

Plan Communal de Sauvegarde

| DÉCLENCHEMENTS PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE ou SUIVI D'ÉVÉNEMENT | | | |
|--|---|---|---|
| Date et heure | Événement | Durée | Observations |
| Dimanche 5 mai 2019 - 10h20 | Vent violent | Suivi de l'événement terminé à 18h30 | |
| Jeudi 27 juin 2019 - 18h45 | Vigilance rouge canicule niveau 4 | 3 jours (PCS désactivé le lundi 1er juillet 2019 à 10h 10) | |
| Dimanche 1er décembre 2019 - 17h00 | Crue de la Touloubre | 2 jours (PCS désactivé le lundi 2 décembre 2019 à 11h30) | Ouverture d'un CAI et évacuation de sinistrés |
| Vendredi 6 mars 2020 - 9h00 | Confinement COVID | PCS désactivé le mardi 5 mai 2020 à 8h30 | Suivi des actions liées à la gestion de la crise sanitaire et du Plan de Continuité d'Activités |
| Mardi 24 août 2021 - 15h45 | Inondation – ruissellement | PCS désactivé le mardi 24 août 2021 à 19h50 | Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle (24/09/2021) |
| Lundi 4 octobre 2021 8h30 | Vigilance rouge orage-inondation-pluies | PCS désactivé le lundi 4 octobre 2021 à 18h00 | |
| Dimanche 4 décembre 2022 - 13h20 | Inondation – ruissellement | Suivi de l'événement et réouverture des voies à 15h20 | |
| Lundi 30 octobre 2023 - 12h00 | Vigilance orage-pluies-inondation | Suivi de l'événement et réouverture des voies 13h30 | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

RISQUES INONDATIONS - Les enjeux

| Type | Typologie ERP | N° sur la carte de vigilance | Nom | Adresse | Téléphone |
|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---|
| CENTRE | | | | | |
| Mairie | Lieux Municipaux et ERP publics | 1 | Mairie | 174 place de l'hôtel de ville | 04 90 44 89 00 |
| Lycée | Établissements scolaires / Étudiants | 3 | Lycée l'Emperi | 21 Montée du Puech | 04 90 44 79 00 |
| Parking inondable | Lieux Municipaux et ERP publics | 20 | Parking Place du Général de Gaulle | Boulevard Nostradamus | |
| Piscine | Lieux Municipaux et ERP publics | 27 | Centre Nautique Craponne | Rue de l'ancienne tour des juifs | |
| Lycée | Établissements scolaires / Étudiants | 28 | Lycée Adam de Craponne | 218 rue Chateauredon | 04 90 56 24 68 |
| Hôpital | ERP de santé | 29 | Centre Hospitalier de Salon | 207 Avenue Julien Fabre | 04 90 44 91 44 |
| Parc | Lieux Municipaux et ERP publics | 30 | Place du Général de Gaulle | Place du Général de Gaulle | |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires | 60 | Groupe scolaire des Capucins | 165 boulevard des Capucins | Mat : 04 90 53 33 75 Elme : 04 90 53 33 86 |
| École | Établissements scolaires | 62 | École primaire David | Rue des Alliés | 04 90 56 07 81 |
| École | Établissements scolaires | 72 | École privée Viala Lacoste | 76 Avenue Gaston Cabrier | 04 90 56 89 69 |
| Centre d'accueil | Lieux Municipaux et ERP publics | 115 | Halle P Coubertin | Rue Pierre de Coubertin | 04 90 44 71 20 |
| Centre d'accueil | Lieux Municipaux et ERP publics | 126 | Espace Charles Trenet | 17 boulevard Aristide Briand | 04 90 17 00 63 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 131 | | Rue Kennedy | |
| Groupe de commerce | ERP Privé | 132 | | Rue Kennedy | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 133 | | Rue Joffre | |
| Groupe de commerce | ERP Privé | 134 | | Rue Joffre | |

| | | | | | |
|--------------------------------|--|------------|-------------------------------------|------------------------------|----------------|
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 135 | | Avenue Gaston Cabrier | |
| Hôtel | ERP avec locaux d'hébergement | 138 | Hôtel d'Angleterre | 98 Cours Carnot | 04 90 56 01 10 |
| Pharmacie | ERP de santé | 139 | Pharmacie le Progrès | 72 cours Carnot | 04 90 56 00 15 |
| Restaurant | ERP Privé | 140 | Restaurant Lou Paradou | 1 Place du Général de Gaulle | 04 90 56 63 58 |
| Commerces | ERP Privé | 141 | | Rue de l'Horloge | |
| Parking souterrain | Lieux Municipaux et ERP publics | 142 | Parking l'Emperi | Cours Gimon | 04 90 56 50 60 |
| Parking souterrain | Lieux Municipaux et ERP publics | 143 | Parking Coucou | Boulevard Lamartine | 04 90 56 50 60 |
| Parking souterrain | Lieux Municipaux et ERP publics | 144 | Parking Place Morgan | 66 Allée de la liberté | 09 70 14 01 11 |
| Parking inondable | Lieux Municipaux et ERP publics | 160 | | Rue des Frères Jourdan | |
| EST | | | | | |
| Base aérienne | ERP avec locaux d'hébergement | 2 | Base aérienne 701 Salon de Provence | Chemin Saint-Jean | 04 90 17 80 00 |
| Aire des gens du voyage | ERP avec locaux d'hébergement | 10 | Aire des gens du voyage | Rte de la Garenne | 04 42 56 35 95 |
| Hôtel | ERP avec locaux d'hébergement | 11 | Brit Hôtel | D113 | 04 90 42 00 05 |
| Salle de sport | ERP Privé | 12 | Fit'studio | Quartier la Garenne | 04 90 42 10 37 |
| Entreprise | ERP Privé | 13 | Concessionnaire Automobile | FERMÉ | |
| Station Essence | ERP Privé | 14 | Station Essence GAROUCHA | RN113 | 04 42 56 52 87 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 17 | Lot Les Platanes | Chemin Sain-jean | |
| Commerce | ERP Privé | 18 | Centre commercial LECLERC | Rte de Pelisanne | 04 90 17 21 00 |

| | | | | | |
|-----------------------------------|--|-----------|--|------------------------------------|----------------------------------|
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 21 | Habitation | Rue Renée Corte | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 22 | Résidence Lurian | Chemin Sain-jean | |
| Hôtel | ERP avec locaux d'hébergement | 23 | Hôtel F1 | 728 Avenue du 18 juin 1940 | 0 891 70 53 89 |
| Hôtel | ERP avec locaux d'hébergement | 24 | Hôtel Ibis | Avenue du 18 juin 1940 | 04 90 42 23 57 |
| Gendarmerie | Lieux Municipaux et ERP publics | 25 | Gendarmerie Autoroute | 77 avenue 18 juin 1940 | 04 90 42 78 78 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 26 | | Avenue du 18 juin 1940 | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 37 | Les Espérides | Avenue des pommes d'or | |
| Gendarmerie | Lieux Municipaux et ERP publics | 39 | Gendarmerie Nationale | 318 avenue Georges de Guynemer | 04 90 53 90 75 |
| Pompiers | Lieux Municipaux et ERP publics | 40 | Centre de secours de Salon | Rue Emmanuel Vitra | 04 90 42 38 88 |
| Bureaux ASF | ERP Privé | 41 | Bureaux ASF | 986 Avenue du 18 juin 1940 | 04 90 17 05 00 |
| Zone commerciale | ERP Privé | 42 | Centre commercial | Rue Emmanuel Vitria | 0 800 00 54 35 |
| Zone commerciale | ERP Privé | 43 | Zone commerciale Sport 2000 / Meubles ESPI | Les Rouquassiers Rte de Pelissanne | 04 90 44 20 00 04 90 55 15 35 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 45 | Habitation | Avenue Georges Guynemer | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 46 | Habitation | Avenue Georges Guynemer | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 47 | Lotissement les Viouges | Chemin des viougues | |
| Future Caserne de Pompiers | Lieux Municipaux et ERP publics | 52 | Future caserne de pompiers | RD 113 – Rond point du merle | |
| École | Établissements scolaires | 73 | École maternelle du Pavillon | Rue Belle d'Argent | 04 90 56 40 98 |
| Central Électrique | Lieux Municipaux et ERP publics | 80 | Centrale Hydroélectrique EDF | Promenade des tamaris | |

| | | | | | |
|-------------------------------|---|------------|--------------------------|-------------------------------|----------------|
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 116 | | Chemin de la Guerine | |
| Parking Inondable | Lieux Municipaux et ERP publics | 118 | Parking | Pavillon | |
| Garage de Moto | ERP Privé | 119 | Garage Harley Davidson's | Route d'Aix en Provence | 04 90 59 78 70 |
| Garage automobile | ERP Privé | 120 | Garage | Route d'Aix en Provence | |
| Salle de sport | ERP Privé | 121 | Keepcool | Route d'Aix en Provence RD572 | 04 90 42 34 37 |
| Commerce | ERP Privé | 122 | Animal Shop Kokoon | RD, 572 Route de Pelissanne | 04 90 59 73 90 |
| Commerce | ERP Privé | 123 | MIL Remorques | Rte d'Aix en Provence | 04 90 50 09 00 |
| Restaurant | ERP Privé | 124 | Restaurant Vincennes | Route de Pelissanne | 04 90 42 08 67 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 125 | | Route d'Aix en Provence | |
| IUT | Établissements scolaires / Étudiants | 130 | IUT | 150 Avenue Maréchal Leclerc | 04 90 56 88 55 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 137 | La Valentine | Chemin de la Valentine | |
| Gymnase | Lieux Municipaux et ERP publics | 149 | Gymnase LURIAN | Quartier de LURIAN | |
| Maison de Fonctions | Locaux d'habitation | 150 | Maison de fonction COSEC | Chemin de Lurian | |
| Crèche | ERP avec locaux d'hébergement | 151 | Crèche le Petit Prince | Chemin Saint-Jean | 04 42 55 73 18 |
| Parc d'activités | ERP Privé | 152 | ZAC les Roquassiers | Rue des tailleurs de pierre | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 153 | Lot Le Clos du Mouton | Chemin Sain-jean | |
| Maison Vie Associative | Lieux Municipaux et ERP publics | 161 | MVA | 55 Rue André Marie Ampère | |
| NORD | | | | | |
| Commerce | ERP Privé | 19 | Supermarché | Avenue de Wertheim | |
| Collège | Établissements scolaires / Étudiants | 61 | Collège Jean Moulin | Boulevard Europe | 04 90 56 14 20 |

| | | | | | |
|---------------------|---------------------------------|-----|-------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| École | Établissements scolaires | 63 | École primaire des Bressons | Rue des Frères de Lamanon | 04 90 56 13 37 |
| École | Établissements scolaires | 64 | École maternelle Paul Cézanne | Bd Paul Cezanne | 04 90 56 32 89 |
| École | Établissements scolaires | 65 | École maternelle des Bressons | Rue des Frères de Lamanon | 04 90 56 13 38 |
| École | Établissements scolaires | 66 | École maternelle des Alliés | Rue des alliés | 04 90 53 38 08 |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires | 67 | Groupe scolaire des Canourgues | 51 rue Fontaine Segugne | 04 90 53 37 54 |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires | 68 | Groupe scolaire de la Bastide Haute | Boulevard des Nations Unies | 04 90 53 52 91 |
| C.L.S.H | Lieux Municipaux et ERP publics | 69 | C.L.S.H de la Bastide Haute | Boulevard des Nations Unies | 04 42 48 47 12 |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires | 76 | Groupe scolaire de St-Norbert | Boulevard des Nations Unies | 04 90 53 48 78 |
| Commissariat | ERP publics | 77 | Commissariat de Police | Avenue du Pays Catalan | 04 90 17 04 00 |
| École | Établissements scolaires | 78 | École maternelle Jean-Moulin | Rue de Bretagne | 04 90 42 10 90 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 108 | Quartier Les Terrasses d'Helios | Chemin des massuguettes | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 109 | Quartier Saint-Louis | Chemin des massuguettes | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 110 | Quartier Les Jardins du Bonheur | Avenue Étoile du berger | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 111 | Jardins du Bonheur – partie sud | Avenue Étoile du berger | |
| Centre d'accueil | Lieux Municipaux et ERP publics | 113 | Gymnase Saint-Come | Avenue de l'Europe | 04 90 42 33 18 |
| Centre d'accueil | Lieux Municipaux et ERP publics | 114 | Gymnase des Bressons | Rue de Boisgelin | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 117 | | Chemin des Ecoreuils | |
| Centre d'accueil | Lieux Municipaux et ERP publics | 127 | COSEC des Canourgues | Boulevard Robert Schuman | 04 90 53 52 73 |
| OUEST | | | | | |
| Zone industrielle | ERP Privé | 32 | ZI La Crau | Avenue Alabouvette | |
| Centre de détention | ERP avec locaux d'hébergement | 33 | Centre de détention | RN 113 | 04 90 44 61 00 |
| Hippodrome | ERP Privé | 34 | Hippodrome de La Crau | RN113 | 04 90 42 30 22 |

| | | | | | |
|--------------------------------|--|-----------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| École | Établissements scolaires | 35 | École La Crau Bel-Air | Chemin de la Chapelle | 04 90 45 11 74 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 36 | Groupe d'habitation Bel-Air | | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 51 | Mas Saint-Louis | Chemin Chante perdrix | |
| Déchetterie | Lieux Municipaux et ERP publics | 53 | Déchetterie salon OUEST | RD 113 – Rond point du merle | |
| Pompe | Lieux Municipaux et ERP publics | 54 | Pompe APE | | |
| Pompe | Lieux Municipaux et ERP publics | 55 | Pompe | | |
| Siphon | ERP Privé | 56 | Siphon Encart | Avenue Chabon Delmas | |
| ZAC Les Gabins Pignarde | ERP Privé | 57 | Future ZAC Les Gabins Pignarde | Chemin du vieux moulin | |
| Répartiteur | Lieux Municipaux et ERP publics | 58 | Répartiteur | Le merle | |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires | 70 | Groupe scolaire de Michelet | Rue du Lauzard | 04 90 53 27 21 04 90 53 27 32 |
| Crèche | ERP avec locaux d'hébergement | 74 | Crèche Les Écureuils | 156 Impasse St Damien | 04 90 56 73 05 |
| Services Techniques | ERP Privé | 79 | Dépôt Michelet | Avenue Michelet | |
| Garage Municipaux | Lieux Municipaux et ERP publics | 81 | Services municipaux PAYAN | Avenue Chaban Delmas | |
| École | Établissements scolaires | 82 | École maternelle Bel Air | 436 chemin de la Chapelle | 04 90 42 54 39 |
| Institut médical | ERP de santé | 83 | Œuvre Les Papillons Blancs | Chemin de Sans Soucis | 04 90 17 03 60 |
| Camping | ERP avec locaux d'hébergement | 84 | Camping « Les Biens Neufs » | 1765 chemin de la Grand'Carraire | 04 90 53 09 60 |
| Camping | ERP avec locaux d'hébergement | 85 | Camping « Nostradamus » | Route d'Eyguières | 04 90 56 08 36 |
| Commerce | ERP Privé | 86 | Bar « Bel Air » | 1450 Avenue Jacques Chabans Delmas | 04 90 53 29 21 |

| | | | | | |
|-------------------------|--------------------------------------|-----|---------------------------------|--|----------------|
| Château | ERP Privé | 87 | Château de Richebois | 153 chemin de Richebois | 04 90 56 85 85 |
| Centre Équestre | Lieux Municipaux et ERP publics | 88 | Centre équestre Salonais | Chemin des Bastidettes | 04 90 56 96 85 |
| Les Écuries | ERP Privé | 89 | Écuries des Elfes | Impasse des pointes | |
| Carrosserie | ERP Privé | 90 | Garage « Christophe » | Chemin de la Grand'Carraire | 04 90 42 11 47 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 91 | Quartier le Marais de Richebois | Route d'Eyguières | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 92 | Quartier | Chemin de la Grand'Carraire | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 93 | Quartier | Chemin bas de Pologne | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 94 | Quartier Trou des Batignolles | Chemin de la Pologne | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 95 | Quartier les Mouledas | Chemin des Batignolles | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 96 | Les Mouledas | Chemin des barettes | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 97 | Lancart | Avenue chaban delmas | |
| Entreprise | ERP Privé | 98 | Entreprise Realesage Salonais | Route d'Arles 617 Avenue Jacques Chaban Delmas | 04 90 53 30 73 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 99 | Lancart | Avenue chaban delmas | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 100 | PAE Bel Air | Rue garcia Lorca | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 101 | Ouest Bel Air | Rue Georges Sand | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 102 | Mas | le long de la RD113 | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 103 | Mas | le long de la RD113 | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 104 | Quartier Les Barettes | Chemin des barettes | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 105 | Quartier Francou | Rue Raoul Francou | |
| Habitation individuelle | Locaux d'habitation | 106 | Habitation de Mme | Vielle route de Cornillon | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 112 | | Chemin des Batignolles | |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires / Étudiants | 129 | Groupe scolaire Ginoux + CFA | 100 rue Anthime Ravoire | 04 90 56 07 83 |

| | | | | | |
|-------------------------------|---|------------|---|------------------------------|--|
| DSPP – PCC de crise | Lieux Municipaux et ERP publics | 136 | | Avenue Michelet | |
| SUD | | | | | |
| Parc des Expositions | ERP Privé | 4 | Parc des expositions | Zone des Roquassiers | 04 90 55 08 62 |
| Hôtel | ERP avec locaux d'hébergement | 5 | B and B Hôtel de Salon | Route d'Aix-en-Provence | 08 92 70 22 09 |
| Entreprise | ERP Privé | 6 | Desjoyaux innopole Provence | Route de Pélissanne | |
| Entreprise | ERP Privé | 7 | MSA Provence | Route de Pélissanne | 04 94 60 38 38 |
| Déchetterie | Lieux Municipaux et ERP publics | 8 | Déchetterie Salon | RD113 | 04 90 42 36 88 |
| STEP | Lieux Municipaux et ERP publics | 9 | STEP | Chemin des Entrages | |
| Groupe scolaire | Établissements scolaires / Étudiants | 15 | Groupe scolaire Lurian (les 3 écoles + collège) | Chemin de Lurian | Mat : 04 90 53 18 88 Elem1 : 04 90 53 13 34 Elem2 : 04 90 53 12 90 collège : 04 90 53 16 43 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 16 | Lot les Roquassiers | Chemin Saint-Jean | |
| Zone commerciale | ERP Privé | 31 | Zone commerciale La Gandonne | Rue des Ventadourio | |
| Commercial | ERP Privé | 38 | Intermarché | Boulevard de la Reine Jeanne | 04 90 42 00 19 |
| Zone commerciale | ERP Privé | 44 | Zone commerciale | La Gandonne | |
| École maternelle | Établissements scolaires | 48 | École François Blanc | 153 Vieille Rte de Cornillon | 04 90 17 07 00 |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 49 | Habitation | Chemin de la Gandonne | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 50 | Habitation | Chemin de la Gandonne | |
| Crèche | ERP avec locaux d'hébergement | 59 | UEMA | Vielle route de Cornillon | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 71 | Groupe d'habitation | Vielle route de Cornillon | |
| Future zone d'activité | ERP Privé | 107 | ZAE Chemin des Entrages | D 538 | |

| | | | | | |
|----------------------------|----------------------------|------------|-----------------------------|---|----------------------------------|
| Entreprise | ERP Privé | 146 | Entreprise CHAVE | Parc d activités de la gandonne, Bd Ventadourio | 04 90 53 32 11 |
| Entreprise | ERP Privé | 147 | | Bd Ventadouro | |
| Entreprise | ERP Privé | 148 | Entreprise France Elevateur | 5 Rue Canesteu | |
| Restaurant | ERP Privé | 154 | Restaurant la Jaufrette | Rte de Marseille | 04 90 53 93 27 06 80 03 12 82 |
| Entreprise | ERP Privé | 155 | Transporteur | RD 113 | |
| Ferme | ERP Privé | 156 | Ferme du Bruis | RD 113 | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 157 | | RD 113 | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 158 | | RD 113 | |
| Groupe d'habitation | Locaux d'habitation | 159 | | RD 113 | |